

Région Guyane



Bilan de la mandature

2004



2010

SOMMAIRE

Pour une nouvelle gouvernance du pays Guyane	4
Les Ressources Humaines/Moyens des services	7
L'Education et la Formation	12
Le Développement Economique	22
La Qualité de Vie	72
L'Evolution Institutionnelle	90
Les Finances Régionales et la Politique Fiscale	93
Tableau des Assemblées Plénières et Commissions Permanentes pour 2004-2010	100
Tableau des actes administratifs de la mandature 2004-2010	103

POUR UNE NOUVELLE GOUVERNANCE DU PAYS GUYANE

Dans la déclaration de politique générale prononcée le 2 avril 2004 lors de mon investiture, j'indiquais que les guyanaises et gyanais attendaient des élus une autre façon de faire de la politique, une autre gouvernance qui doit se traduire par :

- plus d'écoute concernant leurs préoccupations quotidiennes,
- plus de proximité pour développer des partenariats avec les groupes intermédiaires : associations, syndicats,
- plus d'audace pour combattre tout fatalisme, afin de tracer des perspectives pour les générations futures.

Une nouvelle gouvernance se traduit aussi par *l'implication des élus régionaux*, qui doivent respecter le mandat qui leur a été confié par le peuple, en donnant le meilleur d'eux-mêmes, en assistant aux commissions, en assumant, consciencieusement et avec la plus grande rigueur, la délégation qui leur a été confiée .

S'agissant *des agents régionaux*, qui m'ont accompagné tout au long de ces années, leur conscience professionnelle et leur engagement personnel témoignent de leur implication. Ils assurent la permanence et constituent la cheville ouvrière de l'action régionale. Les résultats obtenus sont d'abord les leurs.

Une nouvelle Gouvernance, c'est aussi :

- choisir dans l'intérêt général et du bien public,
- encourager pour permettre l'émergence de l'activité dans tous les domaines,
- construire pour améliorer le cadre de vie de nos concitoyens,
- prévoir pour amortir les chocs.

Gouverner la Région, c'est enfin revigorer les politiques relatives à :

- l'égalité des chances,
- la maîtrise de l'ensemble du territoire,
- la production.

Les actions, qui ont ainsi été réalisées par la Région Guyane, durant la mandature 2004-2010, ont été pensées, programmées et réalisées selon les moyens dont nous avons disposés.

Cette gouvernance a été le marqueur de mon action à la tête de la Région Guyane. Elle a permis tout au long de la mandature de déboucher sur des décisions politiques sur la base de large rassemblement le cas échéant, dans le cadre de diagnostics partagés et de concertations à l'échelle du territoire, sur des projets collectifs engageant la cohésion de la Guyane.

En effet, je me suis attaché à faire en sorte que la collectivité consacre principalement ses ressources aux compétences qui sont les siennes : l'éducation avec la **construction de 4 lycées sur cette mandature qui ont mobilisé 109 M€**, la **formation professionnelle des publics jeunes et adultes où la Région Guyane a consacré 103 M€ avec le soutien du Fonds Social Européen**, ou encore l'aménagement du territoire avec pour objectif le **désenclavement de notre pays en construisant à l'ouest, la route Saint-Laurent /Apatou (68 M€)**.

L'intervention de la collectivité régionale s'est également traduite, au-delà de ses champs de compétences, dans des domaines où l'intérêt général l'imposait comme la politique de la ville avec les Projets urbains (12 M€) de Cayenne, Kourou, Matoury ou encore en matière d'environnement et de santé publique où elle a décidé **d'accompagner les structures intercommunales en finançant le programme d'urgence d'eau potable et les études de la future usine d'eau potable à Matiti de la CCCL (5 M€)**.

La Région Guyane a été aussi un partenaire privilégié dans l'action culturelle et sportive, l'action sanitaire et sociale et a accompagné régulièrement les jeunes, notamment l'association animation lycéenne (AAL) dans toutes les manifestations où s'expriment les talents de notre jeunesse.

La Région Guyane s'est aussi dotée de documents prospectifs quasiment pour tous ses domaines de compétences, préalables indispensables à la mise en œuvre de politiques publiques mesurées et rationnelles. Ces outils stratégiques ont servi de cadre à la mise en cohérence des actions régionales dans les secteurs considérés.

Citons notamment les schémas : le schéma d'aménagement régional (SAR), le schéma régional des transports (SRT), le schéma régional de développement économique (SRDE), le schéma régional de développement de l'enseignement supérieur et de la recherche (SRRES, le schéma directeur des technologies, de l'information et de la communication en Guyane). En cours le schéma régional du développement culturel (SRDC) , le schéma régional des formations sanitaires et sociales (SRFS) ou les plans : Plan régional de développement des formations professionnelles des jeunes et des adultes (PRDF), Plan régional d'élimination des déchets dangereux (PREDD), le Programme Régional d'Actions Innovatrices (PRAI).

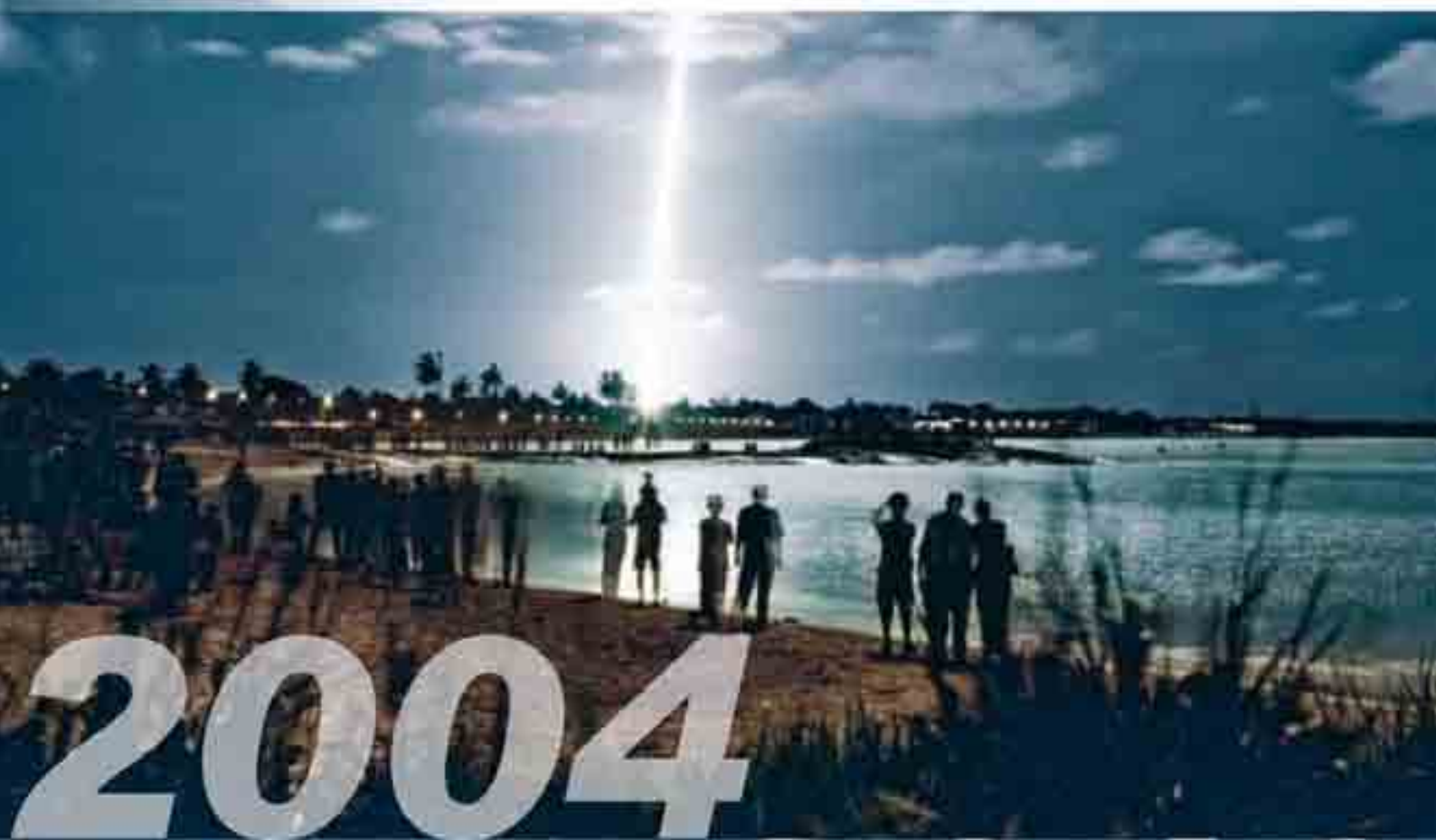
Les actions déployées par la Région Guyane se sont donc inscrites dans un cadre stratégique global de développement.

J'ai tenu enfin à achever ma mandature en laissant une collectivité saine au plan financier avec une capacité d'autofinancement de l'ordre de 23 M€ pour 2009, en mesure d'investir pour le présent et l'avenir.

La Collectivité régionale, avec une administration renouvelée, jeune, moderne et stable, un fonctionnement consolidé est devenue, à bien des égards, l'administration locale de référence. Elle est désormais en ordre de marche pour affronter les défis futurs au service des habitants de Guyane.

**Antoine KARAM
PRESIDENT DE REGION**

La mission du conseil régional consiste à impulser, coordonner, dynamiser et financer des projets collectifs, ferments de l'activité de tout le territoire.



2010

Les Ressources humaines

Moyens des Services

- L'organisation administrative
- Les agences régionales et organismes associés
- Le personnel régional
- La Cité administrative régionale



2010

L'ORGANISATION ADMINISTRATIVE - Les agences régionales et organismes associés :

Près de 500 collaborateurs

Depuis 2007, la Région Guyane a organisé ses services en trois pôles de compétences pour une plus grande efficacité de l'action régionale et l'amélioration de la qualité de ses services : Pôle administration générale, finances et infrastructures - Pôle économie, développement territoriale et durable - Pôle cohésion sociale. Deux antennes ont été installées à Saint-Laurent du Maroni et Maripasoula afin de mieux répondre aux attentes et besoins de la population de l'Ouest Guyanais. Les services de la Région sont placés sous l'autorité du Président de Région. Près de 500 collaborateurs dont environ 320 sous la responsabilité du directeur général des services assurent la préparation et le suivi des dossiers. Les agents des services de la Région préparent et appliquent les politiques définies par l'Assemblée régionale.

Pour mener à bien ses missions, la collectivité s'appuie sur sept agences régionales et six organismes associés qui dépendent de la Région Guyane et jouent un rôle de relais spécialisés à destinations des administrés mais aussi des associations. Tous mettent en œuvre et concourent à la réalisation des politiques régionales.

Une nouvelle agence régionale : Agence Régionale de Développement économique (ARD)

Le 02 juin 2009, la création de l'ARD a été mise en place avec pour objectif de jouer un rôle primordial dans le développement économique de la Guyane à travers l'aide que la Région apporte aux porteurs de projets pour la création de leurs entreprises et des emplois induits.

L'environnement socio-économique de la Guyane marqué par sa démographie galopante contraint la collectivité régionale à un perpétuel effort d'adaptation de ses modes de fonctionnement internes afin de répondre le plus efficacement possible aux besoins de la population guyanaise. Cela exige que l'administration régionale mène en permanence une réflexion sur son organisation, qu'elle porte un regard critique sur ses procédures internes afin de s'inscrire dans une logique de progrès constant.

La modification de l'organigramme de la Région Guyane en 2009 s'inscrit dans une démarche d'amélioration continue du fonctionnement des services régionaux et se traduit comme étant la suite logique des deux précédents ajustements qui ont été apportés à l'organigramme depuis sa mise en œuvre en janvier 2007. C'est en partie grâce à ces efforts d'adaptation que la collectivité régionale demeure aujourd'hui la collectivité de référence de Guyane.

C'est ainsi qu'après plusieurs séances de travail associant les services administratifs, les représentants du personnel et la plus grande partie des agents de la collectivité concernés par ces modifications, il a été décidé, notamment sur les préconisations d'études antérieurement menées, de décharger la Direction Générale de ses missions à caractère opérationnel, afin de lui permettre de mieux se consacrer au management des projets stratégiques de la Région. De plus, il est apparu nécessaire de reconfigurer l'organisation des anciens pôles avec de nouveaux départements et services qui leur sont rattachés, toujours dans l'objectif d'en accroître l'efficacité et créer un nouveau pôle Affaires Européennes Coopération et Relations Internationales.

Il convient de préciser que cette réorganisation présentée au comité technique paritaire du 22 juin 2009 a fait l'objet d'un vaste débat et n'a pas suscité de rejet de la part des représentants du personnel par un vote négatif et validée en séance plénière du 09 juillet 2009. L'organisation des services régionaux qui en résulte connaîtra très certainement de nouveaux ajustements face aux évolutions de notre environnement.

La Direction Générale des services comprend :

- Une Inspection Générale;
- Une Mission Secrétariat Général;
- Une mission des Systèmes d'Information;
- Un Service des Antennes Territoriales;

Un Pôle Fonctionnel :

Le pôle administration générale, finances et infrastructures est composé de quatre départements. Il réunit le **département des finances de l'administration** qui s'occupe du budget, de la comptabilité, du suivi des agences régionales et du contrôle de gestion et des procédures. **Le département des ressources humaines** est chargé de la gestion administrative, de la rémunération, de la formation et des conditions de travail. **Le département technique** assure la conduite des opérations ainsi que la gestion du patrimoine mobilier et immobilier et gère les moyens d'ordre généraux. Il est apparu indispensable de recentrer le Département Technique sur des activités liées aux grands travaux régionaux. Cette réflexion a débouché sur la création d'un **Département Achat et logistique** dont la mission sera d'optimiser la commande Publique régionale.

Trois Pôles Opérationnels comprenant :

Le pôle économie et développement territorial est composé de deux départements. Il comprend **le département économie et recherche** qui est chargé de l'agriculture, de la forêt, de la pêche et des mines, ainsi que de l'accompagnement des entreprises et de la recherche et innovation.

Le département développement territorial s'occupe de l'aménagement du territoire, du désenclavement ainsi que l'environnement et du développement durable. La réorganisation du Département Economie Recherche fait suite à la création de l'ARD. Il est désormais composé de quatre nouveaux services.

Le pôle cohésion social et communication est composé de quatre départements.

Le département formation et apprentissage est chargé des programmes de la formation professionnelle, de la gestion du fond social européen ainsi que des formations sanitaires et sociales. **Le département éducation et qualité de vie** prend en charge l'éducation, l'enseignement du second degré et supérieur, la culture, la santé, le sport et la qualité de vie. La recherche de la cohésion a conduit à la création de deux nouveaux départements au sein du pôle, en lieu et place d'une Mission qui regroupait la gestion documentaire et la communication : **Département Information et Gestion Documentaire** dont les missions restent inchangées et **le Département Communication** dont les missions permettront de promouvoir l'image de la collectivité régionale par la mise en œuvre d'actions destinées à mieux faire connaître la collectivité régionale.

Le pôle affaires européennes coopération et relations internationales composé d'un Service directement rattaché au chef de pôle et de deux Départements est le troisième pôle opérationnel. Il anime et coordonne les politiques publiques régionales impliquant l'union européennes et en matière de coopération en liaison avec les services de la collectivité régionale, des autres collectivités territoriales et les services de l'État compétents, à la conception, à l'élaboration et à la mise en œuvre de ces politiques..**Pour le Secrétariat Technique Conjoint du PO Amazonie et le Département Affaires Européennes** leurs missions restent inchangées. **Le Département Affaires**

Internationales assure des missions axées sur la coopération avec les pays voisins et les autres Régions Ultrapériphériques (RUP).

LE PERSONNEL REGIONAL

En mars 1992, la collectivité régionale comptait 71 agents essentiellement non titulaires et principalement relevant de la catégorie C. A l'échéance de cette mandature (mars 2010), l'effectif s'établit à 361 agents, toutes situations juridiques (titulaires ou non titulaires) catégories (A, B, C) et filières confondues, majoritairement titulaires et stagiaires (72%). Les agents de catégorie C représentent une part élevée du total général (61 % dont 35% d'Adjoints techniques des Etablissements d'enseignement).

Le taux d'encadrement (catégorie A) est de 25 % et l'encadrement intermédiaire (catégorie B) atteint 13 %. Les collaborateurs du Cabinet de Président clôturent la pyramide à hauteur de 1%. La Région Guyane a pour autant un taux d'encadrement remarquable se situant dans la moyenne des régions d'outre-mer (28 %) et supérieur à la situation de la Guyane où le taux de cadres A dans les collectivités ne dépasse pas 10 %.

Cet accroissement de l'effectif particulièrement significatif à compter de 1998 répondait à une adaptation constante au contexte territorial en forte mutation en raison des différents transferts de compétence et de personnels issus de la décentralisation.

La conjonction de ces évolutions a donc présidé aux recrutements de jeunes agents, diplômés (niveau bac à bac plus cinq/six) dans des spécialités correspondant aux missions de la collectivité régionale ; il s'agissait pour la grande majorité d'un premier emploi.

Cette politique de recrutement était complétée par un volet formation, dont les programmations regroupaient des actions en direction des personnels non titulaires, permettant de leur offrir une carrière territoriale. A cet effet, la REGION GUYANE s'est appuyée sur les dispositifs en vigueur, pour favoriser les préparations aux concours et examens professionnels.

De plus, des crédits substantiels ont régulièrement été votés (hors obligations réglementaires - 1% CNFPT) pour ajuster les compétences au plus près des besoins actuels et futurs de la collectivité et ainsi améliorer progressivement l'efficacité de l'organisation et du fonctionnement des services.

La démarche globale initiée depuis de longues années et inscrite expressément dans le plan de formation pluriannuel, anticipait sur le droit à la formation professionnelle tout au long de la vie, objet d'un volet important de la modernisation de la fonction publique en marche depuis 2007. Ainsi, de 2007 à 2009, c'est en moyenne 180 agents/an qui ont bénéficié de formations.

Soucieuse de préserver les potentiels des personnels de mieux en mieux qualifiés, la collectivité a donc soigné la mobilité en interne à la faveur des diverses restructurations de l'organisation générale des services nécessaires pour répondre à ces politiques stratégiques, aux réformes administratives et aux mutations technologiques.

La politique de valorisation des compétences et des services a en effet permis d'offrir aux agents une amélioration de leurs perspectives de carrière par le biais de promotions à des niveaux de fonction et d'emplois plus élevés. Ainsi, sur toute la mandature et dans le respect du statut, 88 fonctionnaires ont bénéficié d'avancements de grade (progression à l'intérieur de leurs cadres d'emplois) et 21 autres de promotions internes (accès à une catégorie supérieure).

La hausse soutenue des dépenses de personnel est le résultat du dynamisme propre à ses dépenses (accroissement qualitatif et quantitatif des effectifs et augmentation des rémunérations). A cela il convient d'ajouter des recrutements complémentaires d'adjoints techniques des établissements d'enseignement (compte tenu de l'accroissement quasi annuel des élèves dans les lycées) et l'harmonisation de leurs rémunérations avec celles de leurs collègues de même niveau hiérarchique.

La construction de nouveaux lycées et par conséquent la mise à disposition de personnels a induit également des dépenses supplémentaires sans compensation.

Enfin, la volonté d'améliorer les conditions de travail des agents s'est traduite par un développement progressif du volet social avec notamment l'attribution mensuelle de tickets restaurant, la mise en place d'horaires variables et l'ARTT.

LA CITE ADMINISTRATIVE REGIONALE - C.A.R

Ancrer la Région Guyane dans la modernité

La construction de la Cité Administrative Régionale répondait à un double objectif. Tout d'abord, permettre le regroupement en un lieu unique de l'ensemble de l'administration de la Région afin de rendre un meilleur service aux administrés, et engager l'effort nécessaire de modernisation des services pour garantir un fonctionnement optimisé.

Assurer un meilleur service aux guyanais

En 1997, le Conseil Régional a approuvé le programme de construction d'un nouveau siège, afin d'accueillir les services régionaux permettant ainsi d'engager l'amélioration des conditions de travail du personnel et la modernisation de l'organisation et du fonctionnement de la Région.

Elle a dans le même temps autorisé le Président du Conseil Régional à lancer un concours de maîtrise d'œuvre.

En 1998, l'exécutif régional a privilégié les opérations structurantes dans l'intérêt de la Guyane (construction du LYCEE AGRICOLE à Matiti, du PROGT à Matoury, de l'ENCRE et du MIR à Cayenne, de l'ABATTOIR à Rémire-Montjoly et de la route Régina-Saint-Georges), en reportant à une date ultérieure la réalisation de ce bâtiment.

Les difficultés de fonctionnement de la collectivité liées à l'éparpillement des services sur plus d'une demi-douzaine de sites ont conduit le Conseil Régional lors de son assemblée plénière du 31 juillet 2003 à décider la réalisation de la Cité Administrative Régionale (CAR) sous la forme d'un Bail emphytéotique administratif (BEA).

La CAR, un symbole de la politique régionale : des nouveaux métiers et une nouvelle organisation

Ce déménagement s'est accompagné inévitablement d'une nouvelle organisation de travail et de la création de nouveaux métiers. L'objectif visé consistait à s'adapter en permanence à l'évolution du cadre légal dans lequel s'inscrit la collectivité régionale et au contexte sociopolitique et économique de notre pays par :

- la modernisation des méthodes et des outils de travail du personnel régional (mise en place de procédures optimisées, informatisation, multimédia et installation de réseaux WIFI),
- la mise en place d'espaces de convivialité (cafétéria, rue intérieure, documentation) et d'échanges,
- le développement de technique de communication multimédia (Visio et audio conférences, intranet, internet et WIFI),
- la mise à disposition d'un espace d'accueil et d'échanges pour le secteur associatif et institutionnel (organisation de manifestations culturelles, sportives, séminaires, colloques, expositions...).

L'Education et la Formation

- Education
- Formation professionnelle et apprentissage



EDUCATION

I-DIAGNOSTIC - ETAT DES LIEUX

L'éducation se pose avec acuité en Guyane. Nonobstant les efforts considérables et les moyens mis en œuvre par les collectivités locales, beaucoup de problèmes demeurent car il ne s'agit pas seulement de construire des lycées, mais de donner pleinement corps au principe d'égalité des chances en assurant à travers l'école une éducation de qualité à tous les enfants de Guyane. Pour ce faire, la prise en compte des caractéristiques du contexte guyanais est au cœur de la question scolaire :

- Une population dont la diversité ethnolinguistique est source de difficultés dans la maîtrise du français comme langue de scolarisation.
- Une population inégalement répartie sur le territoire. Des difficultés de voie de communication engendrent des conditions de vie très inégalitaires qui constitue un problème majeur pour l'égal accès de tous à l'éducation.
- Une population en forte croissance : 3,9 enfants par femme / 3,6% taux de croissance de la population guyanaise / 4,6% taux d'évolution annuel moyen de la population scolaire / 44,5 % de la population à moins de 20 ans.
- Le secondaire connaît l'accroissement le plus important et c'est surtout l'enseignement professionnel qui attire le plus de jeunes.
- Deux phénomènes se conjuguent pour expliquer l'importance de l'échec scolaire : la scolarité tardive en école maternelle voire en école élémentaire et la mauvaise maîtrise de la langue de scolarisation et de leur non prise en compte dans la scolarité de l'enfant.
- Le taux de retard de la scolarisation de deux ans et plus est conséquent (76 % en CAP, 60 % en BEP/ 55% en Bac Professionnel/ 23 % en bac général).
- Trop d'élèves quittent le système éducatif sans aucune qualification : 43,3% des 15 ans et plus sont sans diplôme contre 17,7% en France hexagonale.
- Un besoin impérieux d'élever le niveau de formation pour favoriser l'accès du plus grand nombre au pôle universitaire de Guyane.

La capacité d'accueil de tous les jeunes dans les établissements scolaires et l'amélioration qualitative des conditions de vie des élèves restent la problématique majeure de l'Education en Guyane.

Les constructions scolaires n'arrivent pas à suivre l'évolution des besoins. Pour accompagner l'évolution des effectifs, il y a lieu de réaliser au moins 6 lycées.

La construction de ces futurs lycées devra pallier de façon partielle le manque d'infrastructures en termes d'hébergement et d'installations sportives.

Ainsi chaque lycée comprendra un internat pour favoriser l'égal accès de tous à l'éducation, et des infrastructures sportives pour obvier leur absence ou leur vétusté.

Cette compétence première de la Collectivité Régionale est confrontée à deux handicaps de taille : la maîtrise du foncier et le maillage du territoire par des équipements structurants.

Au delà de la construction de lycées des problématiques connexes méritent une attention très particulière :

- * le transport terrestre, fluvial et aérien,
- * l'augmentation des fonds sociaux pour favoriser l'accès à l'hébergement et la restauration du plus grand nombre.
- * la participation de l'Etat au premier équipement pédagogique dans tous les établissements nouveaux et lors d'ouvertures de sections nouvelles.

Dans le même temps où la Région doit construire massivement, elle doit aussi entreprendre des travaux importants de réhabilitation en raison de la vétusté des locaux et d'extension pour absorber les effectifs.

II - OBJECTIFS DE LA MANDATURE 2004-2010

Dans sa déclaration de politique générale en date du 02 Avril 2004, les objectifs fixés étaient les suivants:

- Permettre la scolarisation de tous les enfants de Guyane et leur garantir une éducation de qualité.
- Favoriser le développement de filières diversifiées en rapport avec les besoins de développement de la Guyane.
- Faire de la Guyane un territoire attractif par la qualité de son enseignement et de sa recherche.

Pour atteindre les objectifs fixés, il était prévu les actions suivantes :

- Construire 4 lycées: (2 à l'Ouest (Saint-Laurent du Maroni et Mana), 1 à Kourou, le 2^{ème} à Rémire-Montjoly).
- Mettre en place des structures modulaires à Sinnamary, à St Georges et à Maripasoula.
- Mettre en place une « Maison des lycéens » pour l'hébergement des lycéens.
- Equiper les lycées d'enseignement général en TIC
- Agir sur la qualité de l'Education.
- Assurer le suivi de la construction du Pôle universitaire de Guyane.
- Soutenir les étudiants (particulièrement en médecine).
- Créer une unité de recherche médicale couplée à un laboratoire de pathologie amazonienne.

III - ACTIONS REALISEES

La Région a adopté la procédure de Partenariat Public Privé : PPP pour réaliser dans les délais impartis 3 lycées : Lycée III à Saint-Laurent, lycée II à Rémire/Montjoly, lycée polyvalent à Mana.

Au total, la situation se présente ainsi :

- 3 Lycées achevées en début de mandature (1 à Cayenne, 1 à Rémire-Montjoly et 1 à Saint - Laurent du Maroni) 5 lycées construits : (2 à l'Ouest (Saint-Laurent du Maroni et Mana, 1 à Kourou, 2 dans l'île de Cayenne).
- Ouverture de trois unités modulaires à Iracoubo, à St Georges et à Maripasoula avec l'implantation de filières professionnelles au sein de collèges.
- Création d'un « réseau de familles « hébergeantes» pour accueillir des lycéens dans des familles d'accueil.
- Mise en place d'un marché informatique triennal pour harmoniser et rationaliser les équipements dans les lycées. Un audit est en cours.
- De nombreuses actions ont été menées pour améliorer qualitativement l'environnement scolaire : mise en place d'un dispositif de gratuité de manuels scolaires, d'une aide pour la poursuite des études en bac professionnel, réactualisation des dotations de fonctionnement, diverses constructions de rénovation (internat, cafétéria, cuisine, infirmerie...), prise en charge de la surveillance physique et visuelle de lycées pour en assurer la sécurité des biens et des personnes

Pour l'enseignement supérieur:

La collectivité y a consacré des sommes importantes, alors qu'elle n'est pas dans son domaine de compétences, mais la Région Guyane a toujours financé l'enseignement supérieur ; la formation a du reste été actée comme une priorité de cette mandature

- Participation financière à la construction du Pôle Universitaire de Guyane (6 668 000€) et au fonctionnement du GIP (512 862€).
- Subvention aux établissements d'enseignement supérieur pour leur fonctionnement et leur investissement (2 809 997€).
- Aide à la création de filières d'excellence (première année de médecine, sciences politique, classe préparatoire aux grandes écoles volets littéraire et scientifique)

Attribution de bourses pour les étudiants se dirigeant vers les métiers de l'enseignement, pour ceux qui font un troisième cycle ou qui ont intégré une filière d'excellence et enfin les aides exceptionnelles s'élèvent pour la période à 1 599 953€ et a concerné en moyenne 43 élèves par an.

V - IMPACT DES ACTIONS

- L'augmentation du parc immobilier scolaire régional (5 lycées en 6 ans) a favorisé l'emploi dans le secteur du bâtiment et des travaux publics mais aussi dans tous les métiers de service qui permettent le fonctionnement des lycées.
- Diversification de l'offre de formations
- Diminution des disparités géographiques par un rééquilibrage territorialisé des formations.
- Amélioration des niveaux de qualifications allant jusqu'au niveau 3 soit BTS.
- Prise en compte dans les constructions des questions environnementales par l'équipement de photovoltaïque et la priorité donnée à la ventilation naturelle.
- Augmentation de la capacité d'accueil (6180 places en 2004/ 11 094 en 2010 soit + 4914 places supplémentaires) a facilité une meilleure prise en compte de la pression démographique. Ainsi en 6 ans, on passe de 7 606 élèves à 10 885 soit une augmentation de 3 279 lycéens.
- Forte augmentation des dotations de fonctionnement, on passe de 3 250 000€ à 5 500 000,00€
- Le budget éducation représentait 19% du budget régional tandis qu'en 2009 il est égal à 25%.
- Au nom du principe de la continuité éducative 159 lycéens ont pu partir afin de poursuivre leur scolarité en bac professionnel, 229 jeunes bénéficient chaque année d'une aide au transport pour revenir dans leur famille à Noël et Pâques, et 150 sont hébergés dans des familles d'accueil.
- Bien que l'enseignement supérieur ne soit pas une compétence transférée par les lois de décentralisation, la Région Guyane a été
- un partenaire incontournable dans la construction du pôle universitaire, la structuration des filières de formation et le soutien aux étudiants par sa participation financière à hauteur de 11 590 812€ sur la période considérée.

FORMATION PROFESSIONNELLE ET APPRENTISSAGE

I-DIAGNOSTIC - ETAT DES LIEUX

L'objectif poursuivi par la collectivité régionale vise l'insertion professionnelle des jeunes et renforcement de la qualification de la main d'œuvre guyanaise.

L'année 2004, fut marquée par l'adoption de plusieurs lois visant à réformer le champ de la Formation Professionnelle. La loi relative à la Formation Professionnelle Tout au long de la vie et au dialogue social fut promulguée.

Cette loi fondamentale, marque la volonté du législateur sous l'impulsion des partenaires sociaux de modifier en profondeur le champ de la Formation Professionnelle à travers de l'Apprentissage, la VAE, le dialogue social et le droit individuel à la formation (DIF).

La loi du 14 août 2004 confère aux collectivités de nouvelles responsabilités dans le domaine de la Formation sanitaire et sociale, dans l'élaboration du PRDF, l'attribution de bourses sanitaire et sociale, de l'organisation sur le territoire de l'accueil, de l'orientation et de l'information des publics.

En matière d'investissement, la construction de l'AFPA est validée par la signature des marchés de travaux en mars 2004 pour un montant total de 7.3M€ et 2 M€ d'équipements.

Au rang de son action à destination des communes éloignées, la Région a conduit une délégation composée de représentants de centres de formation : l'AFPA, le CFPPA ; accompagné de la MLR dans les communes du Maroni et de l'Oyapock avec pour objectifs de bâtir des projets de formation ancrés dans le tissu local.

II - OBJECTIFS DE LA MANDATURE 2004-2010

Le trait majeur de cette période a été marqué par l'accompagnement de la dynamique démographique en termes d'investissements structurants dans le secteur de la formation professionnelle.

En effet, durant cette période la collectivité a réalisé avec le concours des fonds européens et de l'Etat plusieurs équipements de formation dans le souci d'accroître les possibilités de formation sur l'ensemble du territoire.

C'est ainsi que dans la région de l'ouest, la première tranche de travaux de la maison familiale rurale (MFR) à Mana a été réalisée à hauteur de 2M€, mais également à Maripasoula pour la première fois une unité de formation en zone rurale (UFZR) a vu le jour afin de permettre aux organismes de formation de disposer d'un espace dédié à la formation.

Dans le chef lieu, c'est l'édification de l'IRDTS qu'il convient de rappeler en matière de formation dans le secteur social (1.1M€).

Par ailleurs la collectivité a participé à la construction de la Mission Locale régionale qui œuvre dans le domaine de l'insertion et de l'accueil des jeunes de moins de 26 ans.

Toujours dans cette dynamique, la collectivité a pris en charge la modernisation du CFA à hauteur de 750 000 € sur un coût de 3 M€.

Cet effort de structuration doit être poursuivi, au regard des besoins qui ne cessent d'accroître dans le département du fait de la composition pyramidale de la population, mais il conviendrait également de coordonner les politiques publiques et de développer la structuration des branches professionnelles.

L'offre de formation qualifiante durant cette période n'a cessé d'augmenter pour répondre aux aspirations des stagiaires et des demandeurs d'emploi.

III - METHODES EMPLOYEES/OUTILS

Le début de la mandature 2004-2010 a été marquée par l'arrivée à mi-parcours des documents de programmation conventionnés tant au niveau Européen (DOCUP) qu'au niveau National (CPER).

C'est en effet en 2004 que la Guyane comme toutes les autres Régions bénéficiant des fonds structurels FSE, FEDER, FEOGA et FEP a pu faire un premier bilan du DOCUP 2000-2006 avec en prime l'octroi d'une réserve de performance attribuée aux régions les plus méritantes. La Guyane a quant à elle obtenu une enveloppe supplémentaire de **18 980 232 euros** pour récompenser sa bonne utilisation des fonds.

En ce qui concerne le Fonds Social Européen, sur la période 2000 à 2006 ce sont au total 6 conventions cadres d'un montant total de **52 033 733.23 euros de FSE** qui ont été signées avec l'Etat afin de permettre à la Collectivité Régionale de bénéficier et de mettre en œuvre directement le FSE dans le cadre de son programme annuel de formation professionnelle.

La révision à mi-parcours du DOCUP fut le gros dossier de l'année. L'année 2004 a été donc marquée par la révision à mi-parcours du DOCUP 2000-2006.

IV - ACTIONS REALISEES

EN 2004

Le FSE a permis de cofinancer 195 actions et dispositifs dans le cadre du programme régional de formation de l'année 2004.

2005

Le FSE a permis de cofinancer 120 actions et dispositifs dans le cadre du programme régional de formation de l'année 2005.

EN 2006

Le FSE a permis de cofinancer 3 dispositifs dans le cadre du programme régional de formation de l'année 2006.

2004	2005	2006	2007	TOTAL SUR LA PERIODE
BP + DM	BP + DM	BP + DM	BP + DM	
21.725 M€	19.639 M€	14.369 M€	15.378 M €	71420 M€

2007

Le Programme Régional de Formation Professionnelle des Jeunes (PRFPJ) est un programme spécifique mené par la collectivité régionale depuis plusieurs années à l'attention des jeunes de moins de 26 ans en difficulté d'insertion sociale et professionnelle et en rupture avec le système éducatif initial qu'ils ont quitté sur des cursus inachevés, sans qualification leur permettant d'accéder directement à l'emploi ou même sans un niveau suffisant pour intégrer une reprise/continuité de formation.

Il s'articule autour de 3 grands dispositifs : le DMI (Dispositif de Mobilisation Individualisée), le DMPQ (Dispositif Multi-filière Pré-Qualifiant), le DQ (Dispositif qualifiant) déclinés sur les 3 grands bassins d'emploi : Cayenne, Kourou et Saint-Laurent. Ce sont donc au total **quatre-vingt dix (90) sessions de formation, mille neuf cent trente-cinq (1 935) places de formation et un million huit cent quatre-vingt-seize mille cent cinquante-cinq (1 896 155) heures/stagiaires** qui ont été proposées au travers du PRFPJ sur la période 2004-2007.

Taux moyen de réussite aux examens sur les formations qualifiantes (%)

PRFPJ 2004, examens passés en 2005	57,70%
PRFPJ 2005, examens passés en 2006	75,65%
PRFPJ 2006, examens passés en 2007	100%

Ainsi, on peut relever le **très fort engagement de la collectivité régionale en faveur des formations supérieures**. En effet, alors que le taux moyen de part de financement assuré par la Région sur ces programmes (UAG et ARCNAM) est de 80,65%, on constate néanmoins que le pourcentage moyen d'actifs occupés¹ bénéficiant des formations est de 73,49%.

Les demandeurs d'emploi sont donc très peu nombreux et les actifs occupés bénéficient d'une formation sur fonds publics alors qu'ils pourraient solliciter les fonds des OPCA² qui, par ailleurs, sont sous-consommés.

De même, on remarque **le soutien volontariste et inconditionnel de la Région à l'apprentissage**, non seulement au travers des moyens conséquents qu'elle s'est engagée à y consacrer dans le cadre du Contrat d'Objectifs et de Moyens signé en 2006 mais également au travers de son financement renouvelé chaque année sur un nombre diversifié de filières au CFA, en dépit du fait que la plupart d'entre elles sont largement en sous-effectif.

Budget de fonctionnement annuel alloué par la Région au CFA

2004	2005	2006	2007	TOTAL SUR LA PERIODE
782 523	731 875	918 000	1 015 430	3 447 828

Budget complémentaire alloué par la Région au CFA dans le cadre du COM

2007	TOTAL GENERAL SUR LA PERIODE
107 600,50	3 555 428, 50

¹ Actifs occupés : personnes en activité : salariés, chefs d'entreprise, travailleurs indépendants ... et donc soumis à l'obligation de contribution à la formation continue.

² OPCA : Organismes Paritaires Collecteurs Agréés chargés de mutualiser la collecte des contributions obligatoires des employeurs au développement de la formation et de réguler la dépense de formation.

Par ailleurs, pour favoriser le développement de l'apprentissage, la Collectivité Régionale, en partenariat avec l'Etat, a signé en octobre 2006, le Contrat d'Objectifs et de Moyens³ (qui se décline en 8 axes), pour la période 2006/2010.

POUR LA PERIODE 2006/2007

17 projets ont été retenus pour un montant de 522 788.50 euros. Il faut également souligner l'affirmation de la volonté régionale de déployer au travers de l'AFPA une offre permanente de formation au service de la population guyanaise et en réponse aux besoins de personnels qualifiés des différents secteurs d'activité, sur les centres de formation de Cayenne, Kourou, Saint-Laurent et sur celui de Maripasoula.

En termes de résultats par rapport à l'objectif de qualification des actifs, on peut relever que, sur la période de 2004 à septembre 2007, l'AFPA Guyane a permis au total à 315 personnes de se présenter à la validation de 17 titres différents.

Budget de fonctionnement annuel de l'AFPA pour le programme structurel de formations et le fonctionnement du CRPT⁴

2004	2005	2006	2007	TOTAL SUR LA PERIODE
2 119 041, 00	3 032 334, 44	2 822 717, 47	2 239 989, 90	10 214 082, 81

Budget complémentaire alloué sur les fonds Région à l'AFPA pour d'autres dispositifs de formation

	2004	2005	2006	2007	TOTAL GENERAL SUR LA PERIODE
PRFPJ ⁵	318 395, 33	485 660, 70	429 093, 00	417 612, 00	11 934 154.84
DPLI ⁶	Cf. Nicole	27 618, 05	24 000, 00	17 693, 00	

EN 2008

³ Voir Annexe 1 : Bilan intermédiaire du COM Apprentissage

⁴ CRPT : Centre Régional de Psychologie du Travail

⁵ PRFPJ : Programme Régional de Formation Professionnelle des Jeunes

⁶ DPLI : Dispositif de Lutte contre l'Illettrisme

La politique régionale de formation professionnelle et d'apprentissage mobilise un budget annuel de l'ordre de 16 millions d'euros dont 5 977 142 € de FSE :

- Formation professionnelle : 9 627 142 €
- Formation Sanitaire et sociale : 2 098 375 €
- Apprentissage : 4 348 977 €

Le volet de la formation professionnelle continue se décline selon 3 grands axes d'intervention :

- les programmes de formation.
- les services communs.
- l'appui aux structures de formation.

Grace à la mobilisation des moyens financiers chaque année nous formons plus de 1500 stagiaires entre les programme jeunes, les actions de l'AFPA, les actions de formation supérieures de l'IUFC et du CNAM.

EN 2009

En 2009, l'activité du secteur de la formation n'a cessé de s'amplifier avec la poursuite des programmes de formation mise en œuvre par tous les opérateurs locaux.

En effet la démarche initiée par la collectivité régionale s'appuie sur le cofinancement du FSE à hauteur de 5.714.285 €. et sur la déclinaison d'une programmation pluriannuelle déterminée dans le cadre de la subvention globale pour la période 2007/2013.

Toutefois, l'année fut marquée par la situation préoccupante de l'AFPA qui a accumulé plusieurs années de dettes sociale, fiscale et de créances de ses fournisseurs.

La collectivité régionale a apporté à l'organisme une aide de fonctionnement de 1.3 M€ afin de lui permettre d'honorer ses moratoires.

Au titre des investissements il convient de souligner le lancement de l'unique chantier d'infrastructure de formation : la seconde tranche de travaux de la MFR à Mana d'un montant de 3 M€. La collectivité a mobilisé plus de 10.988.102 € affecté au secteur de la FP (5 273 817 € + 5 717 285 (FSE) et 4.980.155 € au titre de l'apprentissage et 2.106 262 € dispensés pour les formations sanitaires et sociales.

V - IMPACT DES ACTIONS

La mobilisation des moyens financiers importants par la Région Guyane permet chaque année de former plus de 1500 stagiaires entre le programme jeune, les actions de l'AFPA, les actions de formation supérieures de l'IUFC et du CNAM.

On peut citer que pour la période de 2004 à 2006, la pépinière comptait plus de 110 candidats. 39 pépiniéristes ont été recrutés. Le taux d'insertion au 31/12/2006 avoisine les 85 %, soit 33 jeunes qui ont été insérés dans l'emploi.

Cet effort de structuration doit être poursuivi, au regard des besoins qui ne cessent d'accroître dans le département du fait de la composition pyramidale de la population, mais il conviendrait également de coordonner les politiques publiques et de développer la structuration des branches professionnelles.

L'offre de formation qualifiante durant cette période n'a cessé d'augmenter pour répondre aux aspirations des stagiaires et des demandeurs d'emploi.

Le Développement Economique

- Filières productives
- Emploi/Soutien aux entreprises
- Aménagement du territoire
- Coopération régionale



2004

2010

FILIERES PRODUCTIVES

AGRICULTURE

I - DIAGNOSTIC - ETAT DES LIEUX

En 2004 la surface agricole utile (SAU) ne représente que 0,3% de la superficie globale de la Guyane avec 24 332 ha. Elle est en nette progression depuis 1981 (7 349 ha), progression qui a cependant ralenti dans les années 90, alors que la surface potentiellement disponible s'élève à 200 000 ha.

La moitié de la production totale concerne les légumes (51%) et les fruits (21%), la production animale quant à elle reste limitée avec un pourcentage de 13% de la production agricole. Le niveau d'emploi dans l'agriculture est de 5.240 équivalents emplois à temps plein.

Les agriculteurs bénéficient depuis peu d'un nouvel abattoir construit par la Région Guyane (2003), qui a souhaité mettre à la disposition des agriculteurs guyanais un outil performant en matière d'abattage.

En effet, l'évolution de la réglementation, notamment en matière d'ESB (Encéphalopathie Spongiforme Bovine), a nécessité la mise en place d'un tel outil, de façon à préserver les consommateurs contre les risques liés à l'hygiène et à la sécurité alimentaire.

De plus l'existence de l'abattoir donne les moyens aux socioprofessionnels de bénéficier de toute la logistique nécessaire à l'organisation et au conditionnement de leur production.

Cet outil doit permettre de remplir pleinement les objectifs affichés en matière de développement et de structuration de la filière élevage dans le Département. La Région souhaite, en effet faire passer le tonnage actuellement abattu, de **630 à 850 tonnes**.

De manière générale, les difficultés d'installation et les coûts de production qui sont relativement élevés restent les principaux freins au développement de cette activité.

II - OBJECTIFS DE LA MANDATURE 2004/2010

Tenant compte des points faibles et menaces pesant sur l'agriculture, l'exécutif régional s'assignait comme objectif prioritaire et global de renforcer l'accompagnement du secteur agricole avec la mise en place d'aides incitatives à l'installation pour réduire les contraintes pesant sur les jeunes, d'un plan pluriannuel de développement durable, d'aides au développement, à la diversification et à la réalisation d'actions collectives.

Ces aides doivent conduire à :

- 1 Augmenter le taux de couverture des besoins alimentaires, par la production locale ;
- 2 Développer une agriculture durable ;
- 3 Développer un modèle endogène spécifique aux contraintes d'installations et de développement pour ce territoire;
- 4 Faire baisser les prix de vente des produits agricoles au bénéfice des consommateurs finaux.

III - METHODES EMPLOYEES (OUTILS ET DISPOSITIFS MIS EN PLACE) ET ACTIONS REALISEES

Au-delà des crédits alloués spécifiquement à l'agriculture, et dans le souci d'optimiser les moyens alloués à ce secteur, la collectivité régionale a travaillé dans le cadre des documents pluriannuels prospectifs et planificateurs en orientant les moyens financiers alloués par l'Europe pour le développement de ce secteur économique.

Il s'agit d'optimiser les crédits disponibles (régionaux, nationaux ou européens) sur des projets viables et porteurs pour la Guyane.

Nos interventions se matérialisent en :

Soutien financier aux organisations professionnelles agricoles (Chambre d'agriculture, syndicats, associations, groupements à vocation collective) afin de leur permettre de mener des actions d'encadrement, d'accompagnement à deux échelles :

Au niveau des agriculteurs pour leur apporter une assistance technique en vue de bénéficier des outils de gestion et de suivi comptable et financier de leur activité, et pour leur permettre d'améliorer leurs techniques d'exploitation afin d'être compétitifs.

Au niveau collectif à travers la réalisation de projets de portée régionale tels qu'entre autre :

- l'appui aux programmes sectoriels (élevage, fruits et légumes) ;
- les projets de recherche appliquée et de développement des grandes cultures pour l'alimentation du bétail ;
- les salons de promotion de la production locale ;
- la mise en place de coopératives pour la commercialisation des produits agricoles ;
- la relance de la filière ovin/caprin qui avait jusque là disparue et qui répond aujourd'hui à une demande du marché local ;
- la prise en charge des coûts de développement de parcelles de pâturages visant in fine l'augmentation du cheptel.

Le programme « grandes cultures » susmentionné a pour objectifs :

- de tester différentes espèces annuelles (maïs, soja, canne fourragère, sorgho);
- de mettre au point les itinéraires techniques de production;
- d'optimiser les conditions de conservation et de transformation;
- d'adapter les systèmes d'exploitation basés sur les prairies permanentes, à l'introduction de cultures annuelles.

Il s'agit de produire de l'alimentation pour le bétail en substitution des produits importés d'Europe qui grèvent considérablement le coût d'exploitation. Ce projet s'inscrit dans le cadre d'un partenariat avec des chercheurs brésiliens qui ont développé ces cultures dans des régions similaires à la Guyane.

Les résultats sont encourageants, néanmoins le développement des cultures annuelles nécessite une aide au moins équivalente à l'aide apportée par l'Europe à l'importation des matières premières agricoles en Guyane.

Le soutien aux organisations agricoles est une mesure forte de la collectivité régionale compte tenu de leur rôle de pilier dans les politiques de développement.

C'est en ce sens et pour renforcer leurs missions que la Région a créé un fonds d'avances remboursables d'un montant de 300 000,00 € pour d'une part renforcer leurs fonds de roulement et d'autre part préfinancer leurs subventions d'investissement. Ce dispositif est une réponse concrète aux difficultés de trésorerie que rencontrent souvent les organisations agricoles notamment pour le démarrage puis la mise en œuvre sereine et efficace des actions.

Il s'agit là de dynamiser la réalisation des projets collectifs.

La Région a fait le choix d'orienter les crédits européens et régionaux dans le cadre du programme de développement durable de l'agriculture guyanaise établi pour la période 2007/2013, principalement sur l'aide au développement des exploitations au regard des besoins liés à la satisfaction de la demande locale.

Aides à l'installation et à la modernisation des exploitations agricoles :

Modernisation des exploitations et aide à l'installation d'agriculteur selon des mesures adaptées au contexte de la Guyane. La collectivité régionale s'est engagée dans l'élaboration de modèles d'installation, qui tendent à réduire l'apport financier de l'agriculteur et des pollutions rejetées dans l'environnement. Ce modèle prend en compte dans les coûts d'installation : la valorisation des sous-produits du déboisement, en défrichant sans brûler.

Ce modèle s'appuie sur une démarche consistant à démarrer l'activité par une production végétale de cycle court, en la combinant avec des élevages à cycle court, ainsi qu'une exploitation sur un mode polyculture-élevage.

Ce système permet de générer des revenus qui permettent à l'agriculteur de financer son développement par la suite. C'est une mesure qui devrait permettre d'installer davantage d'agriculteurs.

Aides régionales à l'installation financent :

La construction, l'agrandissement, la modernisation des installations d'élevage, de stockage. L'acquisition de matériels agricoles :

- l'aménagements parcellaires et accès au foncier, y compris voirie interne des exploitations, drainage, dé forestage, frais de bornage,
- les projets de diversification par la relance de l'aquaculture et de l'élevage d'animaux sauvages,
- en complément de l'activité agricole, y compris l'agrotourisme et l'éco-tourisme.

Afin de mieux accompagner l'agriculteur, la Région a mis en place **une aide spécifique à l'investissement** d'un montant de 7 500,00 € sur une période de trois ans conformément aux prescriptions européennes (*aide « de minimis » agricole*). Il s'agit véritablement d'aider ici les agriculteurs n'émargeant pas sur les dispositifs d'aides classiques et qui sollicitent juste un coup de pouce pour acquérir du petit matériel essentiel et pour réaliser des micro-projets (forage, irrigation, récupération d'eaux de pluie, serre...).

D'autre part et dès 2005, la Collectivité Régionale a dans le cadre du PIDIL (Programme d'installation et de développement des initiatives locales) mis en place **le Complément régionale de la Dotation Jeune Agriculteur**. Il s'agit d'apporter 10% de la DJA obtenue par le jeune agriculteur renforçant ainsi de manière non négligeable sa trésorerie. 25 jeunes ont reçu ainsi ce CRDJA (de 1500 à 3500 euros) depuis la mise en place du dispositif.

La Région soutient le développement d'une agriculture durable :

- **Finançant les actions de formation des agriculteurs**, celles notamment menées par le Lycée Agricole de Matiti, sur l'Ouest (Maripasoula) et l'Est (Saint-Georges et Cacao).
- **Finançant les projets de recherche** plus précisément de recherche appliquée par la mise en place d'agro-transfert en partenariat avec l'INRA, le CETIOM, avec en perspective de faire de l'abattis un mode d'exploitation à haute valeur environnementale et économique.
- **Finançant le fonctionnement et les projets d'organismes** comme la FREDON, qui vise à réduire l'utilisation des produits phytosanitaires, et à mettre en place des mesures alternatives. Ces procédés plus écologiques sont étudiés avec l'appui d'organismes scientifiques.
- La Région encourage fortement la réalisation de cette action d'accompagnement de la FREDON pour susciter l'utilisation de produits ou techniques qui tiennent compte des contraintes environnementales.

Un soutien financier a par ailleurs été apporté à l'Observatoire Régional de la Santé qui mène une étude sur la présence de produits phytosanitaires, dans les fruits et légumes que nous consommons.

Elle doit conduire à modifier les pratiques.

- **Finançant les actions et les projets visant à produire des viandes, des fruits, et légumes bio**. Une première coopérative de production de viande avec le label bio a été mise en place avec le concours de la Région Guyane.
- **La Région a repris en gestion directe l'abattoir** dans l'optique de rendre le service plus performant au profit des utilisateurs (éleveurs et bouchers). La création et la gestion d'un abattoir ne relève pas de la compétence des régions, néanmoins la Région Guyane a fait le choix de construire et de gérer cet outil pour structurer les filières de viandes.

De plus, c'est avec un soutien favorable de la Région qu'un projet d'abattoir se met en place dans l'Ouest de la Guyane pour les productions existantes dans cette partie du territoire.

La Région travaille à la définition de types de développement de l'agriculture selon un modèle endogène qui au niveau des exploitations associe élevage et cultures vivrières. Ce modèle est construit en tenant compte des contraintes naturelles du territoire et des faibles moyens financiers des exploitants.

Il s'agit de :

- Satisfaire les besoins en énergie des exploitations agricoles éloignées des réseaux publics, en cultivant des plantes, des palmiers qui permettent de produire un biocarburant.
- Associer à l'élevage des cultures destinées à l'industrie pharmaceutique ou cosmétique.
- Au niveau macro-économique, mise en place des grandes cultures (maïs, soja, sorgho, riz) de façon à produire de l'alimentation animale.
L'objectif étant d'élaborer des modèles intégrés, réduisant les apports extérieurs.

Faire baisser les prix de vente aux consommateurs en :

- Favorisant le **regroupement de structures** avec pour objectif d'assurer la commercialisation de la production à destination des GM et de la restauration collective (collectivités, cantines, etc.....).
- Envisageant à terme une commercialisation de la production à destination des consommateurs.

Le tableau des aides régionales (2004-2009)

Agriculture	Individuelles		collectives
	production	transformation	
4 764 182,05 €	719 609 €	363 090 €	3 681 483,05 €
	15%	08%	77%

IV - IMPACT DE L'ACTION AU NIVEAU DE L'EMPLOI ET DE L'ECONOMIE

Il est difficile dans ce secteur d'activité de mesurer l'impact sur l'emploi et l'économie rurale.

Une première incidence sur l'économie est l'effet de levier de la part régionale sur les fonds européens dans le cadre du PDRG 2007/2013. Le rapport est de 1 à 4. Une meilleure organisation de la profession, en ce qui permet l'élaboration de projets qui dynamisent le secteur agricole.

Des exploitations qui commencent à intégrer dans leur fonctionnement des paramètres de gestion, qui développent des pratiques plus productives, plus respectueuses de l'environnement, et qui s'ouvrent à des productions labellisées biologiques. Le soutien régional a permis sans aucun doute de réelles avancées à un certain nombre d'agriculteurs, sur le plan des rendements et de l'amélioration des conditions de travail.

L'action régionale au côté des professionnels et des autres partenaires publics a permis de conforter les principales filières, comme les fruits et légumes et l'élevage. Une consolidation de ces filières sera encore plus nécessaire et un préalable à toute tentative d'exportation de produits concurrentiels.

Dans le secteur agroalimentaire, notons de réelles avancées très positives qui ne doivent toutefois pas masquer les freins du développement de ce volet en Guyane. Les difficultés pour lancer de nouvelles activités dans ce domaine sont réelles. Au niveau de l'approvisionnement, il faut pouvoir compter sur une production régulière, tant en quantité qu'en qualité. Tel est le travail qu'il convient de poursuivre.

En matière foncière, les aides régionales inscrites au titre du Docup puis du PDRG ont permis de réaliser des avancées importantes en matière de maîtrise du foncier agricole. Plusieurs lotissements agricoles ont vu le jour, des centaines d'agriculteurs ont été régularisés sur des terres qu'ils mettaient en valeur depuis de nombreuses années et la mise en place récente d'un observatoire du foncier qui permet de rationaliser les choix et les décisions en matière d'aménagement et d'attribution. Le dernier chiffre connu (2008) fait état de 24 027 hectares soit près de 1 000 hectares de plus qu'en 2004.

Nous laissons aujourd'hui une profession beaucoup mieux organisée, ce qui est la première étape pour pouvoir dynamiser de façon durable le secteur agricole.

Pêche

I - DIAGNOSTIC-ETAT DES LIEUX

La Guyane dispose d'une façade maritime de 350 kms et, depuis 1977 d'une zone économique exclusive (ZEE) d'une superficie d'environ 130.000 km².

Deux types de ressources exploitables sont présents dans ses eaux : les crevettes et les poissons, dont 200 espèces différentes ont été répertoriées parmi lesquelles trois grandes familles sont exploitées : les crevettes, les poissons blancs et les vivaneaux.

La pêche occupe une place prépondérante dans l'économie du département. Elle constitue l'une des principales activités de production de la Guyane. **Avec près de 20 millions d'euros** de valeur exportée annuellement, elle assure, essentiellement grâce à la crevette et au vivaneau, près du tiers des recettes totales d'exportation de marchandises (hors activité spatiale) de la Guyane.

Avec **140 navires de pêche** d'un âge moyen de 10 ans armés à l'année en Guyane, dont **51 chalutiers crevettiers** sous licence en 2005, et **90 unités de pêche artisanale** (canots créoles, canots créoles améliorés et tapouilles) le secteur de la pêche emploie plus de **500 marins actifs** dont 350 effectuent leurs embarquements sur les crevettiers.

Les entreprises du secteur crevettier et les unités de transformation locales emploient environ 238 salariés à terre (avitaillement, ateliers mécaniques, mareyage, transformation du poisson)

Ces entreprises de transformation sont majoritairement de type micro-entreprises et TPE (très petites entreprises) limitées dans leur capacité de transformation et de stockage.

Elles commercialisent le poisson, sous diverses formes (frais, congelé, fumé, etc.) sur le marché local et à l'export, principalement aux Antilles Françaises.

Les principales difficultés de la filière pêche se résument autour :

- de la faible connaissance et de l'absence de données scientifiques sur les ressources marines qui permettent de mettre en place une gestion rationnelle des ressources ;
- du manque chronique de capacité de traitement moderne des entreprises de transformation ;
- du développement rapide de la production de crevettes et de poissons d'aquaculture qui concurrence la production locale ;
- du développement des circuits parallèles de commercialisation des poissons qui fragilise les circuits légaux mis en place sur le marché local ;
- de la vétusté des navires générant des surcoûts d'exploitation.
- Et enfin du déficit d'infrastructures portuaires aux normes.

II - OBJECTIFS DE LA MANDATURE 2004/2010

Fort de ce constat la Région a souhaité en priorité intervenir sur :

- La mise en place d'une aide à l'exportation des produits de la mer, afin de faciliter la commercialisation extérieure des produits de la mer et la recherche de nouveaux marchés extérieurs ;
- La réalisation d'un programme d'équipement des ports de pêche, afin de permettre aux professionnels de bénéficier d'infrastructures opérationnelles pour travailler dans de bonnes conditions;
- Le réaménagement du Vieux port de Cayenne autour du marché d'intérêt régional dans le cadre du programme d'équipement des ports de pêche.
- L'accompagnement et le financement des projets de développement de la filière.

III - METHODES EMPLOYEES /OUTILS / DISPOSITIFS MIS EN PLACE ET ACTIONS REALISEES

1 - La stratégie de développement élaborée dans un cadre partenarial

L'harmonisation de la stratégie d'intervention en faveur de la pêche est un objectif essentiel pour la collectivité régionale, au regard de la nécessité d'agir au plus près des acteurs de terrain et du besoin de porter un changement de fond pour générer l'essor de cette filière. Cette démarche s'est matérialisée au travers des études et outils de planification suivants :

- Etude stratégique sur le développement de la pêche en Guyane (CCIG, 2004). La Région a souhaité au travers de cette étude développer des projets concrets tenant compte du document de programmation des fonds européens pour la période 2000-2006,
- Schéma Régional de Développement Economique (2006),
- Programme opérationnel relatif au Fonds Européen pour la Pêche (2006-2007).

La Région a veillé à ce que les projets inscrits au SRDE soient éligibles au PO FEP afin d'optimiser la consommation des moyens financiers régionaux, nationaux et communautaires au développement du secteur.

Le choix de la collectivité a porté en priorité sur :

- o L'amélioration de la connaissance et une gestion rationnelle des ressources
- o La modernisation des outils de production et de transformation
- o Une commercialisation organisée autour d'une politique déterminée

Un partenariat fort entre les professionnels et la Région a permis de défendre ardemment auprès de la direction des pêches à Paris puis de l'Union Européenne, l'attribution d'un niveau total de contribution des fonds européens au profit de la Guyane, supérieur au montant alloué pour la période 2000/2006.

C'est dans ce même sens que le nouveau régime du POSEIDOM a été adapté pour tenir compte des différents produits de la pêche locale (poisson frais, poisson congelé, crevette) et permettre la prise en charge du surcoût inhérent à l'éloignement des marchés extérieurs.

Par ailleurs, les agences régionales, intervenant sur le développement économique, avaient pour mission d'accompagner fortement cette filière en fonction des missions qui leur ont été confiées au rang desquelles l'Innovation. C'est ainsi que le schéma régional de développement économique (SRDE) a identifié et retenu la pêche comme étant un levier puissant pour dynamiser l'activité sur le territoire.

Le programme de valorisation des bios ressources, et le projet de développement de la filière inscrit dans ce document visent à moderniser par l'innovation les procédés de production et de transformation des produits de la mer.

Guyane Technopole, en collaboration avec le Comité régional des Pêches et l'Organisation des Producteurs des produits de la mer de Guyane, a réalisé une étude qui doit permettre d'automatiser les process d'écaillage et d'échaudage et les adapter aux spécificités des poissons tropicaux.

De son côté, Guyane Développement mène actuellement une étude sur le développement du cabotage maritime entre la Guyane et les Antilles. Il s'agit, dans ce projet financé en totalité par la Région, de favoriser l'écoulement des produits de la mer et agricoles sur les marchés des Antilles par la mise en place d'un moyen d'acheminement supplémentaire et plus économique.

Dans sa mission d'animation du schéma de développement économique, la Région a apporté un accompagnement plus spécifique aux organisations professionnelles afin que ces dernières puissent définir un plan de commercialisation des produits de la mer sur le marché local et à l'export.

La commercialisation constitue pour la Région un enjeu capital pour lesquels des règles doivent être clairement définies. C'est ce leitmotiv qui a justifié que la Région intervient fortement dans le financement du fonctionnement du Marché d'Intérêt Régional (MIR). Sur la période 2004-2009, ce sont plus de 1,2 millions d'euros qui ont été attribués à la Société de Gestion du Marché de la Mer (SOGEMER) qui a employé jusqu'à fin décembre 2009, 5 salariés.

Aujourd'hui, le positionnement du MIR dans le circuit de commercialisation des produits est revu dans le souci d'offrir aux producteurs davantage de lisibilité dans les perspectives qui se font jour.

LES AIDES AUX ENTREPRISES

Elles ont porté sur :

- La construction et/ou la modernisation des navires de pêche artisanale.

Malgré notre insistance et nos démarches pour adapter les objectifs de la politique commune des pêches aux réalités de notre territoire, les règles communautaires ont réduit puis ont interdit les aides à la construction de nouveaux navires. Ces obligations sont liées à la nécessité de réduire l'effort de pêche exercé sur la ressource au regard de la surexploitation constatée à l'échelle européenne et mondiale. Dans le cas de la Guyane cette surexploitation n'est pas avérée, et les contraintes imposées par les instances Bruxelloises oblige la Guyane à réduire sa capacité de production.

Aussi, la collectivité est intervenue en faveur de la construction de navires de pêche jusqu'en décembre 2006. Elle aura permis la construction de 13 navires de pêche artisanale pour un coût total de 39 941.47 €.

Depuis le 1er janvier 2007, la collectivité contribue uniquement au financement d'équipements et aux travaux de modernisation des navires de pêche. Au titre desquels pas moins de 11 artisans pêcheurs ont été aidés à une hauteur totale de 44 928.49 €. Des investissements qui ont porté sur des améliorations de la sécurité, des conditions de travail, de l'hygiène, de la qualité de produits, du rendement énergétique et de la sélectivité afin de maintenir la compétitivité de la flotte à capacité constante de capture.

- La transformation et la commercialisation des produits

Une dizaine d'entreprises ont bénéficié d'un soutien de la collectivité pour un coût total de 274 387.16 €. A l'exclusion de la construction, l'extension, l'intervention de la collectivité a pris principalement la forme d'une aide à l'équipement et à la modernisation afin de satisfaire notamment l'amélioration des conditions de travail, des conditions de santé publique, d'hygiène ou de qualité des produits,...

- **Les aides à la réalisation des actions collectives**

Elles ont porté sur :

- La connaissance et la gestion rationnelle des ressources
- L'aménagement et l'équipement des ports de pêche
- La recherche de nouveaux marchés pour la commercialisation des produits de la mer
- Les expertises pour l'amélioration des dispositifs d'accompagnement des entreprises

1. La connaissance et la gestion rationnelle des ressources marines

L'intervention régionale a consisté à:

- Cofinancer pour un montant de 106 789,00 € un programme de Recherche sur la « durabilité des Activités Halieutiques et le maintien de la Biodiversité marine en Guyane » (DUHAL). Cette étude technique, réalisée par l'IFREMER, visait à la mise en place d'un système de collecte de données sur la pêche côtière, la sélectivité des chalutiers crevettiers pour limiter les captures accessoires et sur la sélectivité de la pêche aux vivaneaux. Elle constitue à ce jour le support de recueil d'informations sur la pêche guyanaise.
- apporter son soutien financier à WWF, avec l'appui technique du Comité Régional des Pêches, pour la finalisation d'une étude opérationnelle sur l'adoption d'un système d'échappement des tortues marines et des prises accessoires dit « Trash and Turtle Ecluder Device » (TTED) propre à la Guyane, qui sera rendu obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2010 pour tous les chalutiers. En outre, cette action comporte également un volet de formation des marins, et d'équipement des navires. Cette innovation représente une avancée déterminante dans la mesure où elle améliore la sélectivité de la pêche crevettière (95% des tortues libérées, jusqu'à 40% des autres prises accessoires) et où elle présente de nombreux avantages pour les professionnels (travail facilité, gain de carburant, meilleure qualité du produit).

2. L'aménagement et l'équipement des ports de pêche

L'intervention régionale a porté sur :

- **Les travaux de mise aux normes des pompes à carburant détaxé** installées sur le Port de pêche de Kourou pour un montant de 80 000,00 € dont la rétrocession à la Commune de Kourou est en cours;
- **La construction d'un port de pêche de Sinnamary** pour un montant de 365 000,00 € ;
- **L'acquisition et l'installation de machines à glace** dans diverses communes de Guyane : Iracoubo (9 498.56 €), Saint-Laurent (46 500 €) et Cayenne (76 706.74€)
- **La réalisation d'une étude portée par la Région Guyane pour l'installation d'une unité de transformation des produits de la mer** sur l'île de Cayenne pour un montant de 72 000,00 €. Ce projet avait pour but de répondre au besoin manifesté par les producteurs de bénéficier d'une structure de traitement des produits de la mer moderne et compétitive.
- **L'élaboration du Plan Régional d'Equipement des Ports de pêche (PREPP)** en partenariat avec l'ensemble des entités intervenant dans le secteur, en cours de validation à la Direction des Pêches Maritimes et de l'Aquaculture (DPMA), dont l'objectif poursuivi vise à améliorer la situation portuaire de la Guyane concernant les conditions de débarquement, les moyens d'avitaillement et les conditions de stationnement. Désormais, les projets d'investissement concernant l'aménagement et l'équipement des ports de pêche (..) doivent s'inscrire dans ce plan pour bénéficier d'un cofinancement européen au titre du Po FEP.

3. La recherche de nouveaux débouchés pour la commercialisation des produits de la mer

- La Région a entre autre financé une campagne de promotion du poisson blanc qui a permis de mieux appréhender les opportunités et choix stratégiques que les professionnels doivent adopter pour commercialiser le poisson de Guyane en Martinique et en Guadeloupe.
- La réalisation d'actions de communication soutenues par la collectivité au niveau européen (SEAFOOD) et national (Bretagne) afin de faire connaître la qualité des produits guyanais et la gastronomie guyanaise.

4. Les expertises pour l'amélioration des dispositifs d'accompagnement

- Etude sur la mise en place d'un système d'intervention financière pour la pêche. Il s'agit de mettre en place un dispositif transitoire (dans l'attente de la décision communautaire) pour faire bénéficier aux producteurs guyanais d'un prix minimum leur assurant un revenu équitable et d'intervenir sur le marché des produits de la pêche fraîche pour éviter une déstabilisation du marché local.

- Mise en place d'un dispositif de report du poisson issu de la pêche artisanale, et la définition d'un dispositif fiscal et financier pour le financement des navires de pêche en Guyane. Ces travaux visaient à permettre le financement des achats au sein du Marché d'intérêt régional et la création d'un cadre d'intervention juridiquement acceptable par les services de la commission européenne.

IV - IMPACT DES ACTIONS

De manière générale la Région est le principal contributeur financier des organisations professionnelles de la pêche. Ce soutien est la condition de leur existence et de leur capacité à structurer la filière.

Cet appui a notamment permis à ces organisations d'être présents et de défendre leurs intérêts dans les programmes nationaux ou européens et de travailler et trouver des solutions aux problématiques telle l'augmentation du prix du carburant.

Ce sont ainsi :

- 3 emplois directs aidés pour le fonctionnement de ces organisations professionnelles.
- 5 emplois maintenus pour la gestion du MIR
- 12 entreprises de commercialisation au sein du MIR, employant chacune au moins 2 salariés en sus du chef d'entreprise (soit 36 personnes).
- 151 emplois dans la production et la transformation qui ont été créés ou maintenus

L'intervention de la collectivité pour les projets individuels ou collectifs est combinée à des aides nationales et européennes par souci d'efficience et d'optimisation des crédits alloués à ce secteur.

C'est une aide totale de **3M€** attribué à la pêche de 2004 à 2009 : **1,8 M€** d'aides et **1,2 M€** pour la gestion du MIR.

MINES

I - DIAGNOSTIC-ETAT DES LIEUX

Le secteur aurifère est le premier poste à l'export, (hors spatial), avec une augmentation de son chiffre d'affaires depuis 1999.

La situation de secteur reste cependant fragile, le secteur souffre d'un climat d'insécurité grandissant, conséquence de l'orpaillage clandestin.

Selon les professionnels en 2004, on estime la population clandestine à environ **10 000 personnes**, et la production illégale, des 5 années précédentes, à environ 35 tonnes d'or.

Cela correspond à un revenu brut annuel de 14 000 € par clandestin.

En 2001 et 2002, la production d'or déclarée s'élève respectivement à 4 058 kg et à 3 255 kg.

Le nombre de demande de titres miniers était de 74 en 2002.

II - OBJECTIFS DE LA MANDATURE 2004/2010

Fort de ce constat la Région a souhaité en priorité intervenir sur :

- La tenue d'une table ronde réunissant l'Etat, la Région, les professionnels et les pays voisins pour trouver des solutions efficaces et définitives à l'orpaillage clandestin ;
- Demander une commission d'enquête parlementaire ;
- Travailler avec les organisations professionnelles, et soutien des initiatives pour la modernisation des techniques d'exploitation.

III - METHODES EMPLOYEES /OUTILS / DISPOSITIFS MIS EN PLACE ET ACTIONS REALISEES

Au-delà des aides attribuées aux entreprises minières, l'action régionale en faveur de la filière a été essentiellement de nature politique.

Les aides attribuées aux entreprises s'élèvent à **42,4 K€** pour 5 entreprises pour le financement de l'acquisition de table à secousse, en substitution aux techniques utilisant le mercure.

Ce niveau d'aide résulte d'une part du faible niveau de demande de la part des opérateurs qui en règle générale s'autofinance, et d'autre part de la méthode d'accompagnement qui avait été mise en place avec les services déconcentrés de l'Etat pour mobiliser des crédits européens en complément.

Des réunions de travail préparatoires à l'interdiction de l'utilisation du mercure au 1^{er} janvier 2007 avaient été organisées pour convenir de l'accompagnement à apporter aux entreprises désireuses de bénéficier des aides.

L'objectif de tenir une table ronde avec les pays voisins pour lutter contre l'orpaillage clandestin a été occulté et surtout est devenu inapproprié eu égard aux difficultés rencontrées par les professionnels pour bénéficier d'un titre minier.

La démarche de la collectivité régionale a consisté avant tout à défendre les intérêts en demandant à l'occasion de la tenue des commissions des mines, que soient établies des règles claires d'attribution des titres miniers dans un souci de justice et d'équité, et la réduction du délai de traitement des demandes des opérateurs.

Face aux difficultés persistantes d'accès à la ressource minière, l'intervention régionale s'est focalisée sur deux grands rendez-vous établis par le Gouvernement, desquels elle entendait tirer le meilleur pour lever les contraintes bloquantes à cette activité économique :

- Le comité opérationnel outre-mer (COMOP) du Grenelle de l'environnement ;
- Le schéma départemental d'orientation minière (SDOM).

La contribution régionale à l'occasion du COMOP outre-mer a porté sur :

- La mise en place d'une fiscalité pour financer le conservatoire écologique basé sur toutes les ressources extraites du sous-sol et pas uniquement sur l'or, une partie de cette ressource devant être affectée au développement des communes et pas à la Région.
- Les moyens dédiés à la création d'une structure d'accompagnement des opérateurs miniers.

La contribution régionale pour le SDOM s'est matérialisé à travers :

- La mise en place d'un groupe de travail constitué des représentants politiques et socioprofessionnels qui s'est réuni en Région avec l'appui d'un cabinet d'études pour proposer une position globale harmonisée de la Guyane, tenant compte des souhaits des organisations et institutions guyanaises. Elle n'est cependant pas allée à son terme résultant entre autre d'une désaffection d'une partie des protagonistes.
- La Région a notamment mis en exergue la nécessité :
 - o que le SDOM prenne en compte les orientations du Schéma d'aménagement régional ;
 - o que ce soit la commission des mines qui réalise le schéma ;
 - o que ce schéma englobe toutes les mines et pas uniquement l'or ;
 - o que le Conseil Régional de Guyane soit substitué à l'Etat pour lancer des appels internationaux à candidature pour la recherche et l'exploitation minières.

La collectivité régionale travaille par ailleurs en étroite collaboration avec une organisation professionnelle dédiée aux artisans pour mettre en place un véritable plan d'installation d'opérateurs miniers. La Région a proposé à cette structure des moyens d'intervention pour élaborer un programme solide qui tienne compte de la situation de chacun des bénéficiaires.

S'agissant du pétrole, la Région a à maintes reprises, sollicité le Gouvernement afin de prendre conformément aux dispositions de l'article 68-24 du code minier, le décret précisant les modalités d'exercice des compétences de gestion des titres de recherche et d'exploitation en mer.

Le transfert effectif de la compétence placerait la Région en tant qu'interlocuteur privilégié dans la relation avec la société de recherche pétrolière présente au large de la Guyane.

Plusieurs réunions de travail se sont tenues avec les responsables et ont permis d'échanger sur l'état d'avancement du projet, et d'identifier les opportunités offertes à notre région pour se préparer et en tirer le maximum de bénéfice.

IV - IMPACT DES ACTIONS

L'impact de l'action de la collectivité régionale reste limité du fait de l'absence de réel pouvoir de décision dans la gestion de l'activité minière.

EMPLOI/ SOUTIEN AUX ENTREPRISES

INTERVENTIONS ECONOMIQUES

I - DIAGNOSTIC-ETAT DES LIEUX

Une économie qui repose sur des petites entreprises

La Guyane compte en 2004 58.000 actifs, dont 26,5% sont au chômage (soit plus du double de la moyenne nationale).

Son PIB, de 11.934 € par habitant, représente la moitié de celui de la France hexagonale, et se place en dernière position parmi les DOM.

8 251 entreprises sont actives en Guyane, dont 76% d'unipersonnelles. 1128 entreprises ont été créées en 2004 : le taux de création d'entreprises, de 15,3, est supérieur au taux de création national (12,4), mais les entreprises créées sont souvent de petites structures à faible valeur

Par son action la Région va conforter la création et le développement des entreprises et de l'emploi. Cependant, les volumes financiers qu'elle injecte dans l'économie à travers la construction des lycées, les programmes de formation, les infrastructures de désenclavement, la masse salariale de la Région, et des agences régionales ne seront pas comptabilisés dans le présent document. Ils représentent toutefois un levier important de l'économie Guyanaise.

Il convient de rappeler que la loi du 13 août 2004 sur les libertés et responsabilités locales a reconsidéré la mission de la collectivité régionale qui est désormais appréhendée comme un coordonnateur de l'action économique des collectivités et de leurs groupements.

C'est avant tout ce que la Région s'est appliquée à conduire dans le souci de rendre cohérente et lisible l'intervention en faveur du développement économique sur l'ensemble du territoire.

II - OBJECTIFS DE LA MANDATURE 2004/2010

- Améliorer la maîtrise du foncier par les collectivités locales
- Renforcer le poids dans l'économie des secteurs primaire et secondaire, en augmentant le nombre des actifs et en modernisant les procédés de production et de commercialisation.
- Développer l'innovation dans les entreprises
- Valoriser la biodiversité
- Soutenir les organisations professionnelles minières dans le cadre de la modernisation des techniques d'exploitation
- Moderniser les entreprises du secteur forestier
- Développer l'activité touristique par l'amélioration de l'image et le renforcement des capacités d'hébergement.
- Développer l'emploi en initiant une démarche de marketing territorial, en augmentant la compétitivité de la main-d'œuvre et en améliorant l'environnement financier des entreprises et en créant en partenariat avec l'Etat un observatoire économique et social.
- Créer de la richesse en soutenant l'initiative privée, en renforçant l'accompagnement des entreprises, en permettant une meilleure intégration de la Guyane dans son environnement géographique régional.

III - METHODES EMPLOYEES /OUTILS / DISPOSITIFS MIS EN PLACE

Les interventions économiques de la collectivité régionale peuvent être classées sous 4 grands types d'interventions qui sont complémentaires :

L'élaboration des stratégies et études sectorielles :

Les plans, les schémas directeurs, les programmes d'actions...

Les aides régionales directes :

- Aux entreprises pour le financement de projets individuels
- Aux groupements professionnels ou institutions publiques pour des projets collectifs
- Au fonctionnement d'outils structurants

Les aides régionales indirectes

- Pour l'accompagnement à la création et au développement des entreprises grâce à l'action des agences régionales
- pour le développement de l'ingénierie financière

L'élaboration et la participation à la définition de règles impactant l'activité économique (*sans incidence budgétaire directe*)

La Recherche un outil au service du développement

IV - ACTIONS REALISEES

1 - LA STRATEGIE ECONOMIQUE REGIONALE

Le schéma Régional de Développement Economique

La loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales a acté le rôle de la Région, de "coordonnateur sur son territoire des actions de développement économique des collectivités territoriales et de leurs groupements".

Cette mission s'organise notamment autour de l'élaboration d'un schéma régional de développement économique (SRDE). Elle n'est cependant pas "chef de file" comme envisagé dans le texte de départ.

La collectivité régionale a souhaité aller au-delà du caractère expérimental signifié par la loi pour la réalisation de ce schéma, en s'inscrivant dans une perspective d'au moins 10 ans pour contribuer véritablement à agir sur le territoire et ses habitants.

La Région a fait de cet outil, le pilier, le cap de sa ligne d'actions économiques pour la Guyane, en lui donnant la dimension la plus large et la plus exhaustive, autour du regroupement des initiatives et synergies de tous les acteurs économiques de Guyane. Aussi, il s'articule étroitement avec les autres travaux prospectifs menés par la Région, et se positionne en support des différents programmes européens, dans une logique de développement économique, social et durable.

Ce schéma est le fruit d'une démarche de concertation exemplaire et unique en Guyane à travers notamment des ateliers de travail qui se sont tenus à Saint-Georges de l'Oyapock, Awala-Yalimapo, Sinnamary, Macouria, et Cayenne.

Tous les acteurs de la vie économique qui ont participé à l'élaboration du SRDE s'accordent à dire que la démarche participative a été exemplaire.

Il est le fruit d'une réflexion commune et partagée sur les actions et projets à retenir pour le développement de ce territoire.

Le SRDE se veut être un outil opérationnel fixant une liste de 35 projets ou actions à réaliser par l'ensemble des acteurs locaux. Il fait l'objet d'un suivi régulier sur l'état d'avancement des opérations.

Pour cela, une gouvernance composée d'un comité de suivi et d'une équipe d'animation technique a été mise en place.

Ce comité constitué des acteurs ayant contribué à la réalisation de ce schéma se réunit une fois par trimestre pour étudier les avancées des actions engagées, lever les contraintes bloquantes et envisager les orientations complémentaires.

L'assemblée plénière de la Région l'a adopté en septembre 2006.

Cinq grands projets phares se dégagent au regard de leur portée de dimension régionale :

- **Création d'un pôle régional de développement de valorisation et de promotion des ressources naturelles** : dont l'objectif majeur est de travailler à la structuration des pôles de développement industriel thématiques liés aux différentes ressources naturelles. Projet conduit par Guyane technopole.
- **Cayenne, ville capitale inscrite au patrimoine mondial** avec un pôle commercial et touristique : qui visait à redynamiser le cœur historique de Cayenne pour en faire un pôle commercial. Projet conduit par la municipalité de Cayenne.
- **Création d'un centre d'affaires pour une ouverture à l'international** : pour aider au développement à l'international des entreprises et faciliter les échanges régionaux et interrégionaux. Projet conduit par la chambre de commerce et d'industrie.
- **Création d'un parc éco touristique avec le label « Terre d'Amazonie »**. Ce projet a été revu pour finalement conduire à la mise en place en partenariat avec les opérateurs existants d'Ecolodges spécifiques à la Guyane et son environnement et leur mise en réseau. Projet conduit par le Comité du tourisme de la Guyane.
- **Favoriser l'essaimage de l'activité spatiale dans le cadre d'un partenariat avec le pôle de compétitivité aéronautique et spatial « AEROSPACE VALLEY »**. Il s'agit de faire du spatial un véritable outil structurant pour la Guyane en générant la création de nouvelles activités. Projet conduit par Guyane technopole.

24 projets sur les 35 que compte le SRDE ont été affectés à des opérateurs à leur demande et ont fait l'objet d'un démarrage.

Certains d'entre eux sont bien entamés, tels que l'immobilier d'entreprises sur le territoire de la CCCL ou l'installation de zones d'activités économiques dans l'ouest de la Guyane, ou le Centre européen de la biodiversité amazonienne (CEBIO).

La collectivité régionale a veillé au moment de la négociation du nouveau cadre des aides nationales et européennes à ce que les projets retenus puissent être éligibles aux programmes opérationnels, afin d'optimiser et de mobiliser des crédits en conséquence pour que l'action se réalise pleinement.

La Région a systématiquement apporté les moyens financiers pour le démarrage des projets. Ce sont à ce jour **629 835,00 €** (*depuis septembre 2006*) qui ont été accordés par la Région pour les actions spécifiques à ce schéma.

Les choix stratégiques que nous avons fait dans le SRDE sont plus que pertinents et il convient de se remémorer d'une part le discours du Président de la République du 8 février 2008 à la chambre de commerce et d'industrie qui annonçait la nécessité de créer **un centre de valorisation des ressources naturelles**, d'autre part la décision du comité interministériel de l'outre-mer du 06 novembre 2009 qui retient le projet de **création du centre européen de la biodiversité**.

Ces deux projets étaient inscrits dans le SRDE dès 2006 et déjà en cours de mise en œuvre.

La Région pilote plus particulièrement 3 actions spécifiques, sous la gestion opérationnelle de ces agences régionales :

- **le centre européen de la biodiversité.**
- **le partenariat avec le pôle de compétitivité AEROSPACE VALLEY.**
- **la mise en réseau des acteurs de la création d'entreprises.**

- **le centre européen de la biodiversité : CEBIO.**

La Guyane constitue un formidable réservoir de ressources naturelles (90% du territoire). La demande croissante du végétal dans l'industrie, sous la pression des consommateurs et de la réglementation est en forte progression au niveau mondial.

Les industriels ont besoin de sécuriser leurs approvisionnements en ressources génétiques au regard du resserrement des législations nationales pour l'accès aux ressources.

Ils doivent donc développer de nouveaux réseaux d'approvisionnement, notamment dans les pays tropicaux.

C'est ce constat qui a motivé le choix de la Région d'instituer et de développer une activité économique durable avec des emplois pérennes en Guyane à partir de cette biodiversité.

Le modèle actuel d'exploitation de la biodiversité en Guyane conduit les industriels nationaux à bénéficier directement des ressources primaires ou à s'appuyer en partie sur les organismes de recherche, nous privant ainsi de la plus-value financière, du développement de la connaissance et des compétences locales.

CEBIO, c'est une stratégie innovante en ce sens qu'elle rééquilibre la relation entre le territoire et les industriels intéressés par les ressources naturelles présentes en Guyane.

Ce projet inverse la tendance pour :

- Densifier la commande privée de programmes de recherche
- Faire émerger des compétences et des emplois scientifiques guyanais
- Créer une filière végétale pour l'industrie en Guyane
- Faire émerger des PME qui participent et/ou valorisent les activités de recherche
- Faire émerger des PME dans les chaînes de valeur portées par l'industrie.

La relation reposera désormais sur des contrats de licences ou de collaboration de Recherche à partir d'un travail réalisé en Guyane et faisant l'objet d'une transaction gagnant-gagnant.

Cette mission globale de Recherche et Développement va adosser un volet touristique lié à la biodiversité et s'organiser autour d'un certain nombre d'outils à créer ou à conforter tels que :

- Une plateforme analytique
- Une plateforme préindustrielle
- Un Conservatoire botanique et jardin
- Un herbier
- Un centre de multiplication et de sélections variétales
- Un complexe hôtelier.

Ce sont 260 emplois durables qui seront créés.

Le site d'implantation envisagé se situe sur le territoire de la commune de ROURA, au regard du besoin d'espace nécessaire au projet (80 hectares), du positionnement géographique par rapport aux axes routiers, et de la richesse de son espace naturel.

De plus cette zone est au cœur des clientèles touristiques (marais de Kaw, Fourgassié, future marina).

Le centre européen de la biodiversité amazonienne est :

Un moteur :

- Pour le développement durable du territoire
- Pour la dynamique de la recherche

Structurant pour :

- La valorisation des bioressources
- La sensibilisation du grand public
- Le secteur affaire du tourisme

Stratégique pour :

- La préservation de la biodiversité amazonienne
- Le rayonnement international de l'Europe sur la valorisation durable des bioressources en Amazonie
- Pour la coopération des pays du Plateau des Guyanes autour d'une problématique commune inscrite dans l'accord Centre Franco Brésilien Biodiversité Amazonienne.

- **le partenariat avec le pôle de compétitivité AEROSPACE VALLEY.**

Ce partenariat a conduit à la présentation au sein de ce pôle de dimension mondiale, du programme PRODIGE qui a été labellisé. Il permet de développer des projets collaboratifs au service de notre territoire en tirant davantage profit de l'activité spatiale.

Pour renforcer le lien avec le pôle de compétitivité, la collectivité régionale a signé en 2007 à l'occasion du salon du Bourget, un accord de partenariat avec les Régions Midi-Pyrénées et Aquitaine. La Région Guyane devient donc ainsi un acteur reconnu au sein du pôle.

Par ailleurs, la Région Guyane a adhéré au réseau des régions européennes utilisant les technologies du spatial (*Network of european regions using space technologies*).

NEREUS qui compte aujourd'hui 23 régions d'Europe et 18 partenaires veut exploiter et développer au bénéfice de ses Régions membres et de leurs acteurs, le potentiel offert par le secteur de l'espace en matière de recherche et développement et de compétitivité économique.

Cette démarche nous offre l'opportunité d'établir un partenariat plus opérant avec les institutions et opérateurs du spatial, présents en Guyane.

- **la mise en réseau des acteurs de la création d'entreprises.**

La Région pilote l'action de mise en réseau des acteurs de la création d'entreprises. Ce projet se décline en 2 étapes : l'animation du réseau et la création du portail de la création d'entreprises en Guyane.

Ce portail est construit dans le cadre d'un partenariat établi avec l'agence nationale pour la création d'entreprises et la Caisse des Dépôts et Consignations.

Seules 7 régions en France disposent de ce type d'outil. Il permettra aux porteurs de projets de bénéficier de toutes les informations nécessaires au montage de leur entreprise.

1- LES ETUDES STRATEGIQUES ET SECTORIELLES

Le Schéma Régional de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur

La Région a réalisé le schéma régional de la recherche et de l'enseignement supérieur (SRRES) dans l'optique de faire de l'économie de la connaissance et de l'économie en réseaux, les deux volets essentiels à la croissance et au développement de notre territoire.

Le SRRES est composé de deux principaux volets :

- le premier traite des actions à mener pour tirer le meilleur parti à la fois du potentiel scientifique du territoire et de l'excellence de la Recherche qui y est menée.
- Le second aborde la contribution, souvent débattue, des activités de recherche au développement du territoire.

Son objectif est donc de parvenir à une élaboration commune et intégrée de l'offre de formation supérieure, pour exploiter au mieux les expertises et ressources disponibles, et répondre aussi précisément que possible aux besoins du territoire et de sa population. Afin de répondre au mieux à ces deux impératifs, deux objectifs intermédiaires devront sous-tendre cette élaboration commune : un renforcement des liens entre les acteurs et ressources de la recherche et de la formation, et une complémentarité accrue entre formation initiale et continue.

Programme Régional des Equipements Portuaires de Pêche

La Région a réalisé ce programme qui intervient dans le cadre de la mobilisation des crédits européens dédiés au financement des infrastructures portuaires pour la période 2007/2013.

Il s'agit :

- D'harmoniser les environnements économiques liés aux ports
- De rationaliser la répartition des points de débarquement
- D'améliorer la qualité des équipements.

Ce plan qui est en fait un préalable à la mobilisation des fonds européens sur cette mesure, a été réalisé avec l'ensemble des entités intervenant dans l'administration et la gestion des ports au niveau régional. Il fixe les priorités affectées aux différents ports et points de débarquement existants au regard de l'activité de la pêche et de l'aquaculture présente et future.

L'accent a donc été mis sur une large concertation des partenaires.

Les priorités retenues par l'ensemble des partenaires sont les suivantes :

- l'amélioration des conditions de débarquement, tant en matière d'hygiène que de sécurité/ergonomie des opérations
- l'amélioration des moyens d'avitaillement, en particulier au niveau de la production de glace et pour le stockage de l'avitaillement en matériel de pêche
- l'amélioration des conditions de stationnement

Il appartient maintenant aux municipalités ou gestionnaires de ports de pêche d'engager des projets de modernisation ou de construction qui permettront aux professionnels de la pêche de bénéficier d'outils de travail performants.

La stratégie régionale agricole

La collectivité régionale a défini une politique d'intervention en faveur de l'agriculture en se basant sur trois composantes essentielles :

- La productivité afin d'augmenter la couverture de la demande locale et sécuriser l'approvisionnement de la filière agroalimentaire ;
- La compétitivité pour proposer une gamme plus large de produits locaux à la population, rendre le produit local attractif par rapport aux produits importés, créer des emplois et élever le niveau des revenus des exploitants agricoles ;
- La durabilité pour une agriculture respectueuse de notre environnement et qui réponde à des critères de qualité (agriculture biologique)

Les études sectorielles

Diverses études sectorielles ont été réalisées par des collectivités ou des organisations professionnelles avec le soutien financier et l'appui technique de la collectivité régionale. Ce travail réalisé dans un cadre partenarial est pris en compte par la Région dans sa stratégie d'interventions pour l'activité concernée.

Nous pouvons notamment citer :

- Etude sur le développement de la pêche en Guyane. Il y est décrit toute la stratégie à appliquer pour permettre à ce secteur de prendre son essor (CCIG 2004).
- Publication d'une étude sur la création d'entreprises en Guyane (INSEE 2007)
- Etude sur les coûts de facteurs de production en Guyane (ACREDEG 2007)
- La création du plan de développement économique de la ville de Kourou (Mairie de Kourou 2008).

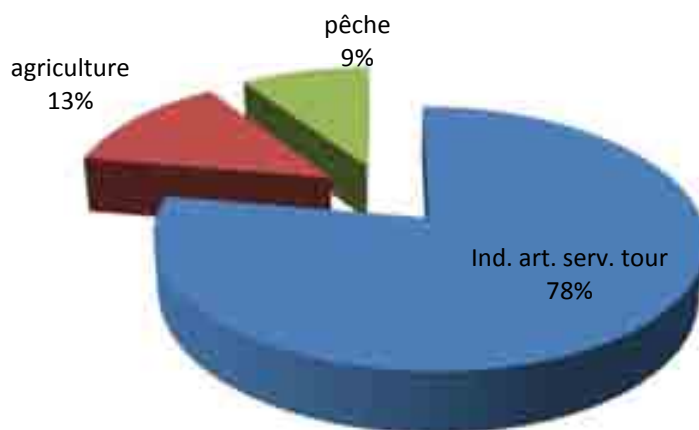
2- LES AIDES REGIONALES AUX ENTREPRISES

Sur l'ensemble de la mandature régionale 2004/2009, la Région Guyane a apporté une contribution directe aux entreprises et institutions pour la réalisation d'études et de projets économiques pour un montant de 32,39 M€ répartis de la manière suivante :

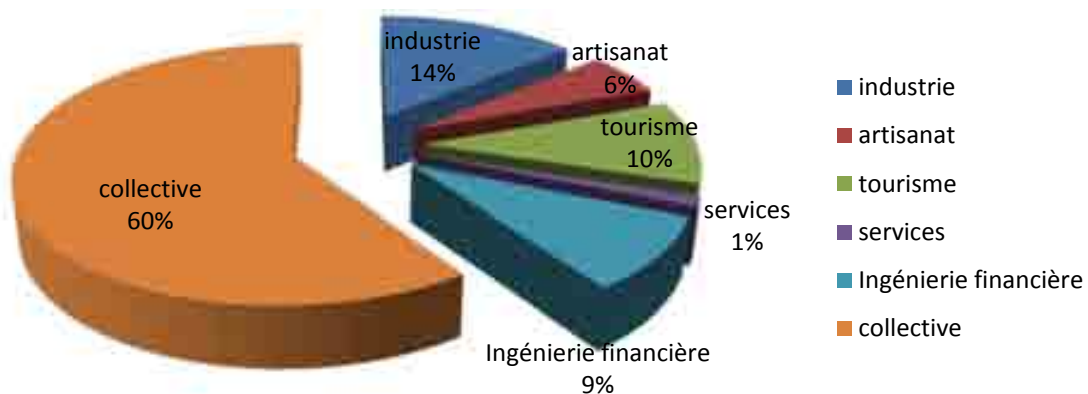
- 25,18 M€ au bénéfice de l'industrie, artisanat, service et tourisme.
- 4,21 M€ au bénéfice de l'agriculture
- 3,00 M€ au bénéfice de la pêche

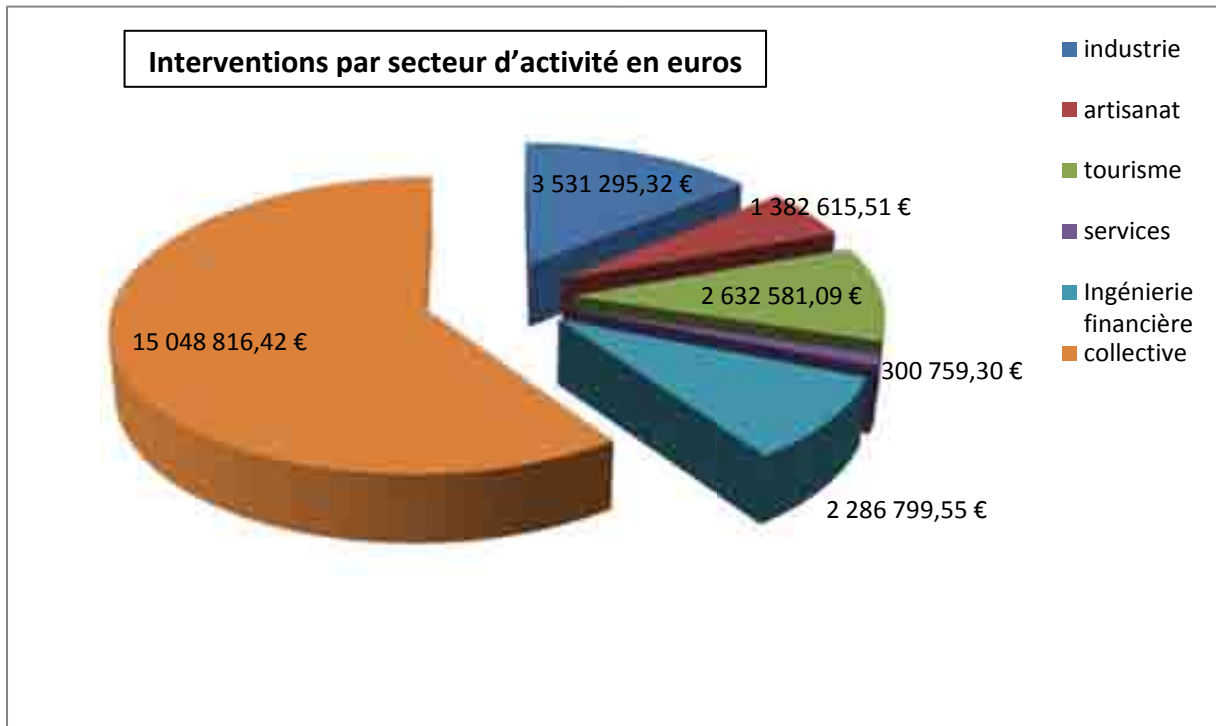
216 entreprises ont bénéficié de ces aides.

Interventions par secteur



Interventions régionales par secteur d'activité en pourcentage





La Région a fortement milité pour que le CNES contribue à participer au financement du développement économique et social de la Guyane. Le comité d'attribution des aides est présidé par le Président de la Région ou son représentant. Ce positionnement a été choisi afin d'orienter et de peser de façon prépondérante sur les décisions d'attribution. Cela s'est traduit par la mise à disposition d'une enveloppe de 26,8 M€ sur la période 2000/2006 destinée à accompagner la création d'activités, en complément de l'enveloppe régionale.

Ces aides ont contribué à la création de plus de 1 200 emplois directs dans l'industrie, le commerce, l'artisanat, les services et le tourisme.

Ces données ne prennent pas en compte les emplois maintenus, ainsi que l'impact indirect sur les emplois induits.

3- LES AIDES INDIVIDUELLES AUX ENTREPRISES

Les aides individuelles aux entreprises représentent 40% de l'enveloppe globale. La plus grande partie des aides finance les projets collectifs.

S'agissant en particulier des activités secondaires et tertiaires, les interventions en faveur de l'industrie sont les plus importantes en terme de volume financier, ensuite celles du tourisme, l'artisanat, et enfin les services.

De manière générale, tous les projets de création et de développement ont bénéficié d'une aide régionale.

En moyenne, la Région intervient à hauteur de 25% du coût du projet, le complément étant apporté par les fonds de l'Etat et de l'Europe.

Le total des interventions publiques peut aller jusqu'à 80% du coût du projet. Ce taux est supérieur à celui des autres régions d'outre-mer (Martinique, Guadeloupe, Réunion).

Ces aides ont pour objectif d'accompagner la création ou la modernisation des entreprises, dans l'optique d'améliorer leur compétitivité en réduisant les coûts d'exploitation. Aussi l'innovation prend une place importante dans cet accompagnement et constitue la première priorité de la collectivité régionale.

Par ailleurs, ces aides sont des leviers importants et constituent souvent le déterminant dans la réalisation effective de l'opération.

Quelques exemples pour

- Artisanat

La création de la boulangerie pâtisserie EURL Albert CONTOUT à Kourou pour un montant de 64 029,00 € ;

La reprise et le développement de la boulangerie Palais des délices à Cayenne pour un montant de 100 000,00 € ;

- Services

« *Maroni transport international* » 21 523,00 € pour le recrutement d'un ingénieur travaux.

« *Amazone Car Wash* » pour un montant de 19 166,00 € pour la création d'une entreprise de lavage de véhicule. Elle est installée sur le parking de grandes surfaces de l'île de Cayenne et utilise des procédés de nettoyage innovants mobilisant peu d'eau.

La société Cyber shop pour la création d'un cyber café à Saint-Georges de l'Oyapock pour un montant de 20 000,00 €.

La société SOS Gouttières qui fabrique et pose des gouttières pour un montant de 20 000 €

- Tourisme

La création et l'aménagement d'un meublé touristique à Cayenne au profit de la SARL MO TI KOTE pour un montant de 22 669,00 €.

Restaurant le Pakira à Sinnamary a bénéficié de 39 112,00 € pour l'aménagement de ces espaces extérieurs et la construction d'un ponton flottant.

La Hulotte a bénéficié d'une aide de 7 770,00 € pour la remotorisation du catamaran l'Effraie à Kourou.

Attribution d'une aide à « chez RITA » à Awala-yalimapo pour l'aménagement d'un gîte touristique pour un montant de 29 540,00 €.

Aide à l'EURL A KE NOU à Saül pour un montant de 63 955,00 € pour la construction d'un gîte touristique.

- Agroalimentaire

Extension de l'usine SOLAM qui fabrique des produits laitiers pour un montant de 50 000 €

Aide à la création d'un emploi pour un montant de 22 000,00 € au bénéfice de la COGUMER

- Industries

Acquisition de matériels de débardage et de transport de bois pour un montant de 35 000 € pour la scierie de l'Est guyanais.

Création d'une unité multimodale du bois pour un montant de 50 000,00 € pour l'entreprise Bois et sciages guyanais.

Acquisition d'un centre d'usinage pour un montant de 77 000,00 € pour l'entreprise CBCI.

- Mines

La collectivité régionale a financé de façon prioritaire les entreprises d'exploitation minière qui sollicitaient des financements pour l'acquisition de tables à secousse en substitution des techniques utilisant le mercure.

5 entreprises ont bénéficié d'une aide pour un montant total de 42,4 K€.

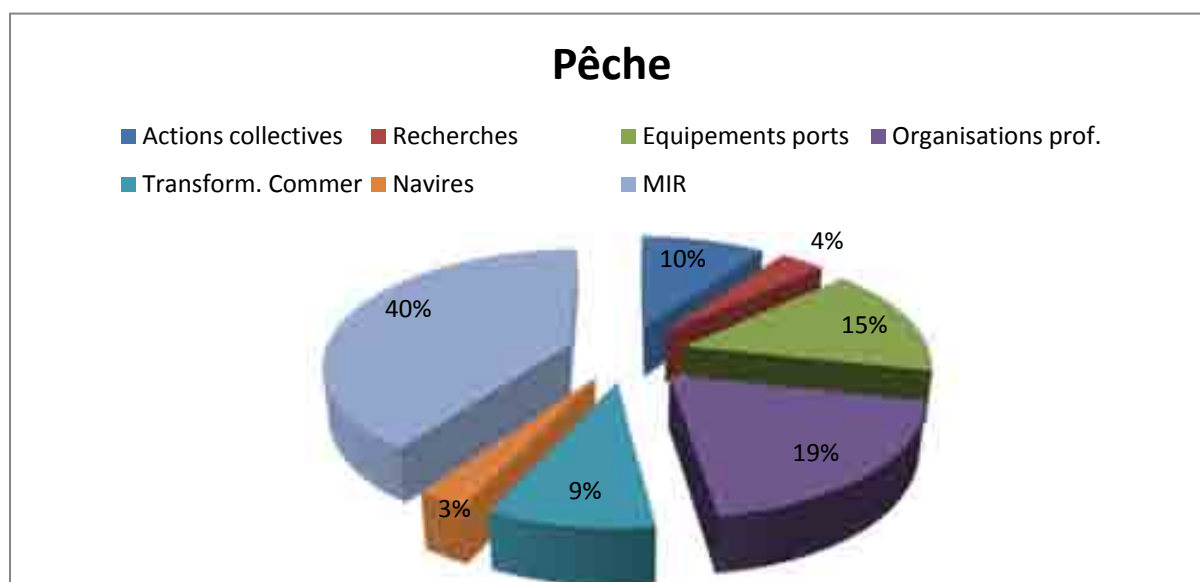
- Pêche

Aides à la transformation et à la commercialisation des produits de la mer pour un coût total de 274 387,16 € pour le financement de la modernisation des unités de pêche.

Aides à la construction et modernisation des navires de pêche dans plusieurs communes de Guyane pour un montant de 84 869 €.

Contrairement aux années précédentes la part des aides aux navires a diminué du fait du durcissement de la réglementation européenne interdisant les aides à la construction et limitant les aides à la modernisation des navires.

Malgré les nombreuses interventions auprès des instances nationales et communautaires, cette règle est maintenue.



En ce qui concerne l'agriculture La Région a fait le choix d'orienter les crédits européens et régionaux dans le cadre du programme de développement durable de l'agriculture guyanaise établi pour la période 2007/2013, principalement sur l'aide au développement des exploitations au regard des besoins liés à la satisfaction de la demande locale.

4- LES AIDES AUX GROUPEMENTS ET INSTITUTIONS

Plus de 60% des aides régionales sont attribuées aux projets collectifs.

Cela s'explique par la typologie des entreprises de notre région et le besoin d'organisation et d'accompagnement des différents secteurs d'activités.

Ces aides permettent d'apporter une contribution à l'organisation des filières et à l'émergence de grands projets, à l'analyse collective et à la promotion de produits.

La collectivité régionale a accompagné les principales organisations socioprofessionnelles en prenant en charge outre les actions, l'embauche de permanents et des équipements de travail.

Ces aides collectives touchent des projets ou problématiques s'appliquant à l'ensemble de la Guyane.

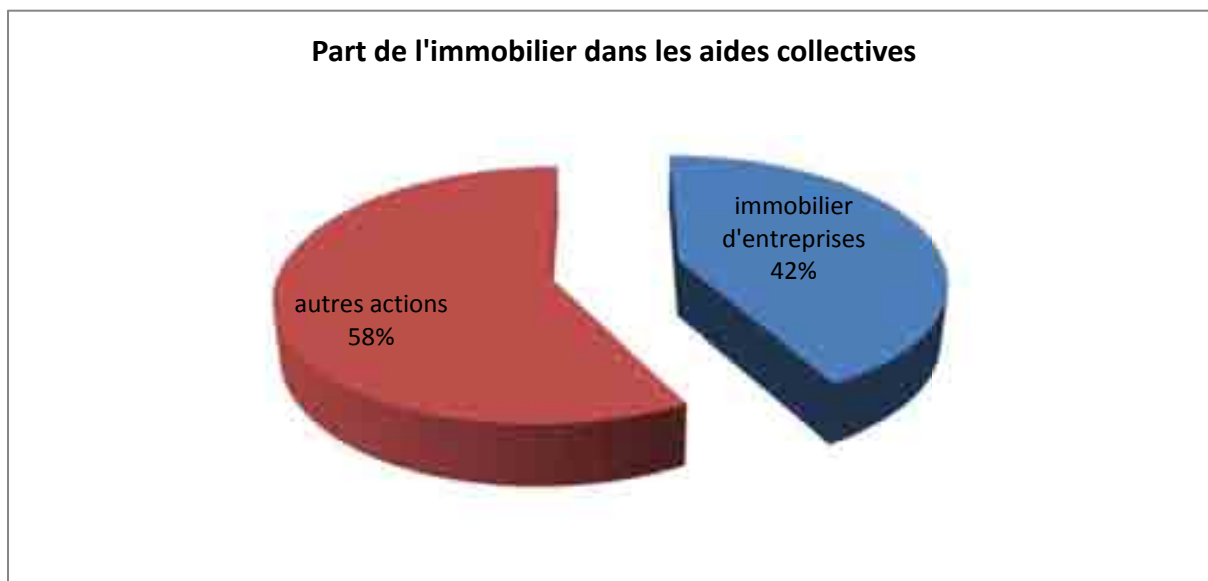
Nous pouvons entre autre retenir :

- Les foires, salons et manifestations de dimension régionale (foire de Paris, salon du tourisme, salons international ou régional de l'agriculture) ;
- Le port de pêche de Sinnamary pour un montant de 365 000,00 € ;
- La création de zones d'activité économique à Saint-Georges ou à Sinnamary;
- L'étude sur l'opportunité de création d'une zone franche industrielle d'exportation;
- les actions collectives dans le domaine de la pêche menées par les organisations professionnelles (OPMG, CRPM, CODEPEG...etc.) pour un montant de 406 535,00 €
- les actions menées par la chambre d'agriculture pour un montant de 985 165,00 € (SUAD, EDE, agritourisme, aquaculture...etc.)
- Les programmes économiques de la chambre des métiers pour un montant 580 500,00 €

Ces actions collectives ont couvert les territoires de la CCCL, la CCEG, la CCOG et des municipalités de Kourou, de Sinnamary et d'Iracoubo.

L'aide totale aux actions collectives s'élève à 15,04 M€ dont 42% sur la création d'immobilier d'entreprises porté les communes ou communautés de communes.

Il s'agit de création de zone d'activités économiques.



S'agissant du secteur pêche, les actions collectives ont porté sur :

- La connaissance et la gestion rationnelle des ressources
- L'aménagement et l'équipement des ports de pêche
- La recherche de nouveaux marchés pour la commercialisation des produits de la mer
- Les expertises pour l'amélioration des dispositifs d'accompagnement des entreprises

FONCTIONNEMENT DES OUTILS STRUCTURANTS REGIONAUX

Dans le souci d'organiser les filières de production, et en attendant leur prise en charge par les socioprofessionnels eux-mêmes, la Région assure le fonctionnement de deux outils structurants, le marché d'intérêt régional et l'abattoir.

Le Marché d'intérêt régional

Le fonctionnement de cette structure a coûté près de 1,2 M€ entre 2004 et 2009. Il a fait l'objet d'une délégation de service public au profit de la SOGEMER, société de gestion du marché de la mer constituée par des professionnels de la pêche. Ce marché est le plus grand centre de commercialisation de Guyane, il permet de commercialiser les produits de la pêche en gros et en détail pour le marché local.

Il s'agit d'un outil innovant qui se substitue à l'ancien marché de vente de poissons devenu obsolète et insalubre. Il est important de souligner que la Région Guyane est la seule collectivité régionale de France à avoir porté la construction et surtout le fonctionnement d'un marché.

Ce sont en moyenne 600 tonnes de produits qui transitent par ce marché. Il a permis de régulariser la vente au public jusque là réalisée en grande partie par des opérateurs non déclarées. **12 poissonneries de vente** de produits de la mer sont installées et emploient chacune environ 2 personnes soit au total 36 salariés.

Ce marché a notamment permis d'organiser la vente de poissons frais dans les grandes surfaces en leur mettant à disposition une offre commune et un interlocuteur unique : le MIR.

L'abattoir régional

La Région a repris la gestion directe de cet outil depuis mai 2008. Le coût de fonctionnement est de **547 000,00 €**.

Son intérêt dans l'organisation de la filière porte principalement sur l'amélioration des conditions d'abattage, du service rendu aux éleveurs et aux bouchers et la sécurité alimentaire.

Cet outil traite 730 tonnes par an.

Il convient de rappeler qu'à l'instar du marché d'intérêt régional, la Région Guyane est la seule des régions de France à gérer un tel outil.

Elle a fait le choix de le construire et le gérer eu égard aux conditions dans lesquelles s'effectuaient les abattages dans l'ancien abattoir.

5- LES AIDES REGIONALES INDIRECTES

Les agences régionales dédiées au développement économique

A côté des aides directes qu'elle apporte aux entreprises, la Région les accompagne également dans leur création et développement grâce à l'action de ces agences de développement économique.

Elle intervient également dans l'amélioration de leur environnement financier, en créant ou en soutenant des outils d'ingénierie financière.

La Région dispose de trois agences spécialisées dans les domaines de l'innovation et les transferts technologiques, la création d'entreprises et la promotion et le développement des activités touristiques

La dotation globale à ces agences régionales pour la période 2004 à 2009 est de 12,26 M€.

GUYANE TECHNOPOLE

La Guyane Technopole, contribue à développer une dynamique d'innovation en réseau. Dotée d'un Centre Européen d'Entreprise et d'Innovation, elle favorise l'émergence et le développement d'entreprises innovantes en s'appuyant d'une part, sur une équipe professionnelle et des moyens adaptés, d'autre part, sur un réseau de compétences diversifiées et d'une capacité à mobiliser des ressources externes appropriées.

Elle a reçu depuis 2004, 332 dossiers et signé 58 conventions de partenariat. Elle a permis la création de 28 entreprises correspondant à 80 emplois créés.

Pour permettre la diffusion de la connaissance technologique elle a touché plus de 2 000 personnes à travers des petits déjeuners thématiques (les énergies renouvelables, la propriété intellectuelle, la valorisation des ressources locales...etc.)

Guyane Technopole met en réseau les compétences guyanaises en fédérant les étudiants/chercheurs inscrits localement ou dans l'Hexagone.

L'agence met en œuvre pour le compte de la Région les projets du SRDE relevant de l'innovation et du transfert technologique.

Elle est le partenaire guyanais du pôle de compétitivité mondial AEROSPACE VALLEY qui vise à faire émerger des projets issus de l'essaimage du spatial et de l'aéronautique. Un projet dénommé PRODIGE (*PROjet de Développement de l'Innovation en Guyane*) a été présenté et labellisé au sein de ce pôle de compétitivité.

La Région s'est engagée dans la construction d'une pépinière au profit des entreprises innovantes : pour conforter le dispositif d'aide à la création d'entreprises innovantes et offrir un service d'accueil et d'accompagnement post-crédation. La localisation de la pépinière au sein du PUG doit favoriser les échanges entre les entrepreneurs et les étudiants.

Quelques travaux réalisés par l'agence :

- identification de nouveaux actifs issus de la forêt guyanaise
- identification de nouveaux procédés de fabrication de lamellé-collé à partir de bois tropicaux.
- Faisabilité technico-économique d'une filière huile végétale pour la fabrication de carburant en Guyane
- Etude de solutions techniques et d'équipements d'échaudage adaptés aux poissons de la pêche artisanale guyanaise
- Projet de fabrication de plats cuisinés surgelés à base de poissons tropicaux
- Projet de valorisation du piment de Guyane dans l'alimentaire
- Projet de valorisation d'une plante guyanaise pour ses propriétés insecticides
- Démarches de marketing territorial dans le cadre de la coopération avec le Brésil et développement du partenariat avec l'université de Brasília et les structures de développement de l'innovation brésiliens.

AGENCE REGIONALE DE DEVELOPPEMENT - ARD

L'ACREDEG avait été créée en 2001 en tant que bras armé de la Région Guyane pour favoriser la création d'entreprises et d'emplois en Guyane.

Les nouveaux enjeux économiques définis dans le SRDE ont conduit la Région Guyane à repositionner cette structure sur 3 pôles d'intervention prioritaires :

- l'animation du territoire ;

- l'accompagnement des entreprises stratégiques ;
- le marketing territorial.

Cette réflexion a été conduite en partenariat avec l'ensemble des institutions qui interviennent dans la création d'entreprises, et a donc abouti à reconnaître cette agence comme le coordonnateur de l'animation de la création et du développement des entreprises en Guyane.

Elle se dénomme depuis le 02 juin 2009 « Guyane Développement », et se situe au rang des agences régionales de développement.

De 2004 à février 2010 ce sont 2 449 entrepreneurs reçus, 254 projets ayant bénéficié d'un suivi et d'un accompagnement spécifique de l'agence, 182 dossiers montés en direct.

Elle a contribué à renforcer le réseau des acteurs de la création d'entreprises en travaillant à l'installation en Guyane de :

- la plateforme centre-est Guyane initiative
- réseau entreprendre
- et Microcrédit Guyane

Elle a mis en place des actions de sensibilisation à l'entrepreneuriat et au développement de projets :

- cadette entreprise en direction des jeunes de collèges et de lycées avec une participation en moyenne de 250 participants chaque année;
- soirées de la création
- 2 forums de l'entreprise qui ont comptabilisé à chaque fois près de 600 à 1 000 entrepreneurs reçus.
- la création du portail de la création d'entreprises en Guyane.

L'agence a par ailleurs mené des démarches de prospection pour développer en Guyane de nouvelles activités telles que :

- la production de biocarburant ;
- l'exploitation des bois noyés du barrage de petit saut aux fins de production de bois d'œuvre ;
- le développement de produits cosmétiques à partir des ressources naturelles ;
- la production à l'échelle industrielle de cacao ;

COMITE DU TOURISME DE LA GUYANE

Le Comité du Tourisme de la Guyane contribue à l'élaboration et à la mise en œuvre de la politique régionale en matière touristique. Il assure la promotion de la Guyane en Europe et dans la caraïbes.

Les objectifs stratégiques qui lui sont assignés sont :

- promouvoir un tourisme durable ;
- favoriser l'évolution des équilibres du tourisme en Guyane ;
- faire du tourisme un vecteur économique de poids sur notre territoire.

Pour cela, le Comité du Tourisme, a mis en place une campagne de communication d'envergure basée sur les produits offerts et non plus uniquement sur l'image de la Guyane.

Cette démarche s'est appuyée sur l'aide aux entreprises touristiques afin de leur permettre de créer ou de moderniser leurs équipements.

Par ailleurs, il a mis en place avec les partenaires, un accord-cadre visant à accompagner la structuration de la filière et le développement des compétences des actifs par le biais de formations spécifiques.

Le CTG intervient pour le compte de la Région en subventionnant les projets d'aménagements touristiques communaux.

C'est une aide globale de 343 219 € qui a été allouée aux communes avec une moyenne d'intervention par projet de l'ordre de 50% du coût de l'investissement.

6- L'ACCOMPAGNEMENT A TRAVERS LES OUTILS D'INGENIERIE FINANCIERE

Au regard de l'absence de capitaux propres des entrepreneurs, un certain nombre d'outils ou de dispositifs d'accompagnement ont été mis en place.

Ils interviennent pour apporter des capitaux pour la création et/ou le développement d'activités.

Ces dispositifs peuvent intervenir en complément des subventions attribuées.

Pour tous ces outils, la Région contribue soit à la constitution du fonds d'intervention soit au fonctionnement de la structure.

C'est une aide à l'ingénierie d'un montant de 2,28 M€ que la Région a attribué de 2004 à 2009.

Les plates-formes d'initiatives locales

Elles sont au nombre de 3 et interviennent sous la forme de prêts d'honneur (PH) pouvant aller jusqu'à 22 000 €.

La Région accompagne ces structures pour la constitution du fonds d'intervention et pour leur fonctionnement. Il s'agit d'accompagner des petits ou micro projets.

Incontestablement ces PFILS mènent une mission fondamentale répondant à un important besoin notamment en zone rurale.

De 2004 à 2009 les données sont les suivantes.

- Centre-est Guyane initiative (CEGI) - *communes de Cayenne à St-Georges*
 - o Nbre de projets financés : 103 (*prévisionnel 2009 : 40 projets*)
 - o Montant total engagés : 1 286 710,00 €
 - o Montant moyen par PH : 12 564,00 €
 - o Nombre de création emploi moyen/an : 20

- Centre Guyane Initiative (CGI) - *communes de Kourou, Sinnamary, Iracoubo*
 - o Nbre de projets financés : 61 (*prévisionnel 2009 : 25 projets*)
 - o Montant total engagés : 981 952,00 €
 - o Montant moyen par PH : 16 097,00 €
 - o Nombre de création emploi moyen/an : 10
 - o

- Ouest Guyane initiative (OGI) - *communes de Mana, St-Laurent*
 - o Nbre de projets financés : 61 (*prévisionnel 2009 : 15*)
 - o Montant total engagés : 750 140,00 €
 - o Montant moyen par PH : 12 297,00 €

- Nombre de création emploi moyen/an : 14

Dans le cadre de la crise économique et sociale résultant du blocage de la Guyane à la fin de l'année 2008, la Région est intervenue de façon spécifique pour le financement du fonctionnement du prêt à taux 0% du plan CORAIL pour un montant de 120 000,00 € pour une année de fonctionnement du dispositif. Cette somme a été allouée à réseau Entreprendre et CEGI.

Ce prêt permet à des entreprises de bénéficier d'une aide à la trésorerie d'un montant maximal de 25 000,00 € (*fonds d'intervention d'un montant de 1,5 M€ abondé par l'Etat et la CDC*).

Microcrédit Guyane (anciennement ADIE)

Intervient pour l'attribution de prêt d'honneur ou de microcrédit d'un montant de 5 500,00 €.

Création de la délégation Guyane en 2003

2 antennes : Saint Laurent, Cayenne.

3 permanences : Apatou, Maripasoula, Saint Georges

400 créateurs financés depuis 2004

102 financements accordés en 2008 sur 343 contacts

30% des créateurs sont en zone de politique de la ville de Cayenne

L'encours est actuellement en cumulé de 569 251 € pour les prêts solidaires et de 195 909 € pour les prêt d'honneur.

Le fonds DOM

Il s'agit avant tout d'un outil encourageant les banques à augmenter leurs encours quel que soit le secteur, par l'amélioration des risques.

La politique de ce fonds est définie de façon partenariale entre l'Agence française de développement gestionnaire du fonds et la Région. Cette dernière prend en charge le paiement de 50% des frais de commissions que doit payer l'entreprise bénéficiaire.

La région a fait le choix d'accompagner en priorité les secteurs clefs retenus dans le schéma régional de développement économique

Le fonds DOM peut garantir jusqu'à 70% de l'encours bancaire.

L'activité du Fonds Dom Guyane est en forte croissance depuis l'origine.

Le bilan du fonds DOM c'est :

- 385 concours en faveur des entreprises
 - 158 pour les services pour un montant total de 19,66 M€
 - 124 pour le tourisme et commerce pour un montant de 13,9 M€
 - 65 pour l'industrie pour un montant de 6,3 M€
 - 23 pour la construction pour un montant de 2,03 M€
 - 15 pour les divers autres secteurs pour un montant de 2,17 M€

40% des concours interviennent pour le développement d'activités, 13,77 % pour la transmission d'entreprises et 3,64% pour les restructurations financières.

Alyse Guyane et le Fonds investissement Guyane

La collectivité régionale a porté dès 2004 la mise en place des fonds FIG et Alyse Guyane dont l'objectif est d'intervenir pour consolider les fonds propres et quasi fonds propres de PME guyanaises ayant des perspectives de croissance et de rentabilité et d'emplois.

Elle est mise en œuvre sous la forme de prise de participation au capital de la société, ou en prêts participatifs.

FIG

Dotation du fonds : 2 M€ (50% FEDER - 25% Région - 25% CNES).

Intervention : entre 15 K€ et 200 K€.

12 projets ont reçu un avis favorable

Montant total attribué : 1 423 000,00 €

Alyse Guyane

Dotation du fonds : 2,250 M€ (Région Guyane et CNES 55,5% - CCIG et CFG 11% - Alyse participations 33,3%)

Intervention : entre 50 K€ et 200 K€

9 projets ont reçu un avis favorable

Montant total attribué : 781 000,00 €

Bilan global des interventions :

- 10 sociétés de services
- 4 sociétés agroalimentaires
- 1 industrie légère
- 2 sociétés de production audiovisuelle
- 2 commerces
- 1 société de BTP
- 1 NTIC
-

Impacts : 60 emplois

Stade des projets :

57 %: développement

29%: création

14%: transmission

7- LES DISPOSITIFS D'AIDES FISCALES

Il convient de rappeler que l'aide de la Région en faveur de l'économie est également fiscale. Elle touche plus de 500 entreprises pour un montant de 75M€ à travers les trois dispositifs suivants,

- L'exonération de l'octroi de mer sur la production locale
- L'exonération de l'octroi de mer sur les importations,
- La détaxe sur les carburants pour certaines activités (exploitation forestières, taxi, pêche, agriculture, mines...),

1- INTERVENTIONS ET ACTIONS DE LOBBYING DE LA REGION

La reconduction du dispositif POSEÏDOM

Les dispositifs POSEÏDOM pêche et agriculture ont été reconduits en 2004 avec un fort soutien de la collectivité régionale.

Elle a d'abord contribué dans les années 90 avec les professionnels à la mise en place du programme d'options spécifiques à l'éloignement et à l'insularité des départements d'outre-mer (POSEÏDOM).

En 2004 avec eux la collectivité est de nouveau intervenue à la définition des nouvelles mesures d'application puis au co-portage des dispositions auprès des institutions européennes et nationales.

Ces mesures consistent à la prise en charge des surcoûts de production induits par l'éloignement de la Guyane par rapport à l'Europe continentale et aux marchés de destination de nos productions.

Quoique financées par des fonds européens, ces mesures permettent aujourd'hui aux productions locales de résister à la forte concurrence internationale et de pouvoir être compétitives à l'exportation.

La production locale d'œufs

La collectivité régionale est intervenue aux côtés des producteurs d'œufs au travers de la coopérative avicole et cunicole de Guyane (CACG) afin que les règles communautaires ayant trait au délai de conservation des œufs puissent être favorables à la production guyanaise.

En effet, la production locale d'œufs frais était confrontée à la concurrence des œufs réfrigérés importés d'Europe. La Région et les professionnels ont mobilisé la commission européenne pour réduire le délai de conservation des œufs ramené à 28 jours contre 48 avant cette mesure.

Cette disposition compte tenu des délais d'importation a obligé les importateurs locaux à travailler davantage avec les producteurs guyanais. Ces derniers désormais détiennent le quasi monopole du marché local.

La production annuelle a largement progressé et représente aujourd'hui 21% de la production agricole.

2- LA RECHERCHE : UN VOLET D'ACCOMPAGNEMENT TRANSVERSAL POUR LE DEVELOPPEMENT DES ENTREPRISES

La Région intervient pour financer des actions de Recherche menées par les organismes scientifiques ou universitaires en Guyane. Elle a fait le choix de centrer son intervention sur des opérations de recherche appliquée en veillant d'une part à ce que le projet contribue au développement économique et social du territoire donc corresponde de ce fait à une problématique clairement identifiée, d'autre part que des jeunes scientifiques guyanais participent à ces travaux et gagnent en compétence, et enfin que les outils dédiés à la Recherche profitent aux structures universitaires.

La collectivité régionale encourage la création ou le travail collaboratif entre le triptyque : Recherche, formation supérieure, entreprise. Dans ce schéma, Guyane Technopole est un partenaire incontournable car il accompagne les entreprises sur ce modèle pour les transferts d'innovation.

La Région a entre autre financé :

- pour un montant de 106 789,00 € un programme de Recherche sur la mise en place d'un système de collecte de données sur la pêche côtière, la sélectivité des chalutiers crevettiers pour limiter les captures accessoires et sur la sélectivité de la pêche aux vivaneaux.
- une étude opérationnelle sur l'adoption de dispositifs d'exclusion de tortues sur les chaluts des crevettiers. Cette action comportait également un volet de formation des marins, et l'équipement des navires.
- des travaux de Recherche sur les propriétés des huiles des palmiers locaux. C'est l'Université des Antilles et de la Guyane qui est en charge de cette opération.
- La fête de la science. La Région contribue également chaque année, à la vulgarisation de la science en direction du grand public et notamment des jeunes. Il s'agit à travers ce rendez-vous de partager et susciter des vocations.

La collectivité régionale participe par ailleurs à un projet de dimension européenne dénommé « **NET BIOME** ». Il s'agit de la mise en réseau des acteurs scientifiques et des travaux de recherche menée sur la biodiversité dans l'ensemble de l'outre-mer. Une grande réunion s'est tenue à Cayenne en octobre 2009 et a permis entre autre d'échanger sur les compétences des institutions de Nouvelle-Calédonie, de la Réunion et de Guyane dans la gestion de la Recherche et de l'enseignement supérieur.

Surveillance de l'Environnement Amazonien par Satellite

La collectivité régionale en partenariat avec le CNES, l'Etat et les fonds européens (FEDER) a contribué à la création d'une station de réception d'images satellitaires. Ce projet est dénommé SEAS-Guyane (Surveillance de l'Environnement Amazonien par Satellite) a été mis en place et piloté par l'IRD Guyane.

Cette station permet d'exploiter directement les images acquises par les satellites d'observation de la Terre, Spot et Envisat, avec un objectif affiché de créer un centre de référence pour la connaissance et le suivi des dynamiques de l'environnement amazonien et caribéen.

Le modèle de mise en place et de gestion de cette plate-forme technologique est inédit dans le monde car elle a été initié par des instances publiques, qu'elle met à disposition de partenaires institutionnels, des données gratuites. Le Conseil général de la Guyane, l'Université des Antilles et de la Guyane, le Pôle Universitaire de la

Guyane, l'ESA et Guyane Technopole sont également partenaires de ce projet. Le comité d'orientation de la structure est présidé par la Région Guyane.

La start-up a été créée en Guyane pour gérer l'outil et compte actuellement 7 employés. D'autres emplois sont envisagés dans le cadre du développement de l'activité de l'entreprise.

IV - IMPACT DES ACTIONS

Au total c'est une enveloppe d'intervention financière d'un montant de 44,65 M€ en faveur des entreprises qui a été dépensée.

A travers ces dispositions et les aides directes, la Région souhaite réduire la charge des entreprises afin qu'elles dégagent des marges de manœuvres pour leur permettre d'investir et d'être compétitives sur le marché local et à l'exportation.

Globalement, les aides aux entreprises constituent un apport souvent déterminant dans la réalisation des investissements.

Sans ces aides et au regard des difficultés d'accès au crédit bancaire, de nombreux projets n'auraient pu se réaliser.

L'action de la Région a donc premièrement contribué à maintenir un niveau d'investissement important des entreprises, moderniser les exploitations à travers les aides à la modernisation et au développement, à diversifier la production agricole par la relance de l'aquaculture et l'élevage d'animaux sauvage.

Pour augmenter la compétitivité des entreprises guyanaises, le volet innovation a pris une place importante dans les documents de planification et dans les orientations données à nos interventions financières.

Les structures collectives ont été soutenues dans leurs actions d'accompagnement.

L'un des objectifs de cette mandature a été de valoriser la biodiversité. C'est l'un des volets du triptyque stratégique (tourisme, biodiversité spatial) du schéma régional de développement économique. Cette stratégie se matérialise à travers la création du centre européen de la biodiversité, qui a le mérite d'allier la recherche appliquée, l'enseignement supérieur, le développement économique et l'aménagement du territoire.

De plus la Région travaille en étroite collaboration avec les services déconcentrés de l'Etat en charge du programme européen 2007/2013 pour l'élaboration de la stratégie régionale de l'innovation. Elle est aujourd'hui quasiment en phase de mise en œuvre.

En ce qui concerne le tourisme, le nombre d'emplois est passé de 1 900 en 2 000 à 2 150 en 2009 représentant 5% de la population active.

Le flux touristique à doublé durant cette même pour s'établir à 120 000 en 2009.

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE/ENVIRONNEMENT

ENVIRONNEMENT- DEVELOPPEMENT DURABLE

I - DIAGNOSTIC - ETAT DES LIEUX

La Guyane bénéficie d'une exceptionnelle biodiversité. Dans une logique de développement durable, celle-ci doit être à la fois protégée et valorisée. Le Grenelle de l'environnement prévoit notamment une plus grande implication des collectivités locales dans les plans d'actions locaux en faveur du développement durable.

Dans ce contexte, l'éducation à l'environnement constitue un maillon essentiel de la démarche de développement durable car elle permet de sensibiliser la population et particulièrement les jeunes aux gestes citoyens en faveur de la protection de l'environnement. Par ailleurs, le territoire est totalement concerné par les problématiques énergétiques actuelles, du fait notamment de la très forte démographie qu'il connaît et d'un réseau électrique non interconnecté, localisé en grande partie sur le littoral.

II - OBJECTIFS DE LA MANDATURE 2004-2010

L'objectif prioritaire de la mandature 2004-2010 est la création d'outils en faveur de la mise en œuvre de la politique de développement durable régionale :

- Agenda 21 régional ;
- Observatoire Régional de l'Energie du Développement Durable (OREDD);
- Programme Régional d'Elimination des Déchets Dangereux (PREDD);
- Réserve naturelle régionale.

III - METHODES EMPLOYEES /OUTILS

Pour conduire ces actions dans le domaine du développement durable et de l'environnement, la Région s'appuie fortement sur le milieu associatif (éducation environnement), la démarche participative (Agenda 21 régional, Comité Régional de l'Environnement et du Développement Durable) et un partenariat renforcé avec les acteurs (DIREN, Conseil Général, ADEME, EDF...).

Elle réalise également des études prospectives et des schémas directeurs, qui vont guider son action.

IV - ACTIONS REALISEES

Il a été créé, en 2008, l'Observatoire Régional de l'Energie et du Développement Durable (OREDD) qui est la préfiguration de l'Agence de l'Energie du Développement Durable (AREDD). Cet observatoire, dont les membres sont les mêmes que ceux de PRME, a pour but :

- De définir les indicateurs pertinents permettant d'avoir une image de la situation énergétique de la Guyane et de l'impact des actions de développement durable conduites sur le territoire ;
- D'analyser des dynamiques d'évolution dans ces deux domaines ;
- De réaliser des études ponctuelles sur des sujets urgents ;

Les actions mises en œuvre dans le domaine de l'énergie et du développement durable sont les suivantes :

Préservation et valorisation de la biodiversité

La Région est à l'initiative de la création du Parc Naturel Régional de la Guyane (PNRG) en 2001. La charte du Parc, dont la révision a permis d'accueillir trois nouvelles communes (St. Georges, Iracoubo et Sinnamary), devrait être approuvée par l'Etat dans le courant de l'année 2010. Un label pour 12 ans devrait être obtenu. Par ailleurs, la Région a officiellement acté le classement de l'ex-Réserve volontaire Trésor en « Réserve naturelle régionale Trésor » dont elle est autorité de gestion. Cette création est vue comme un outil supplémentaire à la mise en œuvre de la politique régionale d'éducation à l'environnement.

La Région a également signé avec le WWF une convention-cadre afin de mettre en œuvre un certain nombre d'actions en faveur de la protection de l'environnement (protection des tortues marines, exploitation forestière durable, exploitation aurifère à faible impact).

Au total, la Région a consacré 424.869 € à l'environnement et aux espaces naturels depuis 2004 et 4.568.100 € au PNRG.

Développement durable

Faisant suite au « Livre blanc du développement durable » et à la participation d'une délégation guyanaise au sommet de la Terre à Johannesburg, la Région a pris l'initiative de mettre en œuvre un agenda 21 régional, en 2003.

Ce programme d'actions territoriales en faveur du développement durable comprend trois axes prioritaires :

- la jeunesse : un atout pour la Guyane ;
- l'accès équitable aux services de base (eau, électricité, éducation, santé, télécommunications) sur l'ensemble du territoire ;
- la préservation et la valorisation des ressources locales.

Entre 2004 et 2010 la collectivité s'est attachée à faire vivre l'Agenda 21 Régional.

Concernant la jeunesse, elle organise depuis trois ans une rencontre en faveur des jeunes étudiants au début du mois d'août. Celle-ci est l'occasion pour ces derniers, de collecter des informations pertinentes susceptibles d'éclairer leur orientation et leur futur insertion professionnelle.

Un large partenariat s'est développé à travers cette manifestation avec notamment le CNES, EDF, les entreprises du BTP, l'IUT de Kourou l'université, les organismes de recherche ...

L'axe « préservation et valorisation des ressources locales » comprend deux volets : les ressources naturelles et les savoir-faire traditionnels. La Région s'est fortement positionnée dans la stratégie de gestion durable des ressources minières (Schéma Départemental d'Orientation Minière) et halieutiques en privilégiant une vision à long terme de ces ressources. C'est ainsi que la Collectivité régionale a pris position en faveur d'une plus grande gouvernance locale dans le domaine de la gestion des ressources minières et halieutiques.

Par ailleurs, une action particulière a été conduite en faveur des savoirs traditionnels à travers **le programme européen FLUID (recensement, protection juridique, conservation, transmission et valorisation de ces savoirs)** et le PRAI (DVD sur la pharmacopée créole, études juridiques sur les savoirs traditionnels, recensement des artisans, organisation de la production et de la commercialisation). De plus, la Région a organisé, durant trois années consécutives, le « village du développement durable », à l'occasion de la semaine nationale du développement durable.

Dans la logique de la démarche participative, la Région a **créé le Comité Régional de l'Environnement et du Développement Durable (CREDD)**. Ce Comité s'est réuni à 10 reprises entre 2004 et 2006, sur des thématiques très diverses telles que l'orpillage, l'énergie, les espaces naturels, l'impact des infrastructures sur l'environnement et les déchets industriels spéciaux.

La Région s'est également impliquée dans **la promotion des constructions bioclimatiques**. Le soutien à l'association AQUAA a permis de sensibiliser la population à cette démarche. Un régime d'aide a été mis en place afin de soutenir les porteurs de projets dans ce domaine. Dans ce cadre La Région a organisé, en 2009, **un séminaire sur la récupération des eaux de pluie**.

Dans la perspective de la conférence de Copenhague sur le climat, la Région, en partenariat avec le Conseil général, l'ONF, l'ADEME, a élaboré des propositions en faveur de la lutte contre le changement climatique. Parmi celles-ci, on peut citer la prise en compte du « puits carbone » que représente la forêt guyanaise et l'élaboration en d'un « plan climat énergie Guyane ».

Sur la mandature, plus de 1.17 millions € a été budgété en faveur du développement durable.

Education à l'environnement

La Région **soutient le milieu associatif dans son action en faveur de l'éducation à l'environnement au sein de la population**. C'est ainsi que la Région a appuyé, la démarche du PRAER (Programme Régional d'Action pour l'Education Environnement) engagé en 2002 et qui s'est finalisé en 2007 par l'adoption d'un programme d'actions 2007-2013. Celui-ci vise à optimiser et structurer l'offre éducation à l'environnement dans le système éducatif, développer des actions pilotes dans de nouveaux domaines, soutenir et renforcer les acteurs du réseau éducation à l'environnement en Guyane, évaluer les actions et la stratégie mise en œuvre.

En 2008, la collectivité a porté, en partenariat avec le Conseil Général, une opération intitulée NATURE PROPRE visant à nettoyer les sites de baignade emblématiques du territoire (Awala-Yalimapo, Mana Sinnamary, Iracoubo, Montsinnéry et St. Georges) à sensibiliser les utilisateurs aux bons gestes vis-à-vis des déchets, et ce durant les mois de juillet et Août. Devant le succès de la démarche, cette opération, d'un montant de 40.000 € annuel, est reconduite chaque année.

Depuis 2004, 309.284 € ont été consacrés à l'éducation à l'environnement.

Les énergies

La Région a élaboré **un Plan Énergétique Régional (PER)** en décembre 2004. Ce document de planification définit la stratégie à mettre en œuvre en termes d'offre et de demande en énergie, à travers l'utilisation rationnelle de l'énergie et la promotion des énergies renouvelables.

Par ailleurs, la collectivité régionale est à l'initiative de la réunion du **Congrès sur l'énergie du 23 mars 2007**. Celui-ci a validé plusieurs décisions importantes relatives à la réduction de la dépendance et à la maîtrise de l'énergie en Guyane, à l'organisation de la distribution d'électricité par la création d'un syndicat mixte d'électrification, à la mise en place opérationnelle de la politique énergétique, à l'organisation de la distribution d'électricité par la création d'un syndicat mixte d'électrification, à l'organisation du réseau de transport électrique, à la bourse de carbone et à la détermination d'un juste prix du carburant en Guyane.

Le Programme Régional pour la Maîtrise de l'Énergie (PRME) mis en œuvre en partenariat avec le Conseil général, EDF et l'ADEME, a permis de favoriser les investissements en énergie photovoltaïque dans les zones isolées, l'usage généralisé des lampes basse consommation (LBC) et le développement des chauffe-eau solaires.

C'est ainsi que près de 250.000 LBC ont été distribuées et plus de 1200 chauffe-eau solaires installés. A partir de 2008 la contribution annuelle régionale au PRME passe de 127.041 à 150.000 €.

Par ailleurs, dès 2007, la Région a lancé, dans le cadre de ce partenariat, deux études permettant de définir les conditions de *faisabilité des filières biocarburants (biodiesel et bio éthanol)* en Guyane. Sur la base de ces études, des plans d'actions sont en cours d'élaboration en 2010.

En définitive la Région a consacré, depuis 2004, un budget de 1.289.588 € à ses actions dans le domaine de l'énergie.

Gestion et traitement des déchets

La Région a conduit la mise en œuvre, pour la première fois, *d'un Programme Régional d'Élimination des Déchets Dangereux (PREDD)*. Cette action a nécessité un large partenariat avec les acteurs économiques et d'institutions concernées. Des groupes de travail ont été organisés, par filière de production de déchets (activités de soin ou secteur automobile, par exemple) et aux différentes phases d'élaboration du document à savoir « diagnostic », « scénarii de gestion » et « évaluation environnementale ».

Par l'adoption de ce programme, *la collectivité s'est engagée à accompagner et soutenir financièrement les initiatives tournées vers la communication et la sensibilisation autour du thème des déchets*. Un effort particulier est mené sur les projets visant à faire émerger des filières de valorisation des déchets.

Par ailleurs, la Région contribue annuelle à hauteur *de 30.000 à 40.000 € à des campagnes de sensibilisation du grand public sur les gestes citoyens en matière de déchets en partenariat avec la CCCL*. Au total, la Région a contribué pour un montant de 256.950 € aux actions en faveur de la gestion des déchets sur la mandature.

Politique de l'eau

L'adduction, la distribution d'eau potable ainsi que le traitement des eaux usées restent une priorité sur l'ensemble du territoire.

La Région Guyane a donc naturellement apporté son soutien financier à l'ensemble des opérations visant à sécuriser l'approvisionnement en eau potable et aux opérations contribuant à la protection du milieu naturel grâce à une augmentation de la capacité de traitement des eaux usées.

En matière de gestion des eaux potables et d'assainissement, la collectivité a pu aider la CCCL dans son programme de structuration du réseau d'assainissement. Dans la logique de *l'axe « Accès équitable aux services de base sur l'ensemble du territoire », de l'Agenda 21 Régional*, la collectivité a également contribué en 2008 à une *opération pilote de récupération d'eau de pluie dans des écarts de la commune de Grand Santi ne disposant pas de réseau d'eau potable*. Suite au succès de cette première opération, l'action s'est étendue en 2009 au haut Maroni avec la Commune de Maripasoula.

Au total, ce sont plus de 60 foyers qui ont pu bénéficier de cet équipement pour une contribution régionale de 36.650 €. Afin de sensibiliser la population, un séminaire sur la récupération des eaux de pluie a été organisé par la Région en 2009 à Cayenne.

Concernant *la protection de la ressource*, les graves problèmes d'érosion rencontrés sur l'ensemble du littoral Guyanais, ont amené la Région à soutenir, dès 2006, la CCOG qui, dans le cadre de ses compétences en matière d'aménagement du territoire, a lancé une étude sur l'érosion du trait de côte sur le Nord ouest de la Guyane. Les objectifs opérationnels de cette étude sont de mieux appréhender l'évolution du phénomène sur le moyen terme et sur le long terme, d'en évaluer les enjeux sur les différentes zones rencontrées et enfin de proposer des stratégies de protection du littoral. **La politique de l'eau a bénéficié d'un budget global de 1.194.276 € entre 2004 et 2009.**

Le développement de l'économie sociale et solidaire

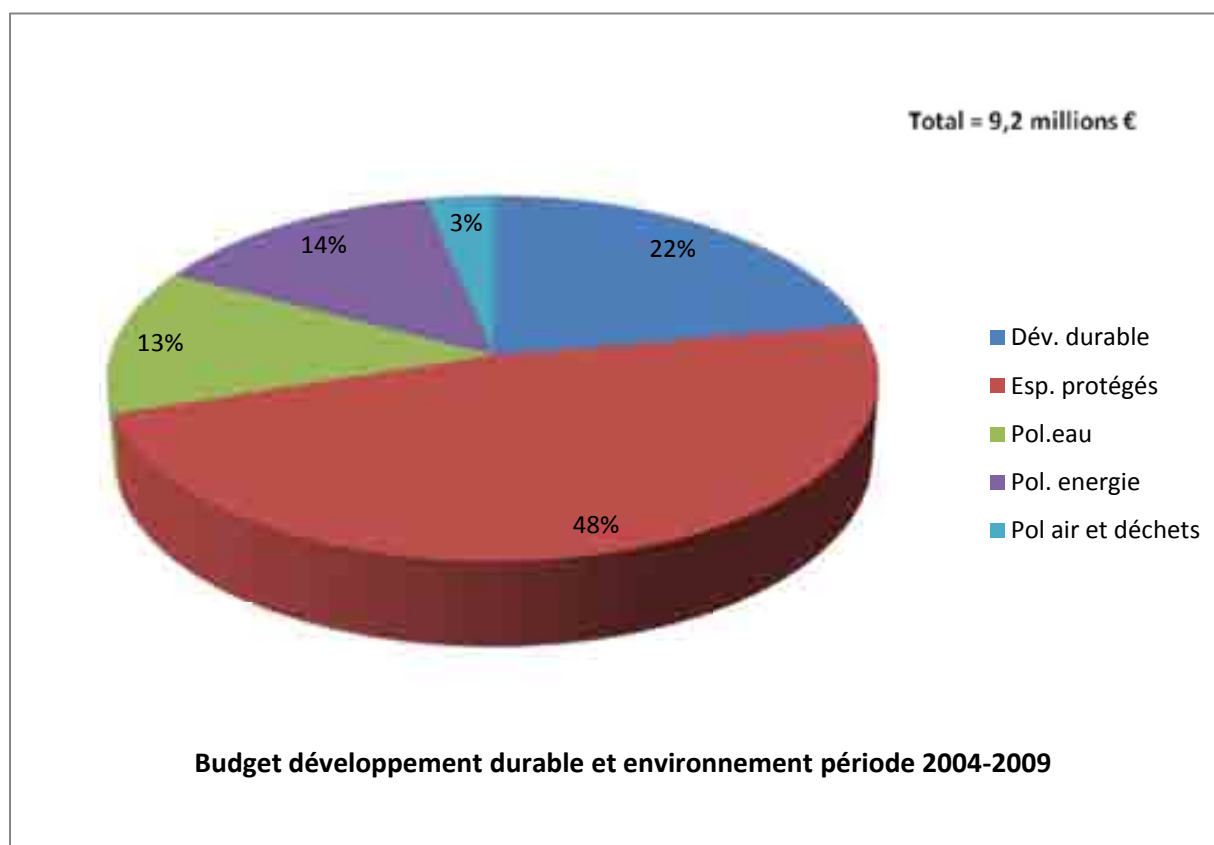
L'économie sociale et solidaire constitue un secteur à fort gisement d'emplois. Afin d'appuyer les initiatives dans ce domaine, la Région a créé une ligne budgétaire « Appui aux services de proximité » afin d'accompagner les structures dans leurs investissements en complément des financements du FSE qui interviennent en fonctionnement.

La Région accompagne le milieu associatif dans une logique de structuration de l'offre, de professionnalisation et solvabilisation de demande. Elle s'est également impliquée dans le séminaire des services à la personne organisé en 2009. Le budget consacré à l'économie sociale et solidaire sur la mandature s'est élevé à 488.200 €.

V - IMPACT DES ACTIONS

Les énergies renouvelables, la valorisation de la biodiversité et des savoirs traditionnels ainsi que le secteur des services de proximité constituent autant de domaines porteurs sur le plan économique et pour l'emploi. La collectivité par son action a contribué à :

- créer une dizaine d'entreprises dans le domaine des énergies renouvelables ;
- structurer et à professionnaliser certaines associations d'insertion par l'économie ;
- créer des emplois permanents et saisonniers pour l'éducation citoyenne en matière de gestion des déchets ;
- pérenniser l'action de plusieurs associations œuvrant dans le domaine de l'environnement et du développement durable (SEPANGUY, GRAINE, WWF, GEPOG, KWATA, la viedanbwa, l'ORA, FCPE ...).



AMENAGEMENT- DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

I - DIAGNOSTIC - ETAT DES LIEUX

Du fait de l'immensité du territoire, du sous-développement d'infrastructures et de la forte démographie, l'aménagement du territoire constitue pour la Guyane un enjeu majeur.

Le développement des TIC est d'une part, susceptible de compenser partiellement l'isolement des zones isolées; d'autre part, un facteur essentiel d'attractivité du territoire.

La rareté ainsi que le coût d'acquisition et d'aménagement du foncier constitue des facteurs limitant le développement de l'offre en logements de la Guyane. Enfin, le rééquilibrage territorial passe également par le développement des moyens de transport et la mise en place d'outils d'accompagnement du développement territorial.

II - OBJECTIFS DE LA MANDATURE 2004-2010

- la révision du schéma d'aménagement régional de la Guyane (SAR)
- la conquête du territoire et le désenclavement des communes de l'intérieur par la poursuite, notamment, de la construction de la « route du fleuve » Saint-Laurent/ Apatou/ Maripasoula /Saül, par le développement du transport aérien et l'aménagement des fleuves ;
- la mise en œuvre du programme « Guyane numérique » à travers le schéma directeur des technologies de l'information et de la communication.

III-ACTIONS REALISEES

La révision du Schéma d'Aménagement Régional (SAR)

Le schéma d'aménagement régional a été adopté par le Conseil régional en décembre 2000, puis mis en révision en 2003, après avoir été approuvé par le Conseil d'État en 2002. Le projet de schéma révisé a été adopté par la Région en octobre 2007. Suite à des observations formulées par le Ministère de l'écologie, du développement et de l'aménagement durable (MEDAD) et par la Préfecture de Guyane, une nouvelle rédaction a été proposée pour un nouveau projet de SAR arrêté en mai 2009. Une concertation est en cours entre le Conseil d'État, le MEEDDM, la Préfecture et la Région afin de parvenir à une rédaction finale qui convienne à tous.

L'intervention du Fonds Régional d'Aménagement Foncier et Urbain (FRAFU)

Le FRAFU intervient principalement dans le financement d'opérations de VRD primaire et d'études pré-opérationnelles en faveur du logement social. *L'intervention* de ce fonds a notamment permis de contribuer au financement de l'aménagement du foncier constructible. Les 47 opérations réalisées depuis 2004, l'ont été au bénéfice de 12 communes. La Région participe ainsi à l'objectif de construction de 3.000 logements par an, au travers des 5.080.000 € budgétés depuis 2004.

La plate-forme régionale SIG (Système d'Information Géographique)

Le SIG constitue un outil incontournable de connaissance et de prospective territoriale. Il constitue également un support important d'aide à la décision. La plate-forme régionale SIG mise en place par la Région vise à mutualiser l'information géographique de la Guyane. Un partenariat particulier a été mis en place avec les communes afin de leur permettre l'accès simplifié et à faible coût aux données disponibles grâce à la mutualisation.

La politique de développement local

Dans une logique de développement harmonieux du territoire, la Région a défini une politique de développement local qui s'est notamment accompagnée de la création de divers outils, le Dispositif Régional d'Agent de Développement Local (DRADL) et le Réseau d'Appui aux Communes pour les Programmes Européens (RAAPE).

Le constat avait été fait de la difficulté des porteurs de projets en zone rurale et isolée de pouvoir faire émerger leurs projets. C'est ainsi qu'en 1997 et en partenariat avec les comités de communes et le PNRG, la Région a créé un Dispositif Régional d'Agents de Développement Local (DRADL). Celui-ci comprend sept Agents de Développement Local (ADL) répartis sur les territoires isolés et un coordinateur. Leur mission est d'initier les dynamiques territoriales, de susciter l'initiative locale et d'accompagner les porteurs de projets. Le dernier bilan réalisé en 2007 (suite à la clôture du DOCUP) s'est avéré globalement très positif pour les territoires concernés (1.100 actions engagées avec une mobilisation de plus de 2,8 millions € en faveur des porteurs de projets. Entre 2004 et 2009, la Région a contribué au financement de DRAL à hauteur de 2.338.273 €.

Sachant que près de 60 % des fonds du DOCUP étaient consacrés aux investissements des collectivités, la Région a mis en place un dispositif spécifique pour l'accompagnement des communes dans la mobilisation de ces fonds. A cet effet, le Réseau d'Appui aux Communes pour les **Programmes Européens (RAAPE)** a été créé. L'action des agents du réseau concerne essentiellement le montage et le suivi des projets ainsi que les remontées de dépenses. L'efficacité du RAAPE et sa contribution à la bonne utilisation des fonds européens par les communes sont reconnues de l'ensemble des partenaires.

Sur la période 2002-2006, le budget du RAAPE s'est élevé à 1,8 million €, dont une participation régionale de 350.000 € (le solde étant apporté par les fonds européens (FEDER). Le DOCUP ayant pris fin en 2006, à partir de 2007, la Région devint le principal bailleur de fonds de ce dispositif ; soit 1.613.978 € budgété depuis 2004. De plus, la Région a accompagné les communes par la mobilisation du Fonds Régional pour le Développement et l'Emploi (FRDE) à travers plus de 105 opérations pour un montant de 34,8 millions d'euros.

En raison des faibles ressources financières, les communes enclavées continuaient d'accuser un retard structurel en matière d'équipements publics et d'aménagements. Dans le prolongement du plan Maroni Oyapock qui a pris fin en 2006, la Région a créé une ligne budgétaire spécifique en faveur des communes enclavées, en accord avec sa stratégie de développement équilibré du territoire. C'est ainsi que la Région a accordé plus de 1,1 million € à ces communes. Ayant pris la mesure de la persistance des besoins et malgré un contexte budgétaire difficile, en 2009, la Collectivité augmente sa dotation qui passe de 100.0000 € à 147.000 €.

En 2000, la Région répond à un appel d'offre européen sur le développement intégré des zones rurales défavorisées, il s'agit du programme LEADER+. Le territoire de l'Est (avec les Commune de Ouanary, Camopi, St Georges et Roura) est retenu en raison de l'extension de la route de l'Est vers St. Georges et de la perspective du pont sur l'Oyapock. Le projet sur une période 2000-2006 bénéficie d'un budget global de 1.87 Millions € et d'une participation régionale de 150.666 € sous la forme d'une dotation globale accordé au PNRG gestionnaire du projet. Face aux surcoûts de fonctionnement dus à l'étendue du territoire concerné la Région a accordé au PNRG des dotations exceptionnelles pour un montant de 167.694 € afin de permettre la poursuite du projet. Ce sont finalement 16 porteurs de projets qui ont bénéficié des financements du programme LEADER dans les domaines de l'artisanat traditionnel, de la transformation des produits traditionnels (cacao), de l'éco-tourisme et de la production de plantes médicinales.

L'animation réalisée par les agents du projet a fortement contribué à créer une nouvelle dynamique territoriale et l'émergence de nouveaux porteurs de projets.

Le Fonds Régional pour le développement de l'emploi (FRDE)

Depuis la réforme de 2004, 80% du FRDE est versé directement aux communes. Entre 2006 et 2009, l'intervention régionale au titre du FRDE s'est élevée à 8.627.873 €. A titre d'exemple, les investissements ont porté sur l'immobilier d'entreprise (St.Georges), l'abattoir, le MIR, les ports de pêche, la construction et l'aménagement des lycées.

La conquête du territoire

Sur la mandature, le Conseil régional a mené de grands projets d'infrastructures routières dans le cadre de sa politique de désenclavement :

- **la route Saint-Laurent Apatou** de 54 km d'un coût total de 68 M€, sera ouverte officiellement à la circulation en février 2010 ;
- **La réhabilitation de la RN2**

Il s'agit essentiellement de l'amélioration du tronçon compris entre le giratoire de Balata et Regina ; soit une distance de 185 km. Le coût d'objectif global de l'opération est de 27 millions d'euros avec une participation régionale de 12,5 millions d'euros. Globalement la Région a consacré 76.6 millions d'euros aux infrastructures routières depuis 2004.

Transport fluvial

Pour certaines communes, le transport fluvial constitue un moyen essentiel de déplacement des hommes et de transport des marchandises.

Afin de faciliter les conditions de transports fluviaux, la Région intervient en accompagnement des communes dans l'aménagement de cales et appontements le long du fleuve Maroni et Oyapock. Depuis 2004, la Région a budgété 356.500 € de travaux.

Le transport aérien

Dans la même préoccupation de désenclavement du territoire et de facilitation du déplacement des hommes et du transport des marchandises, la Région accorde un soutien important au transport aérien de l'intérieur avec plus de 31,2 millions d'euros engagés entre 1997 et 2009.

Le Dispositif d'Aide à Caractère Social (DACs) mis en place à partir de 2007 a permis d'offrir une qualité de service public constante (fréquence, tarifs, fret). C'est ainsi que grâce au DACs les passagers (39.000 prévus en 2010) ne paient que 25,5% du coût de billet d'avion, le solde étant pris en charge à hauteur de 57% par la Région et 17,5% par l'Etat.

Les efforts de la Région vont se poursuivre à travers l'ouverture prochaine, en 2010, de la desserte aérienne entre Cayenne et Grand-Santi, via Saint-Laurent. Le budget accordé au soutien du transport aérien s'élève à 19,7 millions € sur la mandature.

L'aménagement numérique du territoire

Cette action comprend trois volets :

- le développement des infrastructures à travers le réseau régional de communications électroniques haut débit ;
- le développement des usages et des outils par le biais des espaces publics numériques ;
- le développement des contenus multimédias grâce au PRAI « Communautés guyanaises en réseau ».

Le réseau régional de communications électroniques haut débit

Ce réseau est mis en place par la Région afin, d'une part, d'améliorer l'attractivité du territoire ; d'autre part, de compenser partiellement l'enclavement des zones isolées. Il vise également, à doter la Guyane d'infrastructures de communications performantes, afin de réduire la fracture numérique.

C'est ainsi que 45 sites seront collectés, pour montant total d'investissements de 20 millions d'euros.

Il est à noter qu'une péréquation sur les tarifs de communication a été mise en place afin que le coût de la prestation, soit le même sur le littoral et l'intérieur du territoire.

Le programme régional d'actions innovatrices - PRAI

D'un total de 3,6 millions €, ce programme européen a permis de développer des services en ligne et du contenu multimédia dans les domaines de l'éducation, du commerce, de la culture et de l'administration. C'est ainsi qu'une cinquantaine de projets ont pu être financés et réalisés.

L'ensemble de ces projets répond à trois besoins de la population guyanaise « partout et pour tous » :

- Donner accès à Internet
- Internet pour apprendre et se former
- Internet pour s'informer.

Les espaces publics numériques

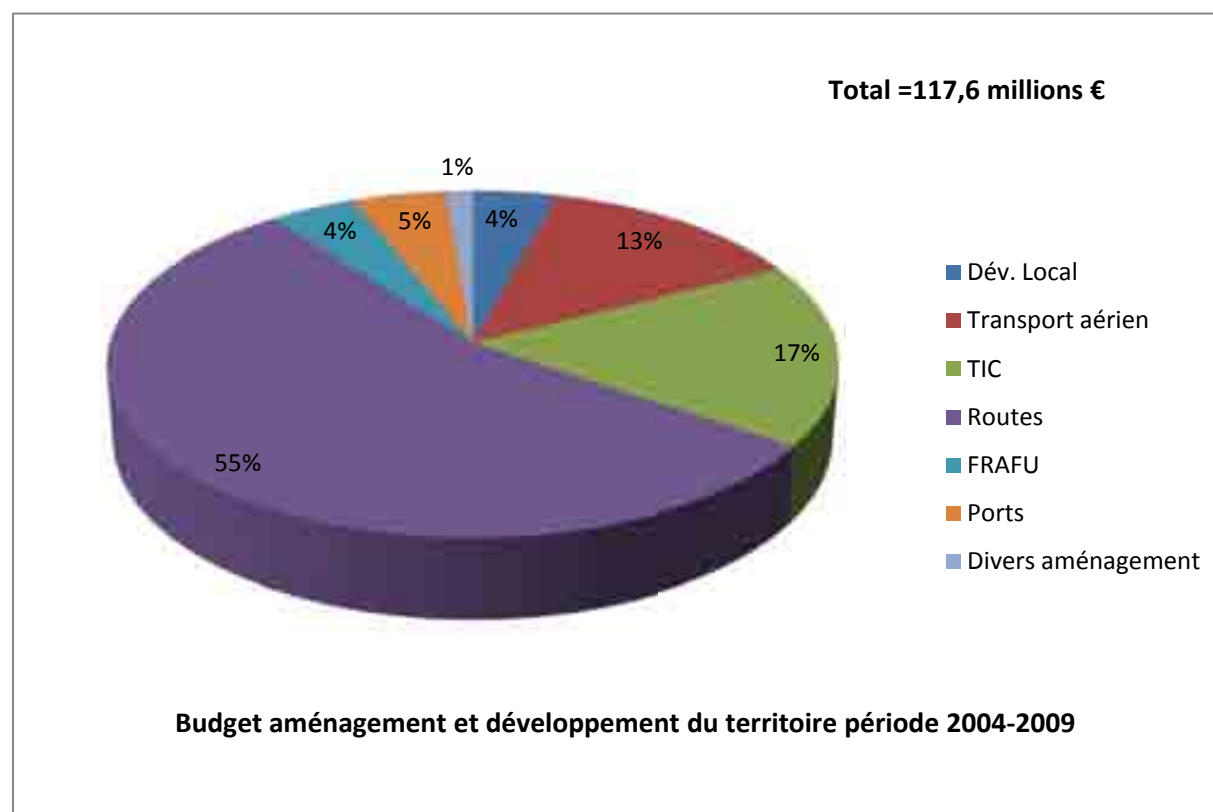
En partenariat avec la Caisse des dépôts et consignations et les communes, la Région développe un réseau d'espaces publics numériques permettant à la population d'être initiée et formée à l'usage des outils multimédias.

Aujourd'hui, une dizaine d'espaces est développée sur le territoire : portes d'accès du numérique pour les guyanais subissant la fracture « territoriale et sociale ». Le budget consacré à l'action « Guyane terre numérique » s'élève à 21 millions € entre 2004 et 2009.

IV - IMPACT DES ACTIONS

Les investissements réalisés au niveau des infrastructures routières et des télécommunications ont permis la création d'entreprises, d'emplois directs et indirects, maintenant un certain niveau d'activité dans ces secteurs. Le soutien apporté par la Région au prix des billets d'avion de la desserte intérieure a fortement contribué au déplacement des personnes et au développement du fret entre le littoral intérieur du territoire.

L'appui apporté par la Région à travers le FRAFU a contribué à une diminution du coût du foncier aménagé en faveur du logement social. Les actions conduites en faveur du développement local, des TIC et du désenclavement ont largement contribué au développement d'activités économiques des zones isolées.



COOPERATION REGIONALE

I - DIAGNOSTIC - ETAT DES LIEUX

Un territoire doit avoir l'économie de sa géographie. Le développement de la Guyane est inséparable d'une politique d'échanges, de solidarité, et de coopération avec ses pays voisins. Cet ancrage doit servir à fonder notre identité.

II - OBJECTIFS DE LA MANDATURE 2004/2010

Dans le programme de la mandature 2004-2010, je m'étais engagé à ancrer la Guyane dans son environnement géographique et politique, en œuvrant pour que notre territoire acquière un véritable statut dans un système de coopération au sein du plateau des Guyanes et de la zone Caraïbes, et avec l'Union européenne.

La Région Guyane devait aussi soutenir la coopération entre les acteurs économiques, mais aussi développer les relations de coopération institutionnelle, comme celles qui porteront sur la mutualisation des moyens de nos efforts avec nos voisins en matière de développement durable dans le cadre de l'agenda 21 local.

III - METHODES EMPLOYEES ET ACTIONS REALISEES

LA COOPERATION MULTILATERALE

La coopération institutionnelle

La Région Guyane a mené, des négociations (avec la Région Guadeloupe et Martinique) visant à proposer une adhésion directe CARICOM-CARIFORUM. La France ayant soutenu la candidature des 3 DOM, les négociations entreprises dès lors, devraient aboutir à une adhésion à cette organisation internationale.

La coopération opérationnelle

La mandature 2004-2010 a été caractérisée par la clôture des programmes tels que le DOCUP (Document Unique de Programmation), le contrat de plan État-Région 2000-2006 et le programme interrègne III-B « espace Caraïbes ».

- **Le Contrat de plan État - Région 2000-2006 et le DOCUP 2000-2006** indiquait « *qu'un rapprochement entre les populations du plateau des Guyanes devrait être envisagé au niveau linguistique, culturel, et économique, et qu'à ce titre, la coopération passe par une meilleure connaissance de l'environnement géographique et par des échanges tant dans les domaines de l'éducation, du sport, de la culture et de la recherche* ».

Le Contrat plan et le DOCUP 2000-2006 ont permis de renforcer la coopération en matière de recherche. Le développement des échanges sportifs régionaux, la promotion de la coopération culturelle et les échanges scolaires ont été facilités par le soutien de la collectivité régionale dans le cadre de déplacements culturels et sportifs au Brésil, Surinam et dans la Caraïbe.

La santé, la connaissance et la valorisation de la biodiversité amazonienne, la gestion de l'environnement et le développement des énergies renouvelables sont des domaines où les actions de coopération ont été particulièrement soutenues.

- **Le programme Interreg III-B «Espace Caraïbes» 2000-2006** a permis à la Guyane d'intensifier nos échanges avec nos voisins et ceux de la Caraïbe et de nouer le dialogue politique, avec, notamment, l'Association des États de la Caraïbe et la CARICOM-CARIFORUM, partenaires de ce programme.

Ce programme d'initiative communautaire a pour objet de cofinancer des actions de coopération dans un cadre transfrontalier, transnational et interrégional en vue de promouvoir la cohésion économique et sociale et le développement durable au sein de l'Union Européenne.

Ce programme d'un coût total de 24 millions d'euros avait pour objectif de promouvoir un degré d'intégration jamais envisagé entre les trois Euro- Régions (Guadeloupe, Martinique, Guyane) et leur proche environnement géographique et politique, notamment par l'amélioration des liens avec les pays de leur plus grand environnement géographique (Caraïbes, Amérique latine, Océan atlantique, Afrique du Nord-ouest et Océan indien).

- **Le programme INTERREG IV Caraïbes, 2008-2013**, élaboré par la Région Guadeloupe qui est l'autorité de gestion, en partenariat avec la Martinique, la Guyane, Saint-Martin, Saint-Barthélemy et les organisations caribéennes AEC, OECS, CARICOM, a été approuvé par la commission européenne en mars 2008.

INTERREG IV Caraïbes a pour objectif de renforcer la coopération entre les états caribéens. En apportant des fonds, qui vont renforcer des partenariats dans les domaines économique, social, culturel et environnemental, qu'ils soient multilatéraux ou bilatéraux, les objectifs des projets doivent être positifs pour tous : « gagnant, gagnant ».

INTERREG IIIB a donné naissance à des projets d'envergure : PIRAC pour secourir Haïti, CLOVIS avec la mise en place d'un réseau de cabotage et d'un système d'informations pour la gestion de l'activité portuaire.

LA REGION GUYANE : REGION ULTRAPERIPHERIQUE DE L'UNION EUROPEENNE

La conférence des présidents des RUP

Inaugurée en 1995, la conférence des présidents des Régions Ultrapériphériques de l'Union européenne est née de la volonté de quatre régions françaises (Guadeloupe, Guyane, Martinique, Réunion), deux portugaises (Açores et Madère) et une espagnole (l'archipel des îles Canaries), avec le concours actif de leurs États-membres de reconnaître leurs particularités dans le cadre de la construction communautaire.

Après une première conférence en 1998, la Guyane a organisé, en octobre 2008, la XIV^e conférence des présidents des RUP. La Région Guyane avait la charge de la présidence de la conférence depuis le mois d'octobre 2007.

Les Présidents des sept régions ultrapériphériques (Canaries, Açores, Madère, Guyane, Martinique, Guadeloupe, Réunion) se sont accordés à Las Palmas **sur de nouvelles orientations et cinq nouveaux principes** qui doivent conditionner leur rapport avec l'Europe dans la définition d'une stratégie à leur égard pour la période au delà de 2014.

Les RUP ont acté à cette occasion 5 principes, qui font l'objet du mémorandum signé, le 14 octobre 2009 à Las Palmas, par les 7 Présidents basés sur :

La nécessité d'une approche différenciée et positive de l'Union européenne dans la mise en œuvre des politiques communautaires appropriées permettant, sur la base du concept de la discrimination positive, de mieux valoriser leurs potentiels,

La combinaison de l'exigence de cohérence territoriale avec le principe de cohésion, dans la mise en œuvre des politiques communautaires afin de garantir un développement équilibré des RUP.

L'exception au marché qui doit donner lieu, quand cela est nécessaire, à des mesures dérogatoires permettant de gommer les effets contraignants et pénalisant du cadre communautaire pour les économies des RUP.

La mise en perspective de l'axe stratégique de compétitivité de l'Union européenne à l'égard des RUP avec le **principe de réalité**, qui doit conduire à adapter les outils et instruments communautaires et ajuster les moyens financiers à leur contexte particulier.

Un partenariat dynamique afin de densifier la communication entre la Commission et les RUP, en vue de renforcer leurs liens, et d'établir un cadre de collaboration, des pistes de réflexion commune, un agenda sur les mesures concernant la définition par la Commission européenne de la stratégie de l'UE à l'égard des RUP, pour la période au delà de 2014.

Sur ces 5 principes, la Région Guyane en a fait prévaloir deux :

L'exception au marché qui nous permet de conforter désormais la demande guyanaise d'une dérogation aux normes européennes pour permettre à la Guyane de diversifier ses sources d'approvisionnement en carburants,

Le principe de réalité, introduit par le Président de la Région Guyane, depuis 2007 à Madère, qui nous permettra de déroger à la règle de l'earmarking pour tenir compte de notre contexte particulier, et permettant notamment la flexibilité des fonds européens pour le financement des infrastructures en Guyane en raison de la pression démographique.

Ces deux principes ont été évoqués par le Président de Région à M. Barroso lors de la rencontre du 27 octobre 2009 à Bruxelles.

Dans ce domaine, l'engagement de la Région Guyane et de son Président ont entraîné la consécration de l'article 299§2 du Traité d'Amsterdam qui constitue pour l'Union européenne le fondement juridique de la notion de région ultrapériphérique reconnaissant la spécificité des RUP et la nécessité d'adapter les politiques communautaires à leurs réalités et leurs contraintes permanentes. Représentant la Collectivité, le Président de Région a également défendu les intérêts de la Guyane sur des questions qui la concernent directement en participant à l'élaboration et à la mise en œuvre des politiques communautaires au niveau du Comité des Régions de l'Union européenne. Cet engagement fort a permis d'instaurer un vrai dialogue entre des institutions de l'Union européenne et la Guyane et d'engranger des résultats significatifs au niveau des infrastructures (le Progt par exemple).

LA COOPERATION BILATERALE

➤ La coopération Guyane - Amapa

La Guyane constitue la seule frontière physique entre l'Union européenne et le Brésil, membre du Mercosur. Elle fait donc figure d'ultime « frontière active » de l'Union européenne. De l'autre côté du fleuve Oyapock, l'État d'Amapa se situe également à « l'ultra périphérie » du centre brésilien. Ces deux régions estiment donc s'inscrire dans un contexte similaire d'éloignement des centres de décisions.

Les relations de coopération avec cet État se sont intensifiées dans le prolongement des accords de coopération transfrontalière Guyane - Amapa signés à Brasilia en septembre 1997. Elles ont permis d'inscrire la coopération économique et commerciale entre nos deux régions, dans une nouvelle ère, en y associant les socio professionnels de Guyane et d'autres États voisins (l'État du Para et de l'Amazonas).

Les nombreuses rencontres entre socioprofessionnels attestent de la dynamique amorcée depuis quelques années. La région Guyane a initié la participation de la Guyane à la foire internationale de Manaus en 2004 pour faire prévaloir le grand intérêt des investisseurs et opérateurs voisins aux potentialités de la Guyane dans des domaines aussi diversifiés que le tourisme, le transport, le bois, la pêche, ou encore la formation professionnelle.

Le Conseil régional de Guyane a saisi l'occasion des nombreuses conférences et salons pour réaffirmer son engagement en faveur de la promotion des relations de coopération économique et commerciale avec ses voisins.

Par ailleurs, la région Guyane a accompagné les porteurs de projet en :

- favorisant la participation des associations à des festivals internationaux et à des échanges sportifs.
- finançant de nombreux voyages pédagogiques de classes de collèges et de lycées dans l'environnement régional.
- multipliant les échanges dans le domaine de la santé notamment sur le traitement des maladies tropicales et le sida.
- encourageant la recherche en coopération dans les domaines, de l'agriculture familiale, des plantes médicinales.
- impulsant les travaux sur l'environnement et le développement durable en coopération (gestion durable des forêts, la technologie du bois, gestion des déchets, gestion de l'eau).

La Guyane et l'Amapa ont une carte essentielle à jouer pour bénéficier des nouvelles relations de l'Union européenne avec le Mercosur et des nouvelles relations transfrontalières découlant de l'édification d'un pont entre les deux rives.

➤ La coopération Guyane-Suriname

La Guyane et le Suriname ont donné une forte impulsion à leurs relations de coopération, qui sont vouées à un avenir prometteur, eu égard aux grandes potentialités des deux pays. La volonté des nos deux pays de capitaliser ce grand potentiel de coopération s'est manifestée avec une intensification des échanges économiques, culturels et sportifs.

Cette mandature a été l'occasion d'avancées notoires dans les relations bilatérales Guyane-Suriname, qui ont été boostées par la mise en place du programme de coopération territoriale transfrontalière -PO Amazonie 2007-2013.

➤ LE PROGRAMME OPERATIONNEL DE COOPERATION TRANSFRONTALIERE - LE PO AMAZONIE (POA)

La Région a été désignée par la France et la Commission européenne comme Autorité de gestion du Programme Opérationnel de coopération transfrontalière dénommé « PO Amazonie », au titre de la programmation 2007-2013.

Ce programme a pour objectif de soutenir financièrement des projets de coopération entre la Guyane, la République du Surinam et les États brésiliens de l'Amapa, du Para, de l'Amazonas qui ont fait l'objet d'un choix stratégique en raison de leur appartenance à l'espace amazonien. Cet instrument nous a permis de renforcer nos relations internationales au niveau institutionnel avec nos voisins Surinamais et Brésiliens.

En effet, le Ministre du Plan et du Développement de la Coopération du Suriname, le Gouverneur et le Vice-gouverneur respectivement des États Fédéraux de l'Amapa et du Para et Mme la Secrétaire d'État à l'Environnement et au Développement Durable qui représente l'État de l'Amazonas sont des membres actifs du Comité de suivi du POA.

Pour la période 2007-2013, Le PO Amazonie a été doté d'un budget de **17 millions €**. Il est cofinancé par le Fonds Européen de Développement Régional (FEDER) à hauteur de 12,8 millions € soit 75% du budget et par la Contrepartie Nationale (Conseil régional, État, Conseil Général et CNES) pour un montant de 4,2 millions € soit 25% du budget.

La Commission Européenne a approuvé le PO Amazonie le 27 mars 2008 et depuis cette date ce dernier a donné lieu à une programmation rapide des projets.

17 projets ont été approuvés pour un montant de 9,6 millions € soit un taux de programmation d'environ 75%. Il faut noter que 4,8 millions € (soit 38% du budget FEDER) ont été accordés à des projets qui entraînent dans le cadre de l'axe prioritaire n°1 du POA qui est consacré notamment au développement durable.

Parmi ces projets, nous pouvons citer celui du WWF (Carets 2) qui, hormis sa dimension scientifique, est consacré à la protection et la valorisation touristique des tortues marines qui sont présentes le long du littoral Guyanais et Surinamais. Le tourisme est un axe important de développement, cette valorisation devrait connaître le même succès qu'au Costa Rica qui a fait des tortues un vrai produit touristique. Nous pouvons citer également les pompiers du SDIS Guyane pour leur projet de coopération avec leurs homologues surinamais et brésiliens et qui vise à améliorer la sécurité civile au niveau régional.

La formation et le secteur économique n'ont, bien sûr, pas été oubliés puisque 9 projets d'envergure pour un montant total de 4,7 millions € (dont 2 millions € pour la formation) ont été approuvés par le Comité de sélection du POA.

IV - IMPACT DES ACTIONS

Ces objectifs ont été atteints, car la Guyane dispose, désormais, d'instruments de coopération, notamment à travers les programmes opérationnels européens, tel le PO Amazonie, dont la Région Guyane est l'autorité de gestion et le programme de coopération Espace caraïbes auquel elle est associée.

Les résultats enregistrés par le PO Amazonie notamment sont encourageants et ont contribué à ancrer la Guyane dans un système de coopération transfrontalière dynamique dans le respect mutuel, et dans celui de nos intérêts réciproques.

Par ailleurs, la coopération avec les 7 régions ultrapériphériques qui entre dans sa 16ème année, initiée en Guyane en 1992, a permis de faire prévaloir les intérêts particuliers de la Guyane dans la définition de la stratégie de L'Union européenne à l'égard des RUP. La Région Guyane dispose désormais d'un système de coopération, sur les plans multilatérale et bilatérale, qui constitue un cadre perfectible au service du développement et du progrès social et culturel de la Guyane.

La qualité de vie

- Santé et Action sociale Culture
- Sport / Jeunesse-Loisirs
- Politique de la Ville / Habitat



2004

2010

QUALITE DE LA VIE

SANTE ET ACTION SOCIALE

I - DIAGNOSTIC - ETAT DES LIEUX

Dans le domaine de la santé, la mandature a été placée par l'exécutif sous le signe de la promotion d'un égal accès aux soins pour les populations issues des territoires isolés, et du soutien aux investissements sanitaires afin de permettre une mise à niveau des équipements sanitaires. La Région s'est engagée à soutenir les actions permettant d'agir en faveur des malades victimes de pathologies graves.

En cela, il a été tenu compte des nouvelles compétences devant être dévolues à la Région par les lois d'août 2004. Il s'agit de la loi du 9 août 2004 relative à la politique de santé publique qui permet à la collectivité régionale de définir des objectifs particuliers en matière de santé.

L'autre loi conférant de nouvelles responsabilités à la Région, est celle du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales qui, en plus de permettre à la Région d'intégrer certaines structures relatives à l'organisation sanitaire, transfère à la collectivité régionale des compétences dans le domaine des formations sanitaires et sociales.

Cette volonté d'agir dans le domaine de la santé est soutenue au fil des années depuis le début de la mandature.

II-OBJECTIFS DE LA MANDATURE 2004/2010

Dans la foulée du début de la mandature, les engagements de l'exécutif se sont manifestés à travers le soutien apporté aux actions dirigées vers l'appui aux personnes atteintes de maladies graves. L'Observatoire régional de la santé de Guyane (ORSG) un établissement public, est un véritable outil d'aide à la décision politique dans le domaine sanitaire et percevait notamment en 2004 une dotation annuelle de 520.000 €.

III - METHODES EMPLOYEES

Pour remplir sa mission de partenaire dans le domaine de la santé, la collectivité régionale a été représentée au sein de plusieurs instances :

- Groupement Régional de Santé Publique (GRSP) constitué sous la forme d'un GIP et dont la mission est de mettre en œuvre les programmes de santé contenu dans le Plan Régional de Santé Publique (PRSP) ;
- Conférence Régionale de Santé qui a pour mission d'émettre un avis sur le PRSP, de contribuer à la définition et à l'évaluation des objectifs régionaux de santé publique ;
- Comité de Suivi des Schémas Régionaux d'Organisation Sanitaires (SROS) dont les travaux doivent aboutir à une analyse plus fine des besoins de santé en Guyane, d'une plus grande prise en compte de la dimension géographique du territoire...
- Commission exécutive de l'Agence Régionale de l'Hospitalisation (ARH), avec voix consultative, afin de participer à la définition et la mise en œuvre de la politique régionale d'offre de soins ;
- Comité Régional d'Organisation Sanitaire (CROS) dont la mission est d'émettre un avis motivé au Directeur de l'ARH notamment sur les demandes de création, d'extension, de conversion ou de regroupement d'établissement de santé...

Cette présence remarquable des élus régionaux au sein de ces différentes structures d'organisation sanitaire régionale est la preuve de l'intérêt incontestable que les élus régionaux ont vis-à-vis des problématiques de la santé en Guyane.

IV - ACTIONS REALISEES

EN 2004

Les actions les plus importantes ayant bénéficié des fonds de la collectivité sont :

Une participation financière conséquente pour la recherche contre les maladies neuromusculaires à travers le Téléthon : 15 000,00 €. La Région a entièrement financé l'acquisition d'un véhicule pour l'association ADV relatif au transport des élèves déficients visuels : 16 539 ,74 €.

Un soutien financier pour la mise en place des locaux du Comité Départemental de la Guyane de la Ligue contre le Cancer : 9 791,42 €.

D'autre part, avant que l'État décide de transférer aux collectivités territoriales les compétences relatives aux formations sanitaires et sociales, la Région Guyane subventionnait déjà, sur fonds propres, les formations sociales. La subvention attribuée à l'IRDTS au titre de cette année s'élève à 421 632 €. Le total des montants réservés à la santé et aux formations sociales en 2004 s'élève à 1 00 5 980.51 €.

EN 2005

L'accès aux soins des malades issus des communes isolées a été mis en avant à travers l'acquisition sur fonds propres de la collectivité, d'une mammographie servant au dépistage du cancer du sein installé à l'hôpital de st Laurent : 150 000,00 €.

C'est en raison de cette volonté de concrétiser les engagements pris pour lutter contre les maladies graves, qu'une subvention a été octroyée à l'Association Guyanaise pour le Dépistage Organisé des Cancers (AGDOC) :30 000,00 €.

EN 2006

Le temps fort de cette année fut l'organisation d'un forum « Santé/Social » organisé par la Région en collaboration avec l'ORSG afin d'impulser une dynamique d'échanges avec les diverses associations du domaine sanitaire et social et montre, si besoin est, la volonté de l'exécutif de prendre en compte les propositions qui émanent des associations. La détermination de l'exécutif régional de prendre en compte les problématiques du domaine de la santé, s'est manifestée à travers son implication dans certains dossiers qui ont retenu l'attention de l'opinion publique.

La collectivité régionale a fait connaître son intérêt pour le dossier de l'épidémie de dengue en adressant un courrier au Ministre de la Santé afin de lui demander les moyens qu'il entendait mettre en œuvre pour vaincre l'épidémie qui a provoqué le décès de 3 enfants.

Le projet de construction du centre d'hébergement des personnes confrontées à la grande précarité (projet porté par le SAMU Social de l'île de Cayenne) :30.000,00 €

- l'acquisition de matériel pour l'atelier destiné aux enfants autistes de Guyane (dossier ADAPEI) :20 000,00 €.
- la campagne de sensibilisation pour le dépistage du cancer du sein (dossier AGDOC) :25 135,00 €.
- la lutte contre les maladies neuromusculaires telles la drépanocytose (Téléthon) :10 000,00 €.

Au total pour l'année 2006, la Région Guyane a mobilisé pour la santé et les formations sanitaires et sociales des crédits d'un montant de **1 .187 835 €**

EN 2007

Cette année met en évidence la place de plus en plus importante que la collectivité régionale prend en Guyane pour ce qui est du domaine sanitaire. Même si le plus souvent le rôle de la Région s'analyse comme celui d'un partenaire que l'on associe à divers projets, il reste que la présence de la collectivité régionale dans ces divers projets a une place désormais incontournable. Parmi les projets importants auxquels la collectivité régionale est associée on peut citer :

La mise en place en Guyane d'un pôle de compétitivité « santé tropicale » adossé au pôle de compétitivité « Lyon Bio pôle »,

Le pôle santé tropicale a pour objectif de fédérer l'ensemble des acteurs de la santé autour d'une vision globale de la lutte épidémiologique. Ce projet sous-tend l'implantation en Guyane d'entreprises spécialisées dans le domaine de la santé créatrices d'emplois.

La création d'un centre de ressources pour l'éducation à la santé, lieu ressource pour l'information, la formation et la documentation destinées aux associations guyanaises de terrain œuvrant dans les domaines sanitaire, social et de l'éducation pour la santé : 13 500,00 €.

La Région Guyane poursuit plus que jamais son objectif de faciliter l'accès aux soins des populations issues des communes isolées. C'est dans ce sens qu'il faut comprendre l'accompagnement financier dont a bénéficié une jeune guyanaise qui travaille à l'Institut Pasteur de Guyane et dont le projet est la mise au point d'un diagnostic simplifié de la dengue.

En cas de réussite, le projet épargnerait aux populations de l'intérieur de devoir se déplacer à Cayenne pour des prélèvements sanguins afin de déterminer s'ils sont victimes de la dengue. La contribution financière de la Région pour cette action est de 20 000 €

Le montant annuel total des crédits réservés dans l'année au titre des actions sanitaires et sociales et des formations sanitaires et sociales s'élève à **1 248 463 €**

EN 2008

Le souci de la collectivité territoriale de lutter contre les maladies graves et d'établir un égal accès aux soins sur tout le territoire ne s'est pas démenti.

La Région Guyane a participé avec l'hôpital de Cayenne à une action axée sur l'égal accès aux soins sur tout le territoire, tout en permettant la mise à niveau des équipements. En effet, afin de lutter contre la mortalité périnatale importante dans l'Ouest et l'Est du pays, la Région Guyane a participé à l'acquisition d'échographes pour les centres de santé de Saint Georges de l'Oyapock et de Grand Santi, afin de permettre un meilleur suivi des grossesses. La contribution financière de la collectivité est de : 25 000,00 €. Le souci de la collectivité territoriale pour lutter contre les maladies graves ne s'est pas démenti. La Région a financé :

- le Téléthon à hauteur de 15 000,00 €
- les accidents vasculaires cérébraux (AVC) représentent un problème grave de santé publique. Afin de participer à l'information, la Région Guyane a financé une campagne d'information sur ce thème : 5 000,00 €
- la lutte contre le SIDA pour un montant de 5 000.

Au total, la collectivité régionale a mobilisé au titre de cette année un montant total de : 972 856 €

EN 2009

La Région Guyane poursuit plus que jamais son objectif de faciliter l'accès aux soins des populations issues des communes isolées.

Concrètement, un appel à projet a été lancé par la Région pour aboutir au choix d'une association qui aura pour mission d'héberger des malades résidant dans les communes isolées et devant suivre des soins à Cayenne.=

Il s'agit de malades ne souffrant pas de pathologies lourdes, contagieuses, ne nécessitant pas des soins spéciaux (chambre d'isolement, recours à un masque d'oxygène...)

C'est l'association « Jeuness' Remire » qui a été retenue au terme de la procédure d'appel à projet. Pour cette action la Région mobilise une somme de 30 000, 00 €

Par ailleurs, la collectivité régionale conformément aux textes en vigueur s'est attelée à l'élaboration de son schéma régional des formations sanitaires et sociales, en concertation avec les partenaires concernés par cette problématique.

En ce qui concerne les formations sanitaires, la collectivité régionale a mobilisé des crédits pour la rénovation des locaux des écoles de Cayenne (IFSI et AS-AP) pour un montant total de :75 000,00€

Par ailleurs, la Région a mis en place un dispositif d'aide aux étudiants qui ne perçoivent pas les bourses : il s'agit de l'Indemnité Forfaitaire Professionnelle (IFP). Pour les formations sanitaires et sociales, le montant s'élève à 53 445, 00 €.

Après la signature de la convention « Guichet Unique » entre la Région, le Département et l'ARS, une subvention a été accordée à l'Association Nationale des Étudiants en Médecine de France (ANEMF) pour la publication de son magazine. L'objectif est de faire connaître le dispositif mis en place par la collectivité régionale, à savoir inciter les étudiants en médecine en contrepartie de la perception d'une bourse à venir s'installer en Guyane pendant quelques années à la fin de leurs études. Le montant de la subvention est de 4 500,00€.

Au titre du fonctionnement de l'ORSG la Région a attribué une subvention d'un montant de 722 400, 00 €. Au total, au titre de l'année 2009, la Région a mobilisé dans le cadre de la lutte contre le SIDA des crédits d'un montant de : 11 491,00. La 1^{ère} conférence départementale des familles de l'Est guyanais organisé par l'Union Départementale des Associations des Familles (UDAF) : 5 000,00 € Diverses actions de soutien aux familles par l'association des familles et des familles monoparentale de Guyane : 2 410,00 € . Diverses actions tendant à diminuer les inégalités sociales et à réinsérer les populations (projet conduit par DAAC Guyane) : 2 000,00 €.

Mise en place de divers projets de sensibilisations du grand public sur les problèmes liés aux AVC porté par l'Association Guyane AVC : 4 000,00 €

Le CASODOM est une association dont la finalité est d'organiser diverses actions en faveur des originaires d'outre-mer installés en France hexagonale. A ce titre, l'association a obtenu une subvention d'un montant de : 5 000,00 €. Au total, la collectivité régionale a mobilisé au titre de cette année un montant de 1 192 852 €.

L'effort financier de la collectivité régionale au titre de la mandature 2004-2009 dans le domaine sanitaire et social ainsi que des formations sanitaires et sociales s'élève à : 6 154 852.51 €.

V - IMPACT DES ACTIONS

Avec cette mobilisation financière dans le domaine sanitaire et sociale, la collectivité a participé au maintien de l'activité de certains emplois au sein d'associations qui ont porté divers projets dont l'objectif est l'amélioration des conditions de vie de la population.

CULTURE

I - DIAGNOSTIC- ETAT DES LIEUX

La Région Guyane de 1993 à 2004 a participé à l'essor artistique et culturel du territoire par l'accompagnement du milieu associatif, des porteurs de projets privés, des maisons de production et de diffusion dans le domaine de l'audiovisuel du cinéma, de la discographie, et du spectacle vivant

Cette période a vu l'implantation d'équipements structurants tels que le musée des cultures guyanaises et le démarrage du projet de construction de l'EnCRe, qui a favorisé la structuration des filières de la danse et de la musique.

II-OBJECTIFS DE LA MANDATURE 2004 2010

Dans la déclaration de politique générale du 2 avril 2004, trois objectifs avaient été fixés:

- Faire de la culture un outil d'intégration,
- Renforcer l'identité régionale dans sa pluralité afin d'en faire l'un des attraits de la Guyane.
- Etablir avec tous les acteurs concernés le Schéma Régional de Développement Culturel

Pour atteindre ces objectifs, trois actions ont été définies.

- Le soutien à la création et à la production culturelle et artistique
- La réalisation de grands équipements structurants
- L'intensification de la politique régionale en matière d'acquisition et de réhabilitation du patrimoine

III - MÉTHODES EMPLOYEES / OUTILS

Pour mieux structurer sa politique culturelle, la Région a réalisé le diagnostic état des lieux permettant l'élaboration futur d'un schéma régional de développement culturel.

Durant cette mandature la Région a relancé le projet de construction d'un musée régional labellisé "Musée de France". Pour se faire elle a adopté son projet scientifique et culturel en octobre 2009 et son lieu d'implantation en juillet 2009.

Dans le cadre de l'acte II de la décentralisation, la Région s'est vu transférer l'inventaire général du patrimoine culturel en 2007. Ce transfert a consisté en des ressources matérielles et d'un unique agent de catégorie A.

IV - ACTIONS RÉALISÉES

De 2004 à 2009 la Région a mobilisé **pour la culture pas moins de 3.67% de son budget global soit plus de 24 700 000 euros répartis sur les six années passées**, affectés à 10 lignes budgétaires, dont 19 000 000€ sont consacrés au fonctionnement des trois agences régionales que sont l'ENMD, l'OCRG, et le Musée des Cultures Guyanaises, qui déclinent la politique régionale en matière culturelle

En matière de soutien à la création et à la production culturelle et artistique, ce sont près de **2 815 000 00 euros** qui ont été versés dans les domaines du spectacle vivant, des arts plastiques, du livre, du cinéma et du patrimoine.

En moyenne 240 associations ont été bénéficiaires de ces subventions. Cette mobilisation financière a aussi permis la pérennisation de 13 grands évènements de portée régionale, nationale et internationale tous domaines confondus (cinamazonia, kayenn jazz festival, la biennale du marronnage, la nuit du conte Paul Henri Gérard, le salon du livre, les transamazoniennes..

La scène de l'auditorium, a contribué à l'émergence de 3 festivals dans les domaines de la danse de la musique et des arts de la parole (Rencontres de Danses Métisses, KALEIDOSON et Kouté pou tandé), et à la professionnalisation des pratiques.

En ce qui concerne la réalisation de grands équipements structurants, la Région Guyane a porté sa priorité sur la construction de lycées, eu égard à la forte pression démographique scolaire.

Cette décision a été confortée par les nouvelles orientations des PO européens. Cependant la collectivité régionale s'est dotée d'outils pour permettre la poursuite du projet de Musée et la finalisation du schéma régional de développement culturel.

A propos de l'intensification de la politique régionale en matière d'acquisition et de réhabilitation du patrimoine, la collectivité a particulièrement participé à l'évolution du musée des cultures guyanaises, par l'aménagement de l'annexe du Musée des Cultures Guyanaises situé au 54 rue Mme Payée.

Une enveloppe de **147 000 €** a été consacrée à cette opération. Dans le même temps la Région a contribué à l'évolution des collections du musée en participant à l'achat d'une collection de cartes postales de la Guyane.

Poursuivant toujours ses objectifs, et en relation avec la politique de la ville, la Région s'est aussi **consacrée** à la réhabilitation de maisons créoles et à la **Réalisation de l'écomusée de l'Approuague-Kaw** (120 000€) à Régina.

En 2008 la région Guyane a consacré une enveloppe de 400 000 euros pour l'acquisition d'une statue dédiée aux marrons de la liberté, en commémoration de l'abolition de l'esclavage, qui a été érigée sur la commune de Rémire/Montjoly au rond point Adélaïde Tablon.

Toujours dans sa politique de réhabilitation, la région Guyane a entamée la rénovation de la salle de spectacle du Zéphyr.

V - IMPACT DES ACTIONS

La politique de soutien aux porteurs de projets tous confondus et aux agences culturelles régionales, a conforté:

- Le rayonnement national et international des grands évènements,
- L'attractivité du territoire au plan touristique.
- L'émergence de professionnels de la culture, (professeurs de musique, musiciens professionnels, danseurs professionnels, des techniciens et des organisateurs du spectacle.

Le soutien au cinéma a favorisé l'emploi de jeunes et la formation aux métiers du cinéma. C'est ainsi que le tournage sur place du film du réalisateur guyanais Marc Barrat "Orpailleurs" et du film "600 KG d'or pur" qui est une production nationale, a permis de nombreux recrutements locaux et des transferts de connaissances et de compétences.

La mise à disposition des salles de spectacle a multiplié l'offre culturelle. Ce sont pas moins de 600 spectacles qui ont été proposés dans tous les secteurs durant cette mandature à l'EnCRe. Quant au Zéphyr, ce sont en moyenne 500 spectacles comptabilisés pour la même période.

Sur l'Ouest, six festivals pluri-artistiques participent à la vie culturelle chaque année.

On peut noter que la réalisation de l'éco-musée d'Approuague-kaw a permis d'étendre l'action sur le territoire en matière de valorisation du patrimoine, induisant la création de 3 emplois sur Régina. De même les actions du musée on contribué à une meilleure connaissance du patrimoine et des traditions guyanaises.

Le fond documentaire de l'inventaire régional du patrimoine culturel s'est enrichi de collections photographiques, de publications (le manuel Mana dans la collection parcours du patrimoine, n° 347), d'autre part le travail de l'inventaire a mis en évidence la richesse architecturale du territoire.

SPORT/JEUNESSE ET LOISIRS/ HABITAT-/POLITIQUE DE LA VILLE/

Le sport, l'habitat et la politique de la ville sont des domaines d'intervention essentielle pour l'amélioration du cadre de vie mais restent néanmoins des compétences facultatives pour la Région.

SPORT

I - DIAGNOSTIC - ETAT DES LIEUX

La politique régionale doit permettre de rendre pérenne et présent le "Sport" dans la société guyanaise. Elle doit contribuer à faire du sport un facteur de cohésion sociale. Et pour une évolution des pratiques sportives, avoir pour perspectives l'ouverture à l'international.

II - OBJECTIFS DE LA MANDATURE 2004-2010

La collectivité régionale a mené une politique de soutien en direction des communes et des clubs, par le biais d'actions permettant d'équiper les différents bassins de vie d'infrastructures sportives, de soutenir les projets des associations sportives, de favoriser l'émergence de sportifs de haut niveau à travers le projet de construction de l'Institut de formation et d'accès au sport de haut niveau, d'encourager l'organisation de manifestations interrégionales et internationales ainsi que la participation de sportifs aux compétitions officielles extra-muros (par la mise en place d'un office des déplacements des sportifs).

III METHODES EMPLOYEES/-OUTILS

Ces actions s'appuient sur des dispositifs et notamment les contrats d'objectifs et les aides régionales au sport.

IV ACTIONS REALISEES

■ Financement d'infrastructures sportives (Fonds européens jusqu'en 2006)

- 2004 : 33 000€ ; 2005 : 412 360 € ; 2006 : 762 751€ ; 2007 & 2008 : 0 €
- Par rapport au volume des financements attribués par la Région 30% des projets sont localisés dans la vallée de l'Oyapock avec notamment Régina et ST Georges et 60 % sont sur le Maroni avec Maripasoula, Apatou et Papaïchton

■ Soutien aux clubs sportifs

	2004	2005	2006	2007	2008	2009
Subvention aux clubs	174 280,00	123 946,00	74 060,00	76 150,00	74 550,00	47 500,00
Aide en Nature aux clubs	191 469,00	48 627,00	40 144,00	10 257,00	50 000,00	38 000,00

■ Favoriser l'émergence de sportifs de haut niveau

- Les aides individualisées ; aux espoirs, aux sportifs confirmés qui évoluent au niveau National & International.
- Soutien conséquent aux ligues pour assurer et mettre en place la détection des talents, dans un deuxième temps soutenir individuellement les sportifs qui émergent

	2004	2005	2006	2007	2008	2009
Aides individualisées aux sportifs	112 199,00	97 398,00	83 500,00	62 500,00	88 000,00	52 250,00
C.M.S (suivi médical)	80 000,00	61 100,00	61 000,00	50 000,00	50 000,00	47 500,00
Aides aux ligues (Poles, C. Objectifs)	174 783,00	180 088,00	180 000,00	176 500,00	171 000,00	280 250,00

■ Création d'une structure dédiée à la formation et au sport de haut niveau

- Un comité de pilotage constitué de la Région, du Département, de la Préfecture, du mouvement sportif et du PUG a été mis en place.
- Le concept de CREPS (Centre Régional d'Education Populaire et Sportif) a laissé la place à celui d'un Institut de Formation et d'Accès au Sport de Haut Niveau. Une réflexion sur les filières de formation a été menée en complémentarité avec les travaux sur le PRDF. Cinq disciplines ont été retenues (basket, tennis, squash, karaté, football), en fonction de l'engagement de leur fédération à soutenir la création d'un pôle espoir en Guyane, pour être accueillies dans la structure. Les équipements sportifs en périphérie à réhabiliter ont été identifiés. Le programme technique est achevé.
- En 2009, l'acquisition du terrain a été votée pour un montant de 450 000€.

■ Favoriser l'organisation de manifestations interrégionales et internationales

- Les compétitions annuelles : Tour de Guyane cycliste, les Coupes de Guyane, les championnats Antilles Guyane de Basket, de Handball et de Volley-ball
- En 2006 est apparu l'opération Rames Guyane, dès 2008 nous avons commencé à financer la 2^{ème} édition.
-

	2004	2005	2006	2007	2008	2009
Financement du grand rayonnement (Ligues)	203 725,00	169 661,00	118 061,00	82 500,00	131 000,00	152 000,00

■ Fonctionnement du P.R.O.G.T

- Le contrat de délégation de service public a été renouvelé en janvier 2008.

	2004	2005	2006	2007	2008	2009
Fonctionnement (D.S.P.)	333 484	333 484	443 484	419 742	465 000	465 000
Travaux	1 271 277	504 906	25 042	/	/	147 500

■ Dispositif d'aide aux déplacements sportifs (extra muros)

- Création depuis 2005 d'une commission d'harmonisation entre le Département, l'Etat et la Région pour gérer collectivement ces demandes de subventions.

	2004	2005	2006	2007	2008	2009
Subventions aux ligues	196 773,00	162 816,00	114 000,00	100 000,00	120 00,00	114 000,00

V-IMPACT DES ACTIONS

Les actions et projets ont rendu possible la professionnalisation du mouvement sportif ainsi que la valorisation du sport, par la mise en place de contrats d'objectifs.

JEUNESSE/LOISIRS

I-DIAGNOSTIC - ETAT DES LIEUX

L'intervention régionale auprès de la jeunesse doit favoriser au sein de la société un dialogue permanent et consensuel et permettre ainsi de renforcer le lien social.

II-OBJECTIFS DE LA MANDATURE 2004-2010

La Région a eu pour objectif, la mise en place d'un Conseil Régional des Jeunes, le soutien des projets des associations de jeunesse et de loisirs et l'accompagnement des structures dédiées au suivi des jeunes (dans le cadre de la formation ou des loisirs).

III-METHODES /OUTILS ET ACTIONS REALISEES

Cette intervention s'appuie sur le Conseil régional des Jeunes Lycéens (CRJL)

- 🌈 L'aide aux associations, finance les projets dans les quartiers et à pour objectif de créer du lien social

C'est en moyenne une trentaine d'associations qui émergent sur ce dispositif chaque année et qui se répartissent une enveloppe constante de 70 000 €/an. Il s'agit de projets d'animation en direction d'un public jeune. 30% de ces crédits sont destinés à l'Association Animation Lycéenne (A.A.L.)

	2004	2005	2006	2007	2008
Aide aux associations	107 803	89 600	90 000	39 700	70000
Mouv' la vi	96 536	122 500	0	0	0
C.R.J.L.	0	23 500	14 000	0	20000
C.R.I.J.	62 650	82 315	78 000	70 000	70000

En effet, la collectivité régionale apporte son soutien financier et logistique à l'A.A.L. depuis plus de 10 ans d'où la nécessité de la signature d'une convention pluriannuelle en 2006 dans le cadre du Podium, des Jeux et Miss-Inter-Lycées.

🌈 Le Conseil Régional des Jeunes Lycéens.

- Le Conseil Régional des Jeunes Lycéens, qui a succédé à la commission Région/Jeunes, a été installé en janvier 2007. Plusieurs campagnes d'information et de prévention contre les pratiques addictives (alcool, drogues, etc.) ont été organisées par les jeunes.
- Le CRJL a fait le choix d'intervenir sur trois champs : la Formation, la Prévention, et la Communication. Pour leur mise en œuvre la Région affecte un budget de 20.000 €/an que les jeunes doivent apprendre à gérer à bon escient.
- La mandature 2008/2010 doit permettre aux jeunes lycéens de poursuivre les actions engagées et d'offrir une nouvelle programmation afin de jouer pleinement son rôle d'interface entre les décideurs politiques et les jeunes ce qui est sa vocation première.

Le Centre Régional d'Information Jeunesse,

Partenaire de la Région, il permet d'informer, d'orienter et de sensibiliser les jeunes dans des domaines très divers qui les touchent particulièrement (la santé, le logement, la scolarité, les loisirs). Il a été soutenu durant toute la mandature par le biais d'une subvention de fonctionnement de 70.000€/an. Cette dynamique a été renforcée par la mise à disposition d'outils informatiques avec accessibilité à l'internet au plus grand nombre, par la mise en place de campagnes et de séminaires ainsi qu'un accompagnement personnalisé qui est proposé à certains jeunes.

IV-IMPACT DES ACTIONS

La politique régionale en direction des jeunes a rendu plus efficace l'intervention associative auprès des jeunes.

HABITAT

I - DIAGNOSTIC - ETAT DES LIEUX

Les tendances concernant le département de la Guyane:

- une production de 3 000 logements par an.

La construction de logements est financée par la Ligne Budgétaire Unique (LBU) et les prêts de la CDC. Il est nécessaire de définir une politique régionale en direction qui devra tenir compte des éléments suivants:

- des zones à construire dans le cadre de schémas d'aménagement et notamment le SAR et le SCOT,
- du type de logement à construire, afin d'assurer une activité à un secteur artisanal
- du foncier
- de la restructuration des bailleurs
- de soutenir le secteur libre.

Besoins des ménages en résidences principales, qui sont liés à la décohabitation et à la croissance démographique.

II - OBJECTIFS DE LA MANDATURE 2004-2010

Les interventions Régionales devront favoriser la cohésion sociale à travers l'amélioration du cadre des citoyens. Aussi pour atteindre cet objectif, les actions proposées dans le domaine de l'habitat, ont contribué à l'amélioration du logement des personnes âgées et la réhabilitation du patrimoine bâti. Cette politique régionale s'est aussi matérialisée à travers l'attribution des aides à la construction et à l'acquisition de logements neufs, des aides à la construction et à l'acquisition de logements locatifs sociaux et enfin des aides aux structures dédiées au logement (PACT de Guyane, Guyane Habitat, SIGUY, SA HLM)

III-METHODES EMPLOYEES /OUTILS

Le règlement des aides régionales à l'habitat, adopté en 2007 en Assemblée Plénière, oriente les contributions financières apportées par la Région.

IV - ACTIONS REALISEES

■ Habitat: Actions réalisées

Récapitulatif des demandes de subventions accordées en fonctions des programmes d'intervention pour la période 2004-2009.

Dossiers instruits sur la période 2004-2009

	2004	2005	2006	2007	2008	2009
Dossiers instruits	165	217	144	195	216	122

Période 2004-2009

- 59% des demandes d'aides vont en direction du logement ancien, avec la répartition suivante :
 - ▶ 38% des demandes d'aides pour l'Amélioration du Logement des Personnes Agées (ALPA)
 - ▶ 10% les ventes de logements HLM Ordinaires,
 - ▶ 11% la Réhabilitation du Patrimoine Bâti (RPB).
- 41 % pour le logement neuf, dont
 - ▶ 29% le Logement Evolutif Social (L.E.S.),
 - ▶ 17 % le Logement Social (LS),
 - ▶ 5% le Logement Intermédiaire (LI)

25 ans d'intervention régionale en faveur de l'habitat. Une contribution financière pour la période 2004-2009 qui s'élève à 4 564 344,54 Euros.

HABITAT: dotations régionales liées au fonctionnement des structures

- Deux structures ont bénéficié de dotations pour le fonctionnement de leur structure, il s'agit :
- Du PACT DE GUYANE : opérateur pour un montant de 150 000€, (entre 70 000€ en 2008 et 80 000€ en 2009).
- Et de GUYANE HABITAT: Guichet unique pour le L.E.S pour un montant de 251 750 entre 2004 et 2008 (fermeture administrative de cette structure en 2008).

HABITAT: Garantie financière

La mission habitat a pris à sa charge les garanties financières depuis 2007. La collectivité régionale accorde sa garantie financière pour les prêts contractés avec la CDC par les bailleurs pour la construction de logements locatifs sociaux.

Montant de la garantie	2006		2007		2008		2009	
	Montant (€)	Nbre de logts	Montant (€)	Nbre de logts	Montant (€)	Nbre de logts	Montant (€)	Nbre de logts
HLM	250 105,00	14						
SIGUY	8 560 745,00	315	11 719 995,50	165	1 848 605,00	65	13 829 250,80	445
SEMSAMAR			7 234 370,50	122	1 895 034,60	45	4 882 060.80	177
SIMKO							202 503.96	80

En 2006, le montant des garanties financières contractées par les bailleurs sociaux est de **8 810 850** euros. En 2007, le montant des garanties financières contractées par les bailleurs sociaux est de **18 954 365** euros. En 2008, le montant des garanties financières contractées par la collectivité régionale est de **5 293 323,10** euros. En 2009, le montant des garanties financières contractées par la collectivité régionale est de **15 962 380,56** euros.

V - IMPACT DES ACTIONS

Ces actions ont concouru à l'amélioration du cadre de vie (mise aux normes, réhabilitation, amélioration), elles ont aussi favorisé le principe de décohabitation, elles ont facilité le parcours résidentiel, encouragé l'accès à la propriété, et permis la création de logements dans le cadre de la réhabilitation.

POLITIQUE DE LA VILLE

I - DIAGNOSTIC - ETAT DES LIEUX

Face au constat d'échec scolaire, de forte immigration, du taux de chômage élevé, de la déstructuration de la cellule familiale, de l'insuffisance des équipements de proximité, il est nécessaire de mettre en place des actions pour favoriser la cohésion sociale et améliorer le cadre ainsi que la qualité de la vie des citoyens.

II - OBJECTIFS DE LA MANDATURE 2004-2010

Fort de ce constat, les objectifs de la mandature dans ce domaine concernaient :

- l'adoption d'actions devant permettre de réduire la fracture sociale et les écarts entre les territoires.
- l'accompagnement et le développement des quartiers (faciliter la mixité, permettre la réduction des inégalités sociales et structurelles)
- le soutien et le développement de la vie associative (renforcer la démocratie, construire la citoyenneté).

III - METHODES EMPLOYEES/OUTILS

Cette politique s'appuie sur deux dispositifs contractuels que sont, le Contrat Régional Stratégique Territorialisé (CRST) et le Projet de Développement et de Rénovation Urbaine (PDRU).

IV-ACTIONS REALISEES

Bilan du Contrat de Ville (CDV) 2004/2006 par domaines d'interventions :

Financement 2001-2006	Sommes attribuées par la Région (€)	%
Equipement de proximité	244 692,64	30
Acquisition de mobiliers	347 862,40	42
Etudes	60 106,33	7
Formations / Education	62 123,91	8
Animation / Activités diverses	86 595,92	10
Aides aux structures	25 000,00	3
TOTAL	826 381,20	100

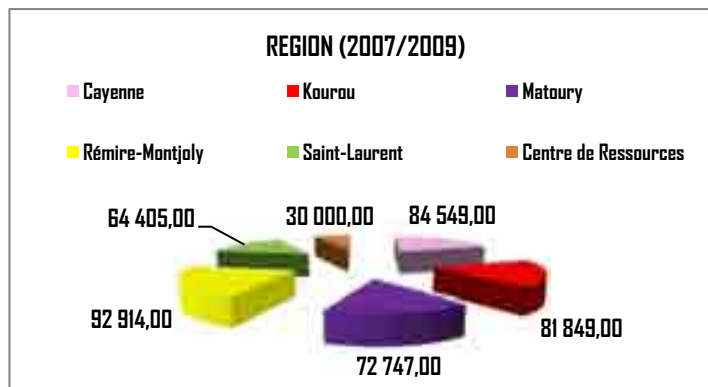
Bilan du CDV par communes pour la période 2000-2006: Financement des projets des 5 Contrats de villes pour un montant total de 826 381.20 euros répartis, de la façon suivante:

- 57% Cayenne,
- 10% Kourou,
- 10% Matoury
- 12% Rémire-Montjoly.
- 8% Saint-Laurent du Maroni.
- Et 3% en faveur des structures d'appui, de conseil, d'insertion et de formation:
 - 2% « Centre de Ressources Politique de la ville » de la Guyane
 - 1% Mission Locale
- 2006 marque la fin des Contrats de villes et la mise en place des Contrat Urbains de Cohésion Sociale (CUCS).

Le Contrat Régional Stratégique Territorialisé (CRST) 2007/2009

Les crédits accordés aux projets retenus au titre du CRST

- 2007: 149 976,40 euros.
- 2008: 223 487,60 euros.
- 2009: 86 050,00 euros.



Les Projets de développement et de Rénovation Urbaine (PDRU)

La Région Guyane accompagne 3 communes, Cayenne, Kourou et Matoury sur la période 2007 :2012, pour un montant de

12 265 917 euros :

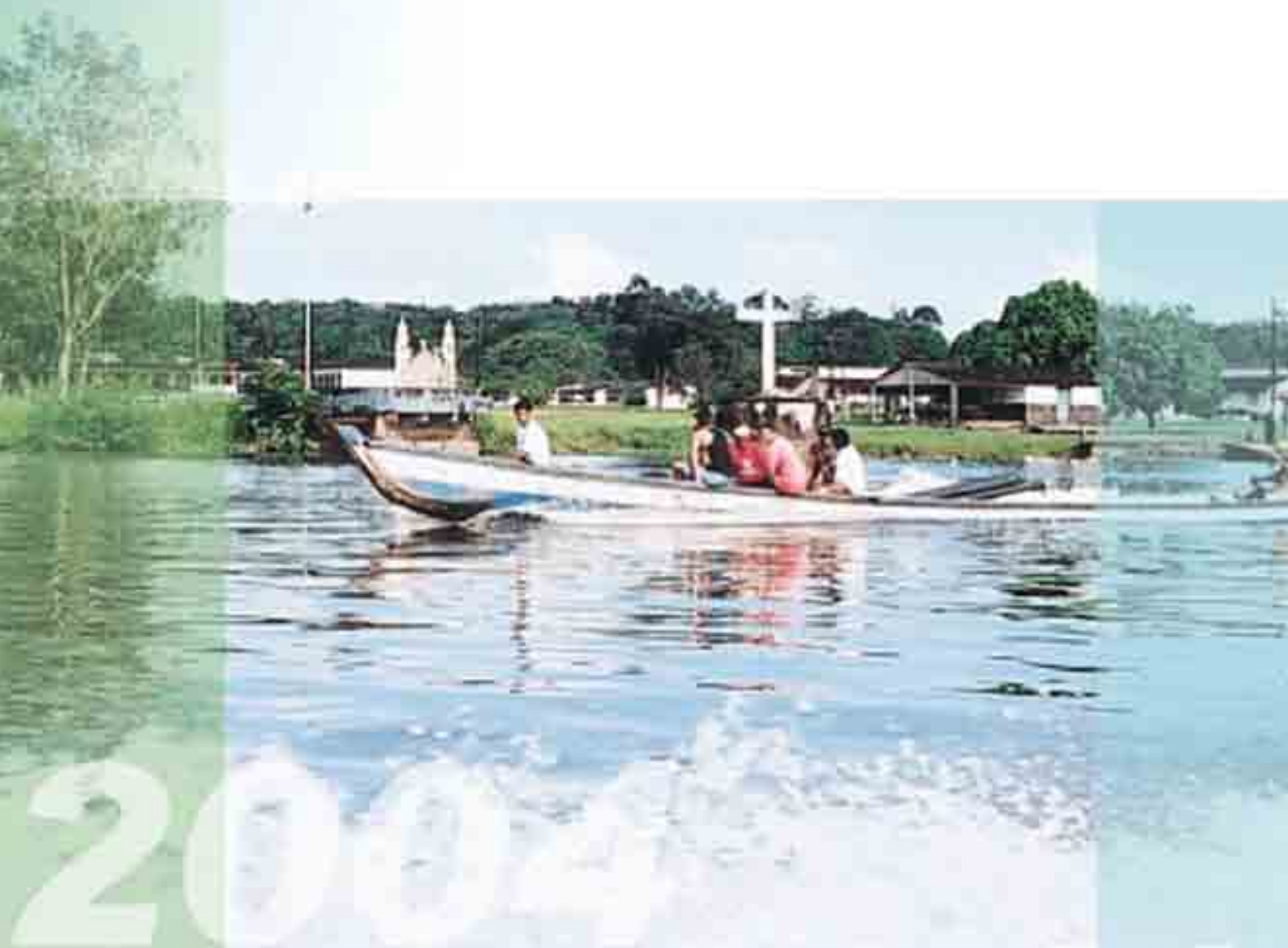
- Cayenne : 9 265 917 €
- Kourou : 2 000 000 €
- Matoury : 1 000 000 €

La participation financière de la Région à ces projets renforce la politique générale (CRST) qu'elle mène en direction des territoires urbains.

V - IMPACT DES ACTIONS

On observe que les interventions régionales ont aidé à l'aménagement des territoires urbains, ont financé la construction d'équipements publics de proximité, ont accompagné financièrement les actions menées par le monde associatif.

L'Evolution Statutaire



2004-2010

2010

LE PROCESSUS D'ÉVOLUTION STATUTAIRE POUR LA GUYANE

Dans la déclaration de politique générale du 2 avril 2004, je m'étais engagé à reprendre les discussions avec les habitants de Guyane pour qu'ils enrichissent notre projet guyanais. En effet, le processus d'évolution statutaire remonte à près de 12 ans, car depuis 1997, la Région s'était engagée, avec le Conseil général, dans cette voie, considérant que le cadre institutionnel actuel ne pouvait satisfaire les attentes légitimes de la population guyanaise et ce par manque de moyens, manque de vraie responsabilité, manque de pouvoirs de décisions qui ne peuvent se situer à 8000 km de notre territoire.

Les grandes étapes du processus d'évolution statutaire ont été les suivantes

1997 : Au travers d'états généraux, une réflexion sur l'avenir de la Guyane est amorcée. Le rapport de ce grand forum démocratique permet de définir des axes stratégiques indispensables à l'élaboration d'un projet de société réel et durable.

Janvier 1998 : Les élus départementaux et régionaux remettent officiellement ce document au ministre de l'Outre-mer.

27 février 1999 : Le Conseil régional et le Conseil général de Guyane adoptent un « document d'orientation pour un pacte de développement ». Ce document marque une étape historique dans le développement de la Guyane et ouvre la voie à une réforme institutionnelle.

1^{er} décembre 1999 : Les présidents des régions de Guadeloupe, Guyane, Martinique réunis à Basse-Terre (Guadeloupe) adoptent une déclaration proposant au Président de la République et au gouvernement une modification législative, voire constitutionnelle, visant à créer un statut nouveau de Région d'outre-mer doté d'un régime fiscal et social dans le cadre de la République française et de l'Union européenne.

29 juin 2001 : Les élus départementaux et régionaux réunis en Congrès adoptent un projet d'accord relatif à l'avenir de la Guyane.

Janvier 2003 : La ministre de l'Outre-mer, Brigitte Girardin, affirme que les propositions d'évolutions institutionnelles dans les départements français d'Amérique devront être conformes à la Constitution révisée avant toute consultation des populations concernées. Le Premier ministre, Jean-Pierre Raffarin, souligne à son tour la contribution des élus locaux en matière de propositions de réforme ou d'expérimentation.

Mars 2003 : La révision constitutionnelle du 28 mars 2003 relative à l'organisation décentralisée de la République crée les collectivités d'outre-mer (COM). La Constitution désigne nominativement chacune d'entre elles (article 72-3) et marque ainsi solennellement leur appartenance à la République. De plus, la notion de « peuples d'outre-mer » issue du texte de 1958 disparaît dans sa nouvelle rédaction.

20 juin 2008 : Les élus du Conseil régional et du Conseil général réunis en congrès votent, à l'unanimité, une réforme du statut institutionnel de la Guyane. Une commission mixte *ad hoc* est créée. Si sa vocation est de travailler sur des propositions de cadrage statutaire, la démarche n'aboutira qu'après consultation de la population.

Congrès du 20 juin 2008 : quatre résolutions sont votées à l'unanimité des membres.

Résolution n° 1 relative à la nouvelle démarche pour une réforme statutaire et/ou institutionnelle pour la Guyane.

Résolution n° 2 relative à la mise en œuvre des moyens de communication et d'information ainsi qu'à la prise en charge des dépenses inhérentes à l'élaboration du projet de réforme statutaire et/ou institutionnelle pour la Guyane.

Résolution n° 3 relative à l'adoption d'un calendrier préalable à la consultation de la population guyanaise sur la réforme statutaire et/ou institutionnelle pour la Guyane.

Résolution n° 4 relative à l'ouverture de la Commission mixte *ad hoc* Région /Département à huit maires (quatre titulaires et quatre suppléants).

19 décembre 2008 : Les élus du Conseil régional et du Conseil général réunis en congrès votent, à l'unanimité, une résolution en faveur d'une réforme statutaire de la Guyane sur le fondement de l'article 74 de la Constitution de 1958, dont le contenu sera arrêté de façon définitive à l'issue du débat public.

2 Février 2009 : Une réunion publique est organisée à la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Guyane par les Présidents du Conseil Général et du Conseil Régional sur la démarche d'évolution statutaire et ouvre le débat public sur cette question.

Février 2009 à juillet 2009 : un débat public sur l'architecture de la nouvelle collectivité de Guyane est ouvert. Des réunions publiques organisées dans les vingt-deux communes du territoire et des rencontres de partenaires sociaux et économiques, les conseils consultatifs, des autorités coutumières permettent à la population de s'informer sur les différents aspects du projet. La Commission *ad hoc* créée à cet effet se réunit tous les jeudis.

Congrès du 2 septembre 2009 : six résolutions votées à la majorité des membres

Le congrès des élus régionaux et départementaux adopte six résolutions dont l'une (résolution n° 9) concerne les propositions relatives à de nouveaux transferts de compétences de l'État vers la nouvelle collectivité. Cette dernière exercera aussi les compétences du Département et de la Région et pourra également être associée à l'exercice de certaines compétences de l'État.

Résolution n° 6 : adoption des travaux de la Commission mixte *ad hoc* Département/Région /élus municipaux ;

Résolution n° 7 : fondements du projet de société ;

Résolution n° 8 : organisation et fonctionnement de la nouvelle collectivité ;

Résolution n° 9 : répartition des compétences de la nouvelle collectivité ;

Résolution n° 10 : avant-projet de programme exceptionnel d'investissements ;

Résolution n° 11 : proposition de calendrier pour la consultation des Guyanais et en cas d'approbation, de mise en place de la nouvelle collectivité territoriale guyanaise.

22 septembre 2009 : le Conseil régional approuve les six résolutions du congrès.

7 Octobre 2009 : Le Président de la République reçoit, à leur demande, les présidents des collectivités départementales et régionales de la Guyane et de la Martinique et proposent l'organisation d'une consultation populaire sur une évolution statutaire sur les articles 74 et 73 de la Constitution, respectivement le 10 janvier et le 24 janvier 2010.

Les Finances Régionales et la Politique Fiscale



2010

FINANCES REGIONALES

En 1992, la Région Guyane avait à son passif une dette de 800 millions de francs soit l'équivalent de 122 millions d'euros, résultat d'un emprunt exceptionnel qu'elle avait été amenée à souscrire pour faire face aux engagements résultant de la situation catastrophique dont elle avait hérité.

La résorption de cette dette dès 2002 a permis d'amorcer une nouvelle ère pour la collectivité régionale, lui ouvrant ainsi de nouvelles marges de manœuvre.

Elle a pu en conséquence financer sa politique d'investissement qui s'est élevée, de 2004 à 2010, à un total de **378 millions d'euros** grâce notamment à l'autofinancement dégagé à hauteur de 31% et au recours à l'emprunt pour 26%.

Tableau de financement de l'investissement								
Exercice budgétaire	CA 2004	CA 2005	CA 2006	CA 2007	CA 2008	BP 2009*	BP 2010*	TOTAL
Epargne nette	-7 784 912,28	27 652 844,87	9 935 609,58	19 771 526,50	29 473 064,32	12 713 000,00	8 298 674,68	100 059 807,6
Investissements	58 809 510,76	67 046 845,89	50 770 696,67	42 310 036,03	51 708 708,30	52 027 300,00	55 446 174,68	378 119 272,3
Taux d'autofinancement de l'investissement	-13,24%	41,24%	19,57%	46,73%	57,00%	24,44%	14,97%	30,56%
Emprunt	23 000 000,00	24 518 707,64	22 599 383,94	122 956,25	10 000 000,00	14 000 000,00	5 000 000,00	99 241 047,8
Taux de financement des investissements par l'emprunt	39,11%	36,57%	44,51%	0,29%	19,34%	26,91%	9,02%	26,25%

NB : les données relatives aux années 2009 et 2010 sont extraites du Budget primitif, les comptes administratifs n'ayant pas encore été entérinés par l'Assemblée plénière.

La période 2004 - 2008 marquée par une rigueur de gestion s'est inscrite dans le cadre de :

- la réduction dès 2005 (-77%), des crédits du fonds social européen dans la deuxième période du DOCUP-CPER (2000-2006) faisant suite à la forte programmation des années 2000 à 2004. La collectivité a alors financé ses actions sur ses fonds propres jusqu'en 2008, dans l'attente de la disponibilité effective des fonds européens du nouveau programme opérationnel 2007-2013.
- l'incertitude liée aux transferts de compétences de l'étape n° 2 de la décentralisation. Si les charges liées à ces transferts ont pu être correctement identifiées, le niveau des ressources associées est demeuré lui insuffisant au regard des actions à mener dans le domaine des formations sanitaire et social et des dépenses générées dans le secteur Education à la suite du transfert du personnel TOS.

Fidèle à ses objectifs de maintien à la fois de sa capacité d'autofinancement et de son niveau élevé d'intervention dans les grands domaines que sont l'emploi-formation, l'aménagement du territoire et le renforcement de la cohésion sociale, la collectivité régionale a également dû innover dans ses outils de gestion afin de garantir son équilibre budgétaire et ses stratégies décisionnelles.

Elle a ainsi, notamment mis en place *quatre outils de gestion déterminants* :

1. un programme pluriannuel d'investissements (PPI) :

C'est un programme évolutif qui a pour objectif de répertorier, de classer et de prioriser les programmes d'investissements sur le court, moyen et long terme tout en préservant l'équilibre budgétaire soumis à la validation des Elus régionaux en assemblée plénière. Il est réévalué en fonction du degré d'avancement de chaque projet mis en œuvre et des nouveaux projets émergents.

2. une prospective

Il s'agit d'établir et de projeter l'évolution des finances de la collectivité régionale (recettes et dépenses) en prenant en compte les nouveaux investissements et nouvelles actions sur le moyen et long terme.

3. des tableaux de bord

Il s'agit d'évaluer les actions au regard des résultats, de les lier aux objectifs attendus et d'en mesurer l'impact trimestriellement. Ces tableaux de bord s'avèrent être un outil indispensable de suivi régulier des projets régionaux et permettent au besoin de prendre toutes les actions ou mesures correctives pour en assurer la continuité.

4. une restructuration adaptée à la fois à la mise en œuvre du nouveau cadre réglementaire de la M71 et à la politique de sincérité et rigueur budgétaire.

Elle s'est caractérisée par l'élaboration, puis la mise en œuvre de nouvelles procédures internes visant à garantir, maîtriser et contrôler les engagements juridiques et financiers de la collectivité régionale face aux différents et multiples intervenants extérieurs.

Ces outils de gestion ont amélioré la traduction budgétaire des axes politiques opérationnels inscrits dans la déclaration de politique générale et les divers schémas régionaux.

A compter de 2007, la Région Guyane a dû recourir à un dispositif innovant pour assurer les constructions de trois lycées et répondre aux besoins sans cesse croissants de la démographie lycéenne : les baux emphytéotiques administratifs (BEA).

Cette modalité du partenariat public/privé a permis à la collectivité régionale de ne pas supporter immédiatement et intégralement le coût d'investissement des constructions nouvelles, chiffré à l'origine à une somme de 80 M€. En contrepartie, la Région devait rembourser cet investissement au moyen d'un versement d'un loyer annuel sur une période de trente ans.

Cependant, pour ne pas obérer ses capacités d'autofinancement, la collectivité a choisi de recourir pour moitié à l'emprunt, privilégiant ainsi l'option d'un risque maîtrisé.

La Région Guyane a ainsi pu diminuer de moitié le montant du loyer pour ces trois nouveaux lycées, passant d'une annuité de 7 M€/ à 3,2 M€, soit une économie de plus de 100 M€ incluant les intérêts de remboursement d'emprunt

Il convient de souligner que ce montage financier a été pensé tant en raison des insuffisances de l'Etat en matière d'équipements structurants que de sa carence à respecter les engagements pris résultant du protocole (convention spécifique) signé en août 2007.

Les finances régionales ont donc su se structurer, anticiper, innover et s'adapter, notamment aux situations nouvelles et aux imprévus, tout en favorisant une vision holistique et prospective, conforme à la déclaration de politique générale.

POLITIQUE FISCALE

La politique fiscale de la collectivité régionale s'est articulée pendant la mandature 2004-2010 autour de deux priorités :

- L'augmentation des recettes afin de préserver le financement des investissements régionaux.
- Le renforcement de la compétitivité des entreprises au moyen d'exonérations totales ou partielles de taxes.

L'AUGMENTATION DES RECETTES

Afin de préserver ses capacités d'autofinancement et d'investissement, la Collectivité Régionale a augmenté sa fiscalité qui était restée inchangée depuis 1994. La hausse des taux a concerné l'octroi de mer régional, la Taxe Spéciale de Consommation (TSC) sur les carburants, les contributions directes. La Collectivité Régionale a aussi parallèlement instauré une taxe d'embarquement sur les passagers.

Evolution et impact des augmentations de la fiscalité directe								
Taxes	Taux initial	Taux actuel	Impact 2006	Impact 2007	Impact 2008	Impact 2009	Impact 2010 estimé	Impact cumulé
Octroi de mer Régional	2,0 %	2,5 % depuis 2006	1,35 M€	4,32 M€	5,38 M€	4,82 M€	4,60 M€	20,47 M€
Taxe Spéciale de consommation sur les carburants	Gazole : 35,22 €/HL Super : 58,54 €/ HL	Gazole : 41,69 €/HL Super : 63,96 €/ HL Depuis 2007	0	2,72 M€	2,83 M€	2,76 M€	2,72 M€	11,03 M€
Taxe d'Embarquement	0€ / passagers	4,57 €/ passagers depuis 2007		0,31 M€	0,68 M€	0,71 M€	0,75 M€	2,45 M€
Total			1,35 M€	7,35 M€	8,89 M€	8,29 M€	8,07 M€	33,95 M€

Evolution et impact des augmentations de la fiscalité directe										
impôts	Taux 2006	Taux 2007	Impact 2007	Taux 2008	Impact 2008	Taux 2009	Impact 2009	Taux 2010	Impact 2010 estimé	Impact cumulé
Taxe sur le foncier bâti	4,02 %	4,10 %	59 K€	4,19 %	134 K€	4,27 %	211 K€	4,27 %	220 K€	624 K€
Taxe sur le foncier non bâti	3,06 %	3,12 %	1 K€	3,19 %	2 K€	3,25 %	3 K€	3,25 %	3 K€	9 K€
Taxe professionnelle	2,20 %	2,24 %	80 K€	4,29 %	180 K€	2,34 %	294 K€	2,34 %	307 K€	861 K€
Total			140 K€		316 K€		508 K€		530 K€	1 494 K€

LA COMPETITIVITE DES ENTREPRISES

L'outil fiscal est l'un des leviers de la politique régionale en matière économique. La Collectivité Régionale de Guyane a voté diverses délibérations afin que les entreprises locales puissent bénéficier d'exonérations partielles ou totales de la Taxe Spéciale de Consommation (TSC) sur les carburants et de l'Octroi de Mer. Ces mesures ont pour but de réduire les coûts de revient des entreprises et de favoriser l'accessibilité de produits locaux aux consommateurs.

Bien que les recettes liées à la TSC et à l'Octroi de Mer bénéficient à l'ensemble des collectivités, la région est seule compétente pour décider des exonérations.

En 2005, le Conseil Régional a mis en place un taux réduit de la Taxe Spéciale de Consommation sur les carburants utilisés pour l'alimentation des moteurs fixes. Ce dispositif concerne principalement EDF mais également des entreprises utilisant ce type de matériels.

Les exonérations d'octroi de mer ont pris trois formes :

1. Une exonération d'octroi de mer sur les opérations d'importation de matières premières et certains équipements

Ces exonérations permettent aux entreprises de réduire leur coût de revient et donc leur prix de vente. Dans le cadre d'opération nécessitant des investissements importants, l'exonération d'octroi de mer peut avoir un impact financier important qui peut faciliter la décision d'investissement des entreprises. Ainsi, la compagnie Air Caraïbes chargée d'assurer la desserte de la Guyane via la Métropole, a bénéficié d'une exonération de plus de 12 millions d'euros. En contrepartie, la compagnie aérienne s'est engagée à embaucher des jeunes guyanais. Ainsi une démarche conjointe de recrutement-formation a contribué à l'embauche de 23 guyanais.

2. Une exonération à la production locale

Ces exonérations sont strictement encadrées par la Commission Européenne et ne concernent que très peu de produits. La Collectivité régionale a introduit, depuis 2008, une demande d'élargissement de la liste de produits pouvant bénéficier de ces exonérations. Cette demande est toujours pendante devant la Commission Européenne.

3. Un taux réduit d'Octroi de mer

De taux réduits d'octroi de mer ont été mis en place afin de faciliter l'acquisition de certains produits par les entreprises (véhicules utilitaires, ...) ou par la population (denrées alimentaires,...).

Aides indirects aux secteurs économiques								
Taxes	Droit commun	Mesure dérogatoire	Impact 2005	Impact 2006	Impact 2007	Impact 2008	Impact 2009	Impact cumulé
TSC à taux réduit	41,69 €/HL	5,66 €/ HL	0 €	4,22 M€	8,85 M€	8,94 M€	35.13 M€	57,14 M€
Exonération d'octroi de mer à l'importation	Octroi de mer et octroi de mer régional dû	Seul l'octroi de mer régional de 2,5% est dû	12,66 M€	11,01 M€	13,22 M€	30,22 M€	Données douanières indisponibles	67,11 M€
Exonération d'octroi de mer à la production locale	Octroi de mer et octroi de mer régional dû	Exonération totale	Données douanières inexploitable	8,59 M€	17,17 M€	21.91 M€	Données douanières indisponibles	47,67 M€
Taux réduit d'octroi de mer	Taux d'octroi de mer et d'octroi de mer régional de 17,5 %	Taux d'octroi de mer et d'octroi de mer régional inférieur à 17,5%	Données douanières inexploitable	28,27 M€	29,03 M€	38,93 M€	Données douanières indisponibles	96.23 M€
Total			12,66 M€	52,09 M€	68,27 M€	100,00 M€	35,13 M€	268,15 M€

Ainsi au titre de l'année 2008, les exonérations totales ou partielles d'octroi de mer et les taux réduits dont bénéficient certains produits ont permis aux entreprises et aux consommateurs d'économiser 100 millions d'euros.

Tableau des Assemblées Plénières et Commissions Permanentes pour 2004 - 2010



2010

	2004						2005						2006										
	CP		AP				CP		AP				CP		AP								
	nb de séance	actes adm.	Nb de séance	actes adm.	PV	mot°	nb de séance	actes adm.	Nb de séance	actes adm.	PV	mot°	nb de séance	actes adm.	Nb de séance	actes adm.	PV	mot°					
Janvier	hors mandature						1	17	1	134			1	25									
Février							1	15										1	42	1	12		
Mars							1	134										2	65	2	168		
Avril			2	10			2	52	1	13			1	49	1	16		1					
Mai	1	14					2	59	1	6			2	85									
Juin	1	31	2	54		2	2	70					2	83	1	36							
Juillet	1	32	1	52			1	38	1	11			2	50	1	12		1					
Août	1	79					1	44					1	15									
Septembre	2	91	1	30			2	62	1	12			2	38	1	6							
Octobre	1	31					1	31	1	6			2	45	1	5							
Novembre	2	98	1	14			2	77	1	22			2	52	2	13							
Décembre	1	31	1	28			1	17	1	6			1	15	2	11							
Totaux	10	407	8	188	0	2	17	616	8	210	0	0	19	564	12	279	0	2					

	2007						2008						2009					
	CP		AP				CP		AP				CP		AP			
	nb de séance	actes adm.	Nb de séance	actes adm.	PV	mot°	nb de séance	actes adm.	Nb de séance	actes adm.	PV	mot°	nb de séance	actes adm.	Nb de séance	actes adm.	PV	mot°
Janvier	1	10					1	24	1	2		1	1	29	1	3	3	
Février	2	12	1	20		1	2	29	1	9	1							
Mars	1	11	2	12			1	41					2	62				
Avril	2	52	1	9	2		2	44	1	4	7		1	47	1	13	1	
Mai	1	27	1	3			1	31	1	4	7		2	60	1	6	1	
Juin	1	28					1	35	1	5	2		1	36	1	17		
Juillet	2	60	1	19		1	2	66	1	12	1		1	50	1	12	1	
Août	1	28											1	44				
Septembre	2	58	1	22			2	90	1	11	1	2	1	28	1	13		
Octobre	1	25	1	15			2	65	1	12	2		2	57				
Novembre	2	75	1	2			1	35	1	1			1	16				
Décembre	1	49	2	14			1	47	2	20	1		1	67	1	24		
Totaux	17	435	11	116	2	2	16	507	11	80	22	3	14	496	7	88	6	0
	2010																	
	CP		AP															
	nb de séance	actes adm.	Nb de séance	actes adm.	PV	mot°												
Janvier	1		1															
Février	1		1															

Tableau des actes administratifs de la mandature 2004-2010



2010

Tableau des actes administratifs de la mandature 2004-2010

Types d'actes	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	total pour la mandature
Délibération d'assemblée plénière	188	210	279	116	80	88		961
Délibération de Commission Permanente	407	616	564	435	507	496		3 025
Conventions	662	443	514	425	521	641		3 206
Décisions	191	144	189	160	166	173		1 023
Arrêtés	682	397	441	441	214	484	2	2 661
Total par année	2 130	1 810	1 987	1 577	1 488	1 882	2	10 876
Pour rappel, nombre d'actes rédigés à la mandature 1998-2004								9 852

Région Guyane

Relations Publiques - Communication Territoriale
Cité Administrative Régionale
BP 7025

4179 Carrefour Suzani - Route de Montabo
97 307 Cayenne Cedex

Téléphone : 05 94 29 20 20

Télex : 05 94 31 95 22

E-mail : relations.publiques@cr-guyane.fr

Région Guyane, Territoire numérique

Site internet : www.cr-guyane.fr

